

# Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque « Grille de Notation de la Pauvreté™ » Haïti

Mark Schreiner

28 mai 2016

Ou ka jwenn dokiman sa a an Kreyòl sou sit [SimplePovertyScorecard.com](http://SimplePovertyScorecard.com).  
This document in English is at [SimplePovertyScorecard.com](http://SimplePovertyScorecard.com)  
Ce document en Français est disponible sur [SimplePovertyScorecard.com](http://SimplePovertyScorecard.com)

## Résumé

L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque « Grille de Notation de la Pauvreté » (*Simple Poverty Scorecard*® *poverty-assessment tool*) estime la probabilité qu'un ménage de l'Haïti ait des dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné. Ladite grille utilise onze indicateurs simples et peu coûteux tirés de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après le Séisme réalisée en 2012. Elle peut être administrée au ménage en plus ou moins dix minutes. La précision de cet outil est établie pour une gamme de seuils de pauvreté. La grille est un moyen pratique que les programmes qui s'intéressent à l'amélioration du niveau de pauvreté en Haïti peuvent utiliser afin de mesurer le taux de pauvreté de leurs participants, suivre l'évolution du taux de pauvreté dans le temps, et segmenter leurs participants afin de leur offrir des services différenciés.

## Note sur la Version

La présente grille est une actualisation de la précédente (Schreiner, 2006a) qui a été construite à la base de l'Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti réalisée en 2001. C'est elle qui devra être utilisée à partir de cet instant. Les estimations obtenues de ces deux versions ne sont pas comparables parce qu'elles ont été construites à partir de différentes définitions de la *pauvreté*.

## Remerciements

Cette étude a été financée par Grameen Foundation (GF). Les données de base ont été fournies par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale et par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique. Je tiens à remercier Shirley Augustin, FONKOZE, KNFP, Federica Marzo, Julie Peachey, Sharada Ramanathan, Carine Roenen, Thiago Scot, et Schmied St. Fleur. La traduction de ce document de l'anglais en français a été faite par Jean Paul Sossou, [jean\\_paul182003@yahoo.fr](mailto:jean_paul182003@yahoo.fr). This scorecard was re-branded as a Progress out of Poverty Index® tool. GF manages and promotes the PPI® as a tool to help organizations measure the poverty of their participants so as to achieve their social objectives more effectively. PPI learning materials and resources are at [progressoutofpoverty.org](http://progressoutofpoverty.org). "Progress out of Poverty Index" and "PPI" are Registered Trademarks of Innovations for Poverty Action. "Simple Poverty Scorecard" is a Registered Trademark (and "Grille de Notation de la Pauvreté" is a Trademark) of Microfinance Risk Management, L.L.C. for its brand of poverty-assessment tools.

## Auteur

Mark Schreiner est le Directeur de Microfinance Risk Management, L.L.C. et Chercheur Sénior au Center for Social Development, Washington University in St. Louis.

# Outil de la marque « Grille de Notation de la Pauvreté »

|                                |                                       |                             |
|--------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| Code ID de l'interview: _____  | <u>Nom et prénoms</u>                 | <u>Référence d'Identité</u> |
| Date d'enquête: _____          | Participant: _____                    | _____                       |
| Pays: <u>HTI</u>               | Agent: _____                          | _____                       |
| Grille: <u>002</u>             | Agence: _____                         | _____                       |
| Poids d'échantillonnage: _____ | Effectif des membres du ménage: _____ |                             |

| Indicateur  | Réponses  | Notes | Score |
|---|---|-------|-------|
| 1. Dans quel département le ménage habite-t-il ?  | A. Ouest, ou Grand'Anse   | 0     |       |
|   | B. Centre, ou Nord-Est  | 3     |       |
|   | C. Nord-Ouest, ou Sud   | 4     |       |
|   | D. Artibonite, ou Nippes  | 7     |       |
|   | E. Nord, ou Sud-Est   | 10    |       |
| 2. Combien de membres le ménage compte-t-il ?   | A. Huit ou plus   | 0     |       |
|   | B. Sept   | 4     |       |
|   | C. Six  | 9     |       |
|   | D. Cinq   | 9     |       |
|   | E. Quatre   | 14    |       |
|   | F. Trois  | 18    |       |
|   | G. Un, ou deux  | 32    |       |
| 3. Au cours de la semaine dernière, combien des membres du ménage âgés 10 ans ou plus ont-ils travaillé, ne serait-ce qu'une heure ?          | A. Aucun  | 0     |       |
|   | B. Un   | 2     |       |
|   | C. Deux ou plus   | 4     |       |
| 4. Au cours de la semaine dernière, la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage a-t-elle travaillé, ne serait-ce qu'une heure ? | A. Non  | 0     |       |
|   | B. Oui  | 4     |       |
|   | C. Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef de ménage   | 7     |       |
| 5. La femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage, sait-t-elle lire et écrire ?  | A. Non, ou il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef de ménage   | 0     |       |
|   | B. Oui  | 3     |       |
| 6. Le chef de ménage masculin, sait-t-il lire et écrire ?   | A. Non  | 0     |       |
|   | B. Il n'y a pas chef de ménage masculin   | 2     |       |
|   | C. Oui  | 4     |       |
| 7. Quel est le principal matériau du toit ?   | A. Sans toit (campement), ou chaume/paille  | 0     |       |
|   | B. Tôle, ou plastique   | 4     |       |
|   | C. Ciment/béton, tuile/ardoise, ou autre  | 12    |       |
| 8. Quel est le principal mode d'approvisionnement du ménage en eau à boire ?  | A. Source d'eau, eau de surface (rivière, lac, mare, fleuve, barrage), puits artésien/forage, eau de pluie, fontaine publique, ou eau non traitée (camion, bouteille, sachet, bassin, gallon) | 0     |       |
|   | B. Puits, robinet privé/DINEPA, ou eau traitée (kiosque, camion, bouteille, sachet, bassin, gallon)   | 7     |       |
| 9. Quelle est la principale source d'énergie pour la cuisson ?  | A. Bois/paille, ou autre  | 0     |       |
|   | B. Charbon à bois, four solaire, gaz propane, électricité, ou kérosène  | 8     |       |
| 10. Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'un réchaud (charbon/bois) ?   | A. Non  | 0     |       |
|   | B. Oui  | 6     |       |
| 11. Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une radio ?   | A. Non  | 0     |       |
|   | B. Oui  | 7     |       |

**Feuille de travail en sous page :**  
**Les prénoms et âges des membres du ménage**  
**et leur état de travail au cours de la semaine dernière**

Commencez à remplir en premier l'entête; ce faisant, mentionnez le code identifiant unique de l'interview (si disponible), la date de l'interview, et le poids d'échantillonnage de l'enquête (si disponible). Puis, enregistrez les prénoms, la référence d'identité du participant (qui peut ne pas être l'enquêté), de vous-même en tant que agent enquêteur, et celle de l'agence/point de service de l'organisme avec lequel le participant est en relation.

Pour la première question de la grille, encerclez la réponse correspondant au département dans lequel habite le ménage.

Ensuite, présentez-vous au chef du ménage en lui disant : *Pouvez-vous nous présenter l'ensemble des personnes qui séjournent de façon permanente dans votre ménage ou en font partie, en commençant par vous-même ? Le ménage est l'ensemble des personnes—apparentées ou non—qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne comme chef de ménage. Pour être membre de ménage, il faut vivre avec le ménage depuis au moins 6 mois ou vivre actuellement dans le ménage avec l'intention d'y rester au moins 6 mois. Une personne qui a été absent du ménage pour plus de trois mois ne compte pas comme membre du ménage.*

Notez le prénom (ou le sobriquet) et l'âge de chaque membre, et retenez pour votre propre utilisation future le prénom du chef de ménage masculin et le prénom de la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage. Notez l'effectif des membres à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : », et encerclez la réponse appropriée pour le deuxième indicateur.

Pour chaque membre du ménage, notez s'il/elle a 10 ans ou plus. Pour chaque membre du ménage âgé de 10 ans ou plus, demandez : « <Nom> a-t-il/elle travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine dernière ? » Comptez le nombre des membres qui ont travaillé et encerclez la réponse appropriée pour le troisième indicateur.

Enfin, encerclez la réponse appropriée pour le quatrième indicateur en fonction de l'état de travail de la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage.

N'oubliez pas de consulter la définition complète de *ménage, membre du ménage et travail* dans le « Guide d'interview et de la signification des questions et réponses ».

| Prénom<br>(ou sobriquet) | Age | <Nom> a-t-il/elle<br>10 ans ou<br>plus ? | Si <nom> a 10 ans ou plus, a-t-il/elle travaillé,<br>ne serait-ce qu'une heure, au cours de la<br>semaine dernière ? |     |     |
|--------------------------|-----|--|--|-----|-----|
| 1.                       |     | Non    Oui                               | Age < 10   | Non | Oui |
| 2.                       |     | Non    Oui                               | Age < 10   | Non | Oui |
| 3.                       |     | Non    Oui                               | Age < 10   | Non | Oui |
| 4.                       |     | Non    Oui                               | Age < 10   | Non | Oui |
| 5.                       |     | Non    Oui                               | Age < 10   | Non | Oui |
| 6.                       |     | Non    Oui                               | Age < 10   | Non | Oui |
| 7.                       |     | Non    Oui                               | Age < 10   | Non | Oui |
| 8.                       |     | Non    Oui                               | Age < 10   | Non | Oui |
| 9.                       |     | Non    Oui                               | Age < 10   | Non | Oui |
| 10.                      |     | Non    Oui                               | Age < 10   | Non | Oui |
| <b># Membres:</b>        | —   | —  | <b># Membres qui travaillent:</b>  |     |     |

## Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté

| <i>Score</i> | Probabilité de pauvreté (%) |       |       |       |                          |  |                         |        |        |        |
|--------------|-----------------------------|-------|-------|-------|--------------------------|--|-------------------------|--------|--------|--------|
|              | Seuil National              |       |       |       | Moitié la plus pauvre    |  | Seuil international PPA |        |        |        |
|              | Alimentaire                 | 100%  | 150%  | 200%  | en dessous du 100% natl. |  | \$1,25                  | \$2,00 | \$2,50 | \$5,00 |
| 0-4          | 100.0                       | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0                    |  | 100.0                   | 100.0  | 100.0  | 100.0  |
| 5-9          | 87.4                        | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 83.7                     |  | 87.4                    | 100.0  | 100.0  | 100.0  |
| 10-14        | 83.8                        | 97.3  | 99.7  | 100.0 | 83.3                     |  | 85.5                    | 97.3   | 97.3   | 100.0  |
| 15-19        | 62.9                        | 95.8  | 99.4  | 100.0 | 69.9                     |  | 70.3                    | 93.8   | 96.8   | 100.0  |
| 20-24        | 56.5                        | 94.4  | 99.4  | 99.8  | 61.6                     |  | 61.4                    | 88.4   | 96.6   | 99.8   |
| 25-29        | 51.5                        | 94.0  | 98.8  | 99.6  | 55.2                     |  | 54.0                    | 87.9   | 96.6   | 99.6   |
| 30-34        | 32.8                        | 83.6  | 95.5  | 98.7  | 38.8                     |  | 35.6                    | 72.0   | 86.8   | 99.1   |
| 35-39        | 22.0                        | 76.5  | 93.8  | 98.1  | 32.3                     |  | 27.3                    | 62.0   | 79.8   | 99.1   |
| 40-44        | 13.7                        | 62.7  | 90.7  | 96.3  | 20.2                     |  | 15.9                    | 47.6   | 69.7   | 97.9   |
| 45-49        | 7.9                         | 44.8  | 77.2  | 90.0  | 15.0                     |  | 10.4                    | 30.8   | 49.6   | 92.8   |
| 50-54        | 5.3                         | 40.1  | 72.3  | 89.4  | 12.6                     |  | 6.6                     | 26.4   | 47.6   | 89.6   |
| 55-59        | 1.6                         | 27.7  | 65.8  | 80.7  | 7.5                      |  | 2.2                     | 19.3   | 31.6   | 82.8   |
| 60-64        | 0.5                         | 16.4  | 48.8  | 71.9  | 2.9                      |  | 1.0                     | 8.1    | 20.1   | 74.3   |
| 65-69        | 0.0                         | 8.8   | 28.4  | 54.4  | 1.8                      |  | 0.0                     | 4.9    | 11.6   | 60.3   |
| 70-74        | 0.0                         | 4.7   | 16.5  | 42.8  | 1.8                      |  | 0.0                     | 1.9    | 5.2    | 47.8   |
| 75-79        | 0.0                         | 2.2   | 11.8  | 35.5  | 0.2                      |  | 0.0                     | 1.8    | 2.2    | 38.8   |
| 80-84        | 0.0                         | 0.0   | 8.0   | 17.5  | 0.0                      |  | 0.0                     | 0.0    | 0.0    | 22.7   |
| 85-89        | 0.0                         | 0.0   | 3.1   | 6.2   | 0.0                      |  | 0.0                     | 0.0    | 0.0    | 10.6   |
| 90-94        | 0.0                         | 0.0   | 0.0   | 5.5   | 0.0                      |  | 0.0                     | 0.0    | 0.0    | 7.0    |
| 95-100       | 0.0                         | 0.0   | 0.0   | 5.5   | 0.0                      |  | 0.0                     | 0.0    | 0.0    | 7.0    |

# Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque « Grille de Notation de la Pauvreté<sup>TM</sup> » Haïti

## 1. Introduction

Ce document présente l'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque « Grille de Notation de la Pauvreté ». Les programmes de lutte contre la pauvreté en Haïti peuvent l'utiliser pour mesurer les taux de pauvreté d'un groupe de ménages à un instant donné, suivre les variations du taux de pauvreté entre deux instants donnés, et segmenter les participants pour leur appliquer des services différenciés.

L'approche directe d'évaluation de la pauvreté au moyen d'enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages est difficile et onéreuse. Par exemple, le questionnaire de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après le Séisme (ECVMAS) réalisée en Haïti en 2012 fait 47 pages et comprend plus de 500 questions. Ces questions pouvaient être pour la plupart posées à plusieurs reprises (par exemple, pour chaque membre de ménage ou pour chaque poste de consommation).

Par rapport à l'approche directe, l'approche indirecte adoptée par la grille est simple, rapide, et peu coûteuse. Elle est développée à partir de onze indicateurs (tels que : « Quel est le principal matériau du toit ? » et « Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une radio ? ») avec lesquels sont construits un *score* corrélé avec le statut socioéconomique du ménage obtenu à partir de l'ECVMAS.

La grille est différente de « *proxy means tests* » (outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage, Coady, Grosh et Hoddinott, 2002). Cette différence réside en ce qu'elle est transparente, est à la portée de tous,<sup>1</sup> et est adaptée aux objectifs et aux moyens non pas des gouvernements mais plutôt des organisations locales de lutte contre la pauvreté. Les options généralement usitées par de telles organisations pour évaluer le statut de pauvreté sont habituellement bruts (telles que les règles basées sur la possession des terres ou sur la nature et la qualité de l'habitation) ou subjectives et relatives (tel que « *participatory wealth ranking* », la classification par une approche participative du niveau de richesse d'un ménage, réalisée par des enquêteurs qualifiés). Les mesures de pauvreté via ces approches peuvent s'avérer onéreuses, leur précision/biais est inconnue, et elles ne sont pas comparables d'une organisation à une autre, d'une région à une autre, ni d'une période à une autre.

La grille peut être utilisée pour mesurer la proportion des participants d'un programme qui sont en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, comme par exemple le seuil national de pauvreté de l'Haïti. Les partenaires de l'USAID en Haïti qui œuvrent pour la promotion de la micro entreprise peuvent utiliser la grille avec le seuil qui marque la moitié le plus pauvre des personnes dont la consommation est en dessous de 100% du seuil national de pauvreté pour évaluer la proportion de leurs bénéficiaires qui

---

<sup>1</sup> L'outil de la Grille de Notation de la Pauvreté n'est de quelque manière que ce soit un bien public. Ses droits d'auteurs sont détenus par le commanditaire et Microfinance Risk Management, L.L.C.

sont « très pauvres ».<sup>2</sup> Les programmes peuvent aussi l'utiliser pour observer le franchissement net du seuil de pauvreté par leurs participants à travers le temps. Dans tous ces cas, la grille représente un outil objectif qui est basé sur les dépenses de consommation des ménages participants au programme et qui est d'une précision connue. Etant entendu qu'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages reste coûteuse même pour l'Etat, certaines organisations locales de lutte contre la pauvreté pourraient cependant avoir la capacité d'implémenter une grille qui est moins onéreuse et qui servirait à contrôler le taux de pauvreté au sein de leurs participants et (si désiré) segmenter les participants pour leur appliquer des services différenciés.

L'approche statistique utilisée pour l'élaboration de la grille n'est pas complexe et vise à être comprise par les non spécialistes. Après tout, si les dirigeants d'organismes doivent se décider à adopter la notation de la pauvreté et à l'utiliser dans leur processus de prise de décision, il faudrait au prime abord qu'ils se convainquent de son efficacité. En effet, la transparence et la simplicité de la grille favorisent la confiance en son utilité. Convaincre les dirigeants est vraiment important; les « outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage » et les régressions sur les « déterminants de la pauvreté » existaient depuis des décennies, mais elles sont rarement utilisées par les programmes locaux de lutte de contre la pauvreté pour

---

<sup>2</sup> L'USAID définit un ménage *très pauvre* si sa dépense de consommation journalière par tête est inférieure au seuil le plus élevé entre le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 (HTG44,83, Tableau 1) et le seuil (HTG50,52) qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous du 100% du seuil national de pauvreté. USAID (2014, p. 8) a approuvé l'utilisation l'outil de la Grille de Notation de la Pauvreté par ses micro entreprises partenaires sous la marque « Progress Out of Poverty Index<sup>®</sup> ».

formuler des décisions. Ceci n'est pas dû au fait qu'elles ne fonctionnent pas mais parce qu'elles sont souvent présentées (quand elles sont présentées) comme des coefficients provenant des tableaux de régression qui sont incompréhensibles des potentiels utilisateurs (avec des libellés des indicateurs comme « LGHHSZ\_2 » qui sont de signification mystérieuse) et des notes négatives avec beaucoup de décimaux. Grâce au phénomène lié à l'efficacité de la prédiction des grilles de notation connu sous le nom de « *flat maximum* », les méthodes simples et transparentes de construction des grilles de notation sont habituellement presque aussi précises que les méthodes plus complexes et opaques (Schreiner, 2012a ; Caire et Schreiner, 2012).

Au-delà de son coût moindre et de sa transparence, l'approche technique de la grille est innovatrice. Cette innovation réside en la façon dont les *scores* sont associés aux probabilités de pauvreté, en l'accent qui est mis sur les tests d'efficacité de la grille, et en la manière dont les formules de calcul des écarts types sont obtenues. Bien que les tests d'efficacité soient simples et banals en analyse statistique pour les académiciens et dans la sphère des grilles de notation pour l'estimation du risque de défaillance des emprunteurs des institutions financières, ils ont été rarement utilisés dans le cas d'un outil de mesure de la pauvreté.

La grille est basée sur les données de l'ECVMAS de 2012 organisée par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI). Les indicateurs qui figurent dans la grille ont été sélectionnés suivant les critères ci-après :

- Peu coûteux à collecter, facile à répondre, et simple à vérifier
- Fortement corrélé à la pauvreté
- Susceptible de changer dans le temps suivant la variation du statut de pauvreté
- Applicable à toutes les régions de l'Haïti

Toutes les notes liées à chacun des indicateurs de la grille sont des entiers naturels. Le total de ces notes (c'est-à-dire, le *score*) varie de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Pendant environ dix minutes, des agents même non spécialistes peuvent recueillir les données sur le terrain et calculer les *scores* sur la même feuille du questionnaire.

La notation de pauvreté peut être utilisée pour faire trois estimations fondamentales. Premièrement, elle peut évaluer la « probabilité de pauvreté » d'un ménage spécifique, c'est-à-dire la probabilité que le ménage ait des dépenses de consommation par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

Deuxièmement, la notation de pauvreté permet d'estimer le taux de pauvreté d'un groupe de ménages à un instant donné. Cette estimation s'obtient en faisant la moyenne des probabilités de pauvreté des ménages du groupe.

Troisièmement, la notation de pauvreté peut estimer le taux annuel de variation du taux de pauvreté d'un groupe de ménages. Calculé à partir de deux échantillons indépendants représentatifs de la même population entre deux instants, ce taux est

l'écart entre la probabilité moyenne de pauvreté de l'échantillon de base et celle de l'échantillon de suivi, divisé par le temps (exprimé en années) écoulé entre la date moyenne des interviews au niveau de l'échantillon de base et celle au niveau de l'échantillon de suivi. Calculé à partir d'un seul échantillon de ménages où chaque ménage a été noté deux fois, ce taux est la somme de l'écart en probabilité de pauvreté entre la date de l'interview de base et celle de l'interview de suivi de chaque ménage, divisé par la somme des temps (exprimés en années) écoulés entre les deux dates d'interviews de chaque ménage (Schreiner, 2014a).

La notation de pauvreté peut aussi être utilisée pour segmenter les participants et leur offrir des services différenciés. Afin d'aider les dirigeants à choisir les points de coupure (c'est-à-dire, le *score* maximum à obtenir pour être ciblé) appropriés pour l'atteinte des objectifs de leurs organisations, plusieurs mesures de l'efficacité du ciblage sont rapportées pour une variété de points de coupure possibles.

Ce document présente une grille unique dont les indicateurs ont été obtenus à partir des données issues de l'ECVMAS 2012 et en considérant le seuil national de pauvreté. Les *scores* obtenus à partir de cette seule grille ont été étalonnés avec les données de l'ECVMAS 2012 pour déterminer les probabilités de pauvreté suivant neuf seuils de pauvreté.

La grille a été construite en se basant sur les données d'une moitié de l'ensemble des ménages de l'ECVMAS 2012. Cette même moitié des données de l'ECVMAS 2012 a servi aussi à convertir les scores en probabilités de pauvreté suivant neuf seuils de

pauvreté. Les données de l'autre moitié des données de l'ECVMAS 2012 ont servi à la validation de l'efficacité de cette grille du point de vue de l'estimation des probabilités de pauvreté, des taux de pauvreté de groupes de ménages à un point du temps, et de la segmentation des participants.

Tous les trois estimateurs de la grille (la probabilité de pauvreté d'un ménage, le taux de pauvreté d'un groupe de ménages à un point du temps, et le taux annuel de variation de la pauvreté) sont non biaisés. C'est-à-dire, la valeur réelle est égale à la moyenne des estimations à partir d'échantillons répétés issus de la même population au sein de laquelle les relations entre les indicateurs de la grille et la pauvreté restent inchangées. Comme tous modèles prédictifs, la grille est construite à partir d'un seul échantillon et est ainsi biaisée dans une certaine mesure quand elle est appliquée (comme c'est le cas dans ce document) à l'échantillon de validation. De plus des erreurs apparaissent si elle est appliquée (en pratique) à une autre population ou quand elle est appliquée après 2012 (puisque les relations entre les indicateurs et la pauvreté changent suivant le temps).<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> D'importants exemples incluent les échantillons représentatifs de la population à une date après 2012 ou des sous-échantillons non-représentatifs de la population nationale de l'Haïti (Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009).

Par conséquent, bien que la mesure de la pauvreté par l'approche indirecte soit peu coûteuse par rapport à celle par l'approche d'une enquête directe, elle est en pratique aussi biaisée. (Les estimations par l'approche de l'enquête directe sont sans biais par définition). Des erreurs apparaissent parce que la notation suppose nécessairement que la relation future entre les indicateurs et la pauvreté dans tous les groupes possibles de ménages sera conforme à celle révélée par les données utilisées dans la construction de la grille. Naturellement, cette hypothèse—inévitable dans la notation prédictive—n'est valide qu'en partie.

L'écart moyen entre les estimations des taux de pauvreté de groupes obtenues par la grille et les taux réels de pauvreté pour 100% du seuil national de pauvreté—lorsqu'on utilise 1.000 échantillons *bootstrap* de  $n = 16.384$  tirés de l'échantillon de validation—est de  $-0,2$  points de pourcentage. La moyenne des écarts absolus au niveau des neuf seuils de pauvreté est d'environ 1,7 points de pourcentage, et la valeur absolue maximale des écarts à travers tous les seuils de pauvreté est de 3,8 points de pourcentage. Ces écarts reflètent les erreurs d'estimation dues à la variation d'échantillonnage, et non des biais ; l'écart moyen devrait être égal à zéro si l'ECVMAS 2012 allait être répétée plusieurs fois et divisées en sous échantillons avant que tout le processus de construction et de validation de la grille soit reprise.

Pour  $n = 16.384$ , les intervalles de confiance à 90 pour cent des estimations sont de  $\pm 0,7$  points de pourcentage ou moins. Pour  $n = 1.024$ , les intervalles de confiance à 90 pour cent sont de  $\pm 2,8$  points de pourcentage ou moins.

La section 2 ci-dessous décrit les données et les seuils de pauvreté. Les sections 3 et 4 décrivent le processus de la réalisation de la grille et présentent des directives pratiques d'implémentation de la grille. Les sections 5 et 6 expliquent comment obtenir l'estimation des probabilités de pauvreté des ménages et des taux de pauvreté des groupes en un instant donné. La section 7 présente l'estimation de la variation des taux de pauvreté des groupes à travers le temps. La section 8 discute du ciblage. La section 9 compare la grille présentée dans ce document avec une étude similaire sur l'Haïti. La dernière section est la conclusion.

Le « Guide de signification et d'interprétation des indicateurs » indique comment les questions doivent être posées (et comment les réponses doivent être interprétées) de façon à mimer aussi étroitement que possible les pratiques de l'ECVMAS 2012. Ce « Guide » (et la « Feuille de travail en sous page ») fait partie intégrante de l'outil de la Grille de Notation de la Pauvreté.

## 2. Données et seuils de pauvreté

Cette section présente les données utilisées pour construire et valider la grille. Elle présente aussi les neuf définitions de pauvreté suivant lesquels les *scores* ont été calibrés/étalonnés.

### 2.1 Données

Les indicateurs et les notes de la grille sont sélectionnés (construits) à partir d'un échantillon aléatoire représentant une moitié de l'ensemble des 4.930 ménages de l'ECVMAS 2012 (qui est la première enquête nationale sur la consommation en Haïti depuis 2001).

La moitié des données de l'ECVMAS qui a servi à la construction de la grille a été utilisée aussi pour associer (calibrer) les scores aux probabilités de pauvreté suivant tous les seuils de pauvreté.

L'autre moitié des données de l'ECVMAS 2012 a été utilisée pour tester (valider) la précision hors échantillon de construction de la grille, c'est-à-dire avec les données qui ne sont pas utilisées pour la construction/calibrage.

Les interviews de l'ECVMAS 2012 se sont déroulées du 08 août au 31 décembre 2012.<sup>4</sup> Les dépenses de consommation des ménages sont exprimées en unités de HTG par tête par jour au prix moyen dans tout l'Haïti en octobre 2012.

---

<sup>4</sup> Cette information provient de l'examen des dates d'interviews enregistrées dans les données initiales.

## 2.2 Taux de pauvreté base ménage, base individus, ou base participants

Le *taux de pauvreté* est la proportion des unités des ménages dont la dépense totale de consommation (divisée par l'effectif des membres du ménage) est en dessous d'un seuil de pauvreté donné. L'unité d'analyse est soit le ménage lui-même ou un membre du ménage. Par définition, chaque membre du ménage a le même statut de pauvreté (ou la même probabilité de pauvreté estimée) tout comme les autres membres du ménage.

Par exemple, considérons qu'un programme offre des services à deux ménages. Le premier ménage est pauvre (sa dépense de consommation par tête est en dessous d'un seuil de pauvreté donné) et est constitué de trois membres dont un est participant au programme. Le second ménage est non pauvre et est constitué de quatre membres dont deux sont des participants au programme.

Les taux de pauvreté sont soit base ménages ou base individus. Si le programme définit ses participants comme étant les ménages, alors le taux de pauvreté base ménage est pertinent. Le taux de pauvreté base ménages estimé est la moyenne pondérée<sup>5</sup> des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté) des ménages qui ont des participants au programme, peu importe l'effectif des membres du ménage et peu importe l'effectif des membres du ménage qui sont participants du programme. Tous les ménages ont le même poids dans cette moyenne pondérée. Ce taux de pauvreté base

---

<sup>5</sup> Cet exemple suppose un tirage aléatoire simple des ménages, ce qui induit que tous les ménages ont le même poids, qui est considéré ici égal à (1).

ménages est  $\frac{1 \cdot 1 + 1 \cdot 0}{1 + 1} = \frac{1}{2} = 0,5 = 50$  pour cent. Dans le terme «  $1 \cdot 1$  » du numérateur,

le premier «  $1$  » est le poids du premier ménage, et le second «  $1$  » est le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage. Dans le terme «  $1 \cdot 0$  » du numérateur, le «  $1$  » est le poids du second ménage, et le «  $0$  » est le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage. Le terme «  $1 + 1$  » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Les poids des ménages ont été utilisés puisque l'unité d'analyse est le ménage.

Par contre, le taux de pauvreté base individus est pertinent si le programme définit toutes les personnes membres des ménages qui bénéficient de ses services comme ses participants. Pour cet exemple, le taux de pauvreté base individus est la moyenne des statuts de pauvreté des ménages participants, pondérée par la taille<sup>6</sup> (l'effectif des

membres) des ménages, soit  $\frac{3 \cdot 1 + 4 \cdot 0}{3 + 4} = \frac{3}{7} = 0,43 = 43$  pour cent. Dans le terme

«  $3 \cdot 1$  » du numérateur, le «  $3$  » est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend trois membres), et le «  $1$  » est le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage. Dans le terme «  $4 \cdot 0$  » du numérateur, le «  $4$  » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend quatre membres), et le «  $0$  » est le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage. Le terme «  $4 + 3$  » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses membres parce que l'unité d'analyse est le membre du ménage.

---

<sup>6</sup> Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple a été opéré au niveau ménage, le poids du ménage base individus est l'effectif des membres du ménage.

Enfin, prenons l'exemple d'un programme qui considère ses *participants* comme étant seulement les membres de ménage avec lesquels il est en relation directe. Pour cet exemple, il s'ensuit que seulement certains—mais pas l'ensemble—des membres du ménage sont comptés. Le taux de pauvreté base individus est alors la moyenne des statuts de pauvreté des ménages participants, pondérée à l'effectif des participants du ménage, soit  $\frac{1 \cdot 1 + 2 \cdot 0}{1 + 2} = \frac{1}{3} = 0,33 = 33$  pour cent. Le premier « 1 » du terme « 1 · 1 » du numérateur est le poids du premier ménage (puisque'il comprend un participant), et le second « 1 » est le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage. Dans le terme « 2 · 0 » du numérateur, le « 2 » est le poids du second ménage (puisque'il comprend deux participants), et le « 0 » est le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage. Le terme « 1 + 2 » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses participants directs au programme parce que l'unité d'analyse est le participant direct au programme.

En résumé, les taux de pauvretés estimés sont des moyennes pondérées des statuts de pauvreté (ou probabilités de pauvreté) des ménages, où—en supposant un échantillonnage aléatoire simple—le poids est l'effectif des unités pertinentes du ménage. En rapportant les taux de pauvretés, les programmes devraient expliquer qui ils considèrent comme étant leurs participants et les raisons de leurs choix.

Le Tableau 1 présente les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté base ménage et base individus issues de l'ECVMAS pour :

- L'Haïti dans son ensemble ;
- Les cinq régions de l'Haïti considérées pour la détermination des seuils de pauvreté,
- L'échantillon de construction/calibrage
- L'échantillon de validation

Les taux de pauvreté base ménage sont rapportés parce que—comme illustré ci-dessous—ils peuvent très facilement être convertis en taux de pauvreté d'autres unités d'analyse. C'est également pour cette raison que la grille est construite, calibrée, et validée avec les poids des ménages. Les taux de pauvreté base individus figurent aussi dans le Tableau 1 parce que ce sont les taux calculés et communiqués par le gouvernement de l'Haïti. De plus, les débats sociaux et les discussions de politique publique se focalisent ordinairement sur les taux de pauvreté base individus. Et l'objectif des organisations locales de lutte contre la pauvreté est d'aider à réduire le niveau de pauvreté des personnes (pas des ménages).

## 2.3 Définition de *la pauvreté* et du seuil national de pauvreté

Le statut de pauvreté (« pauvre » ou « non pauvre ») d'un ménage dépend de la position (en-dessous ou au-dessus) de sa dépense de consommation par tête par rapport à un seuil de pauvreté donné. Par conséquent, la définition de *la pauvreté* est une comparaison d'un seuil de pauvreté avec une mesure de la consommation.

Marzo et Backiny-Yetna (2014) ont documenté le processus de détermination du seuil national de pauvreté de l'Haïti et de l'agrégat consommation des ménages sur la base des données de l'ECVMAS 2012. Ils ont formulé ainsi la première définition officielle de la pauvreté en Haïti. Comme souligné dans World Bank (2014), Pedersen et Lockwood (2001) ont utilisé un seuil de pauvreté non officiel—basé sur la consommation et la méthode des coûts des besoins fondamentaux—dans le cadre de l'Enquête Budget et Consommation des Ménages de 1999/2000. Sletten et Egset (2004) ont utilisé un seuil non officiel basé sur les revenus de \$1,08/tête/jour PPA 1993 dans le cadre de l'Enquête des Conditions de Vie en Haïti de 2001.<sup>7</sup>

Le seuil national de pauvreté de l'Haïti a été déterminé suivant la méthode du « coût des besoins fondamentaux » de Ravallion (1998). Cette méthode débute par la détermination du coût d'un panier de biens alimentaires équivalant à 2.300 Calories. La proportion des biens alimentaires dans le panier est la même que celle des biens alimentaires consommés par les ménages ayant une dépense totale de consommation

---

<sup>7</sup> La précédente grille de 2001 (Schreiner, 2006a) a utilisé le seuil de pauvreté défini par Sletten et Egset (2004). Il n'y a aucune manière possible de comparer les estimations base revenus avec ce seuil et l'ancienne grille de 2001 avec les estimations base consommation et les seuils de pauvreté étalonnés par la nouvelle grille de 2012.

par tête comprise entre les 20<sup>ème</sup> et 60<sup>ème</sup> centiles (Backiny-Yetna et Marzo, 2014 ; Marzo et Backiny-Yetna, 2014). Dans chacune des régions de la définition du seuil de pauvreté, la composante alimentaire du seuil national de pauvreté est définie comme le coût du panier de biens alimentaires de la région donnée. Les cinq valeurs monétaires de la composante alimentaire sont ajustées au prix en HTG en octobre 2012 en utilisant les indices mensuels par région de prix des biens alimentaires officiels de l’Haïti. Le seuil officiel de pauvreté alimentaire de l’Haïti est égal à cette composante alimentaire. En moyenne pour tout l’Haïti, il vaut HTG42,49 par tête par jour (Tableau 1). Ce seuil correspond à un taux de pauvreté base ménage de 18,2 pour cent et un taux de pauvreté base individus de 23,8 pour cent.

Pour générer la composante non alimentaire, Marzo et Bickiny-Yetna (2014) ont calculé la consommation non alimentaire moyenne des ménages de l’ECVMAS dont la consommation alimentaire par tête observée fait 90 à 110 pour cent du seuil alimentaire. La seule composante non alimentaire de tout l’Haïti est ajustée des variations de prix au cours des mois où les données de l’ECVMAS ont été collectées.

Le seuil national de pauvreté (alimentaire plus non alimentaire) de l’Haïti (habituellement appelé ici « 100% du seuil national ») est défini comme étant l’addition de la composante alimentaire et de la composante non alimentaire. Pour tout l’Haïti, le seuil national moyen de pauvreté vaut HTG83,39 par tête par jour et correspond à un

taux de pauvreté base ménage de 49,3 pour cent et un taux de pauvreté base individus de 58,5 pour cent (Tableau 1).<sup>8</sup>

## 2.4 Seuils de pauvreté pris en charge

La grille est construite en utilisant 100% du seuil national de pauvreté. Etant donné que les organisations locales de lutte contre la pauvreté en Haïti pourraient vouloir utiliser plusieurs ou différents seuils de pauvreté, les *scores* obtenus de l'unique grille ont été étalonnés suivant neuf seuils de pauvreté :

- Alimentaire
- 100% du seuil national
- 150% du seuil national
- 200% du seuil national
- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national
- \$1,25/jour PPA 2005
- \$2,00/jour PPA 2005
- \$2,50/jour PPA 2005
- \$5,00/jour PPA 2005

---

<sup>8</sup> Les taux de pauvreté base individus correspondent à ceux rapportés par World Bank (2014, p. 2), laissant supposer que ce papier a utilisé les mêmes données que World Bank et a répliqué sa méthode de détermination du statut de pauvreté du ménage. Le seuil alimentaire et le seuil national de pauvreté (HTG42,49 et HTG83,39) n'équivalent pas à ceux rapportés dans World Bank (HTG41,70 et HTG82,20) puisque World Bank a appliqué le déflateur de prix régional à la consommation alors que ce papier l'a appliqué aux seuils de pauvreté. Cela a conduit à de différents seuils de pauvreté—sans changer les taux de pauvreté—puisque le déflateur de prix moyen régional est 1,0203842, et non 1,00.

Les seuils de 150% et 200% du seuil national sont des multiples de 100% du seuil national.

Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national est la médiane des dépenses de consommation par tête des personnes (pas des ménages) qui sont en dessous de 100% du seuil national de pauvreté (U.S. Congress, 2004).

Le seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 est obtenu à partir de :

- Taux de change PPA 2005 de l’Haïti pour « les dépenses de consommation individuelles des ménages » (Sun et Swanson, 2009) : HTG19,365 pour \$1,00
- L’indice moyen de prix à la consommation (IPC) pour tout l’Haïti :<sup>9</sup>
  - Année 2005 : 113,396
  - Octobre 2012 : 210,025
- 100% du seuil national de chacune des 5 régions utilisé dans le cadre de l’ECVMAS 2012<sup>10</sup>
- 100% du seuil national moyen de tout l’Haïti : 83,38676

En utilisant la formule tirée de Sillers (2006), le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 au prix moyen de l’Haïti en octobre 2012 est:

$$\begin{aligned} & \left( \text{Taux de change PPA 2005} \right) \cdot \$1,25 \cdot \left( \frac{\text{IPC}_{\text{Oct 2012}}}{\text{IPC}_{2005}} \right) = \\ & \left( \frac{\text{HTG19,365}}{\$1,00} \right) \cdot \$1,25 \cdot \left( \frac{210,025}{113,396} \right) = \text{HTG44,83}. \end{aligned}$$

Ce seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 ne peut pas être comparé avec celui affiché par PovcalNet de World Bank car PovcalNet n’a rapporté ce seuil que pour l’année 2001.<sup>11</sup>

---

<sup>9</sup> [ihsi.ht/produit\\_economie\\_ind\\_con\\_ipc\\_quid.htm](http://ihsi.ht/produit_economie_ind_con_ipc_quid.htm), récupéré le 12 Mai 2016.

<sup>10</sup> Les seuils régionaux sont obtenus en appliquant les déflateurs de prix régionaux—tirés à partir des données de l’ECVMAS 2012—au seuil national moyen pour tout l’Haïti.

Les autres seuils de type PPA 2005 sont des multiples du seuil de \$1,25/jour PPA 2005.

Les seuils de type PPA 2005 qui s'affichent sur les trois premières lignes du Tableau 1 sont des seuils moyens de tout l'Haïti. Pour une région donnée, le seuil de \$1,25/jour s'obtient en multipliant le seuil global de \$1,25/jour de tout l'Haïti par 100% du seuil national de pauvreté de la région considérée et en divisant ensuite par 100% du seuil national de pauvreté de tout l'Haïti (HTG83,38676).

Par exemple, le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 dans la région Artibonite et Centre est égal au seuil de \$1,25/jour de toute l'Haïti (HTG44,83), multiplié par la valeur de 100% du seuil national dans la région Artibonite et Centre (HTG81,15, Tableau 1), et divisé par 100% du seuil national de tout l'Haïti (HTG83,38676). Il s'ensuit que le seuil de \$1,25/jour dans la région Artibonite et Centre vaut  $44,83 \times 81,15 \div 83,38676 =$  HTG43,63.

---

<sup>11</sup> [iresearch.worldbank.org/PovcalNetPPP2005/](http://iresearch.worldbank.org/PovcalNetPPP2005/), récupéré le 12 Mai 2016.

Les organismes partenaires de l'USAID en Haïti qui promeuvent les microentreprises et qui utilisent la grille pour rapporter à l'USAID l'effectif de leurs participants qui sont « très pauvres » devraient utiliser le seuil de pauvreté marquant la moitié la plus pauvre des personnes vivant en dessous de 100% du seuil national de pauvreté. En effet, l'USAID définit les « très pauvres » comme étant les personnes vivant dans des ménages ayant des dépenses de consommation journalières par tête en dessous du plus élevé des deux seuils:

- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes vivant en dessous de 100% du seuil national (HTG50,52, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 29,2 pour cent, Tableau 1)
- \$1,25/jour PPA 2005 (HTG44,83, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 26,0 pour cent)

### 3. Construction de la grille

Pour l'Haïti, environ 80 indicateurs ont été initialement identifiés comme des indicateurs candidats. Ils ont trait à :

- La composition du ménage (telle que l'effectif des membres du ménage)
- L'éducation (telle que la capacité de la femme chef de ménage ou la (plus ancienne) conjointe du chef de ménage à lire et écrire)
- L'habitation (telle que le principal matériau du toit)
- La possession d'actifs durables (tels que les réchauds ou radios)
- L'emploi (tel que l'effectif des membres du ménage qui travaillent)
- L'agriculture (telle que l'effectif des membres du ménage qui travaillent dans l'agriculture)

Le Tableau 2 liste tous les potentiels indicateurs classés par ordre décroissant des « coefficients d'incertitudes » fondés sur le concept d'entropie (Goodman et Kruskal, 1979). Ce coefficient mesure le pouvoir de l'indicateur pris à lui seul en termes de prédiction du statut de pauvreté.<sup>12</sup>

Une des applications possibles de la grille est la mesure de la variation du taux de pauvreté à travers le temps. Ainsi, sans prendre en compte d'autres considérations, dans le choix des indicateurs une préférence est donnée aux indicateurs qui ont plus de faculté à varier dans le temps. Par exemple, la possession d'une radio est probablement plus susceptible de varier suite à une variation du niveau de pauvreté que l'est la capacité de la femme chef de ménage ou conjointe du chef de ménage à lire et écrire.

---

<sup>12</sup> Le coefficient d'incertitude n'a pas été utilisé dans le processus de sélection des indicateurs de la grille ; il a été utilisé seulement comme critère d'ordonnement des indicateurs candidats du Tableau 2.

La grille est conçue au moyen de régressions *Logit* sur le sous échantillon de construction et en considérant 100% du seuil national de pauvreté pour la détermination du statut de pauvreté (pauvre/non pauvre). La sélection des indicateurs est basée sur le jugement et des statistiques. La première étape consiste à construire—par le biais d’une régression *Logit*—une série de grilles à un seul indicateur, à partir de chaque indicateur potentiel. La puissance statistique de chaque grille est donnée par « *c* », une mesure de la capacité de discrimination par statut de pauvreté (SAS Institute Inc., 2004).

Une des grilles de notation à un indicateur est alors sélectionnée en prenant en compte plusieurs facteurs (Schreiner *et al.*, 2004 ; Zeller, 2004). Ces facteurs incluent l’amélioration de l’efficacité, la probabilité d’acceptation par les utilisateurs de la grille (déterminée par la simplicité, le coût de la collecte, et le « bien-fondé » de l’indicateur selon l’expérience, la théorie, et le bon sens), la sensibilité aux changements du statut socioéconomique, la diversité des indicateurs, l’applicabilité à toutes régions du territoire Haïtienne, la tendance à maintenir une relation peu changeante avec le statut de pauvreté à travers le temps, la faculté à discriminer les ménages pauvres et non pauvres situés à l’extrémité inférieure (pauvre) de la distribution des dépenses de consommation, et la faculté de l’indicateur à être vérifié.

Des séries de grilles de notation à deux variables sont ensuite construites ; chacune est basée sur la grille à un indicateur retenu à l’issue de la première étape à laquelle est ajoutée un second indicateur candidat. La meilleure grille à deux indicateurs est sélectionnée en se basant toujours sur la précision statistique et les critères non

statistiques. Ces étapes sont répétées jusqu'à ce que la grille ait 11 indicateurs qui fonctionnent bien ensemble et qui répondent aux considérations aussi bien statistiques que non statistiques.<sup>13</sup>

La dernière étape consiste à transformer les coefficients issus de la régression *Logit* en nombres entiers naturels de telle manière que les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté).

Cet algorithme défini est similaire à la régression des moindres carrés ordinaires avec sélection « pas à pas » (*stepwise*) des variables. Il diffère de la régression « pas à pas » naïve du fait que la sélection des indicateurs prend en compte à la fois des critères statistiques<sup>14</sup> et non statistiques. L'utilisation des critères non statistiques peut améliorer la robustesse dans le temps et aider à garantir que les indicateurs soient simples, aient un sens, et soient acceptés par les utilisateurs.

---

<sup>13</sup> Dans le cas de l'Haïti, la sélection des indicateurs a tenu compte aussi des résultats du test pilote effectué par Fondasyon Kole Zèpol (FONKOZE) et Konsèy Nasyonal Finansman Popilè (KNFP).

<sup>14</sup> Le critère statistique de sélection d'un indicateur n'est pas le *p-value* de son coefficient mais plutôt son pouvoir de discrimination des ménages par statuts de pauvreté.

La grille élaborée ici est applicable à n'importe quel point du territoire Haïtienne. Des tests en Indonésie (World Bank, 2012), au Bangladesh (Sharif, 2009), en l'Inde et au Mexique (Schreiner 2006b et 2005a), au Sri Lanka (Narayan et Yoshida, 2005), et en Jamaïque (Grosh et Baker, 1995) suggèrent que la segmentation de la grille par zone (urbaine ou rurale) n'améliore pas pour autant l'efficacité du ciblage. En général, la segmentation pourrait améliorer la précision de l'estimation des taux de pauvreté (Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009), mais il peut accroître aussi le risque de surapprentissage (Haslett, 2012).

## 4. Directives pratiques d'utilisation de la grille

Le défi principal de la conception d'une grille n'est pas de maximiser l'efficacité statistique mais plutôt d'améliorer les chances qu'elle soit adoptée et utilisée (Schreiner, 2005b). L'échec des projets de notation ne relève pas d'habitude du fait qu'ils soient statistiquement non précis mais plutôt de la faillite de l'organisme dans la prise des décisions nécessaires à la bonne intégration de la grille dans son processus/environnement de travail, et à la formation et à la motivation des agents (Schreiner, 2002). Après tout, la plupart des grilles de notation élaborées avec un soin raisonnable ont une efficacité de ciblage/pouvoir prédictif similaire du fait du phénomène empirique connu sous le nom de « *flat maximum* » (Caire et Schreiner, 2012 ; Hand, 2006 ; Baesens *et al.*, 2003 ; Lovie et Lovie, 1986 ; Kolesar et Showers, 1985 ; Stillwell, Barron, et Edwards, 1983 ; Dawes, 1979 ; Wainer, 1976 ; Myers et Forgy, 1963). Les entraves à l'adoption d'une grille par les utilisateurs sont moins liées aux techniques statistiques utilisées mais beaucoup plus aux hommes, c'est-à-dire que les entraves ne sont pas liées à l'exactitude statistique mais plutôt à la gestion du changement organisationnel induit par l'introduction de ladite grille dans les processus/procédures de l'organisme. Il est bien plus facile d'obtenir une efficacité adéquate d'une grille que de garantir son adoption.

La présente grille est conçue de manière à favoriser sa compréhension par les utilisateurs et à gagner leur confiance afin qu'ils l'adoptent sans y être contraints et l'utilisent convenablement. Evidemment, la précision de la grille importe, mais elle doit être équilibrée avec la simplicité, l'usage facile, et une apparence/présentation qui force la crédibilité. Les organismes sont plus susceptibles de collecter les données, calculer les *scores*, et s'intéresser aux résultats si, de leur point de vue, la notation n'exige pas beaucoup d'efforts supplémentaires, n'intègre pas des formules compliquées, et si l'ensemble du processus leur semble être logique.

C'est pour cela que la grille tient sur une page. Le processus de construction, les indicateurs, et les notes sont simples et transparents. Les calculs/techniques compliqués sont minimisés de façon que les non-spécialistes puissent calculer les *scores* à la main et sur le terrain. En effet la grille comprend :

- Seulement 11 indicateurs
- Uniquement des modalités catégorielles
- Uniquement des notes simples (nombres entiers naturels et pas d'autres fonctions arithmétiques en dehors de l'addition)

La grille (avec sa feuille de travail en sous page) est prête à l'emploi. Elle peut être déjà photocopiée et distribuée aux agents enquêteurs pour utilisation.

Les agents enquêteurs en utilisant la grille doivent :

- Mentionner l'identifiant de l'entrevue, la date d'entrevue, le code pays ("HTI"), le code de la grille ("002") et le poids d'échantillonnage assigné au ménage du participant dans le plan d'échantillonnage par l'organisation
- Mentionner le nom et l'identifiant du participant (qui peut être différent de celui de l'enquêté) et de l'agent enquêteur et du point de service de l'organisation concerné
- Marquer la réponse appropriée pour le premier indicateur de la grille en se basant sur le département dans lequel vit le ménage tiré
- Enregistrer sur la feuille de travail en sous page les prénoms des membres du ménage, leurs âges, et leurs statuts de travail au cours de la semaine dernière
- Enregistrer l'effectif des membres du ménage à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : » et encercler la réponse appropriée au deuxième indicateur en se basant sur la « feuille de travail en sous page »
- Marquer la réponse appropriée pour le troisième indicateur concernant l'effectif des membres du ménage ayant travaillé au cours de la semaine dernière en se basant sur les réponses collectées sur la « feuille de travail en sous page »
- Marquer la réponse appropriée pour le quatrième indicateur concernant le fait que la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage (si elle existe) ait travaillé au cours de la semaine dernière, en se basant sur la réponse collectée au sujet de la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage sur la « feuille de travail en sous page »
- Lire les cinquième et sixième questions de la grille à l'enquêté une après l'autre et marquer chacune des réponses
- Ne pas lire la septième question à l'enquêté. Marquer plutôt la réponse appropriée en observant attentivement le toit afin de déterminer le matériau dont il est constitué en grande partie
- Lire chacune des quatre questions restantes de la grille mot pour mot, encercler les réponses et les notes correspondantes, et transcrire les notes dans la colonne à l'extrême droite de la grille
- Additionner les notes pour obtenir le *score*
- Mettre en application la règle de ciblage (s'il en existe)
- Transmettre la fiche ainsi renseignée à l'équipe de pilotage pour l'enregistrement ou la saisie des données et leur analyse

Les agents enquêteurs doivent être bien formés étant entendu que la qualité des *produits* (estimations des taux de pauvreté) dépend de celle des *intrants* (données collectées). Si c'est les organismes ou les agents de terrain qui recueillent eux-mêmes les données, et s'ils pensent qu'ils ont un intérêt à manipuler le taux de pauvreté (par

exemple, s'ils sont récompensés ou espèrent des aides extérieures pour avoir présenté un taux de pauvreté élevé), il est impérieux de procéder à un contrôle continu de qualité des données passant par une révision systématique des données fournies, une descente inopinée sur le terrain, et des audits par échantillonnage aléatoire (c'est-à-dire, tirer de façon aléatoire des grilles remplies et procéder à la vérification des informations sur le terrain, Matul et Kline, 2003).<sup>15</sup> IRIS Center (2007a) et Toohig (2008) sont de bons guides pratiques pour l'élaboration du budget, la formation des agents enquêteurs et superviseurs, la logistique à déployer, l'échantillonnage, l'art d'enquêter, le pilotage, la collecte des données, et le contrôle de qualité de la collecte.

En particulier, bien que la collecte des données relatives aux indicateurs de la grille soit relativement facile comparativement à celle d'autres outils de mesure de la pauvreté, elle reste absolument difficile. Une formation sur les définitions des termes et concepts de la grille est indispensable, et les agents enquêteurs devront scrupuleusement étudier et suivre les directives du « Guide d'interprétation et de la signification des indicateurs » fourni à la fin du présent papier puisque ces directives—aussi bien que la

---

<sup>15</sup> Si un organisme veut dissimuler les notes associées à chaque indicateur aux agents enquêteurs et aux enquêtés, alors il peut utiliser une version de la grille sans notes. Ainsi les notes seront appliquées aux réponses au siège après la collecte pour calculer les *scores*. Même si les notes sont dissimulées, les agents enquêteurs et les enquêtés peuvent utiliser leur bon sens pour deviner à quel point les modalités de réponses sont associées à la pauvreté. Schreiner (2012b) soutient que la dissimulation des notes en Colombie (Camacho and Conover, 2011) n'a pas empêché pour autant les fraudes et dans tous les cas, les fraudes au niveau de l'équipe du siège étaient plus préjudiciables que celles orchestrées sur le terrain par les agents enquêteurs et les enquêtés.

« Feuille de travail en sous page »—font partie intégrante de l’outil de la Grille de Notation de la Pauvreté.<sup>16</sup>

Au Nigéria par exemple, une étude (Onwujekwe, Hanson, et Fox-Rushby, 2006) a révélé de toute évidence qu’il est possible qu’il y ait de faibles corrélations entre les données collectées par deux enquêteurs chez un même ménage dans la même journée et de faibles corrélations *test-retest* (données collectées deux fois chez un même ménage par le même enquêteur à deux dates différentes) des indicateurs apparemment très simple telle que la possession d’une automobile. Par contre, Grosh et Baker (1995) suggèrent qu’une sous évaluation prononcée des actifs n’affecte pas le ciblage. A la première étape de sélection des bénéficiaires d’un programme d’aide au Mexique, Martinelli et Parker (2007, pp. 24–25) ont relevé qu’ « une sous évaluation [de la possession d’un actif] est très répandue mais grand effet, excepté pour quelques biens. . . [et] une surévaluation est courante pour quelques biens ». Enfin, comme c’est le cas à la deuxième étape du processus de ciblage du programme susvisé en Mexique, la plupart des fausses déclarations permises par l’auto-évaluation peuvent être corrigées (ou prévenues) par des agents de terrains qui rendent visite au domicile des candidats au programme. Cette procédure est recommandée aux organismes de lutte contre la pauvreté en Haïti.

---

<sup>16</sup> Ces directives sont les seules que les organismes doivent fournir aux agents enquêteurs. Les réponses à tous autres problèmes d’interprétation devront être laissées au jugement des agents enquêteurs et des enquêtés en respect de la logique suivie par l’Institut Haïtien de la Statistique et de l’Informatique (IHSI) lors de la phase de collecte des données de l’ECVMAS 2012.

Pour ce qui concerne l'implémentation et la conception de l'échantillonnage,

l'organisme devra tenir compte des paramètres suivants :

- Qui est ce qui administrera la grille ?
- Comment seront enregistrés les réponses et les *scores* ?
- Quels sont les participants au programme qui seront interviewés ?
- Combien de participants au programme seront interviewés ?
- Combien de fois les participants au programme seront interviewés ?
- La notation sera-t-il appliqué plus d'une fois ?
- Les mêmes participants seront-ils interviewés plus d'une fois ?

En général, l'échantillonnage devrait découler des objectifs poursuivis par l'organisme en appliquant la grille, des questionnements à répondre, et du budget. Le principal objectif devrait être de s'assurer que l'échantillon est représentatif d'une population bien définie et que l'usage de la grille permettra à l'organisation de s'informer sur une question qui lui est importante.

Les non spécialistes qui administrent la grille sur le terrain aux participants peuvent être :

- Des employés de l'organisation
- De tierces personnes

Les réponses, les notes, les *scores*, et les probabilités de pauvreté peuvent être consignés sur :

- Papier sur le terrain et enregistrés au niveau d'un service
- Papier sur le terrain et saisis dans une base de données ou un tableur au siège
- Un appareil électronique portatif sur le terrain et transférés ensuite dans la base de données

Etant donné la population des participants concernés par l'objet de l'enquête, les individus à noter peuvent être :

- Tous les individus concernés (recensement)
- Un échantillon représentatif de tous les participants concernés
- Tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés
- Un échantillon représentatif de tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés

S'il n'est pas déterminé pas d'autres facteurs, le nombre de participants à être notés peut être obtenu par le biais de formules (présentées plus loin) de détermination de la taille d'échantillon afin d'atteindre un niveau de confiance et un intervalle de confiance souhaités. Cependant, pour étudier utilement des questions d'importance pour l'organisation, l'accent ne devrait pas être mis sur l'interview d'un échantillon de taille assez large afin d'atteindre un certain niveau de signification statistique arbitraire mais plutôt sur l'obtention d'un échantillon représentatif d'une population bien définie qui est pertinent pour un problème qui importe à l'organisation.

La fréquence d'administration de la notation peut être :

- Ponctuel, en tant qu'un projet exceptionnel (excluant toute mesure de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Une fois tous les deux ans (ou à toutes périodes fixes ou variables, permettant la mesure de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Chaque fois que l'agent enquêteur rend visite aux participants à leur domicile pour une raison faisant partie de leur travail quotidien (permettant la mesure de la variation des taux de pauvreté dans le temps)

Lorsque la grille doit être appliquée plus d'une fois afin d'évaluer la variation de taux de pauvreté, elle peut s'appliquer :

- A des groupes de participants différents de la même population
- A un groupe fixe de participants dans le temps

Un exemple de ces séries de choix à faire pour l'utilisation d'une grille est illustré par BRAC et ASA, deux organismes de microfinance du Bangladesh (avec environ 7 millions de clients chacun) qui avaient manifesté leur désir d'appliquer la grille (Schreiner, 2013a) sur un échantillon de 25.000 clients. Leur conception est que les responsables des prêts, dans un échantillon aléatoire des succursales, notent tous les participants chaque fois qu'ils visitent un participant à son domicile (à peu près une fois l'an). Cette notation est, en effet, considérée comme étant un élément des diligences habituelles effectuées avant le déboursement du crédit. Les réponses sont enregistrées sur feuille et sur le terrain avant d'être envoyées au siège pour être saisies dans une base de données et converties en probabilités de pauvreté.

## 5. Estimation des probabilités de pauvreté des ménages

La somme des notes de la grille pour un ménage est appelée le *score*. Pour l’Haïti, les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Quand bien même les *scores* élevés indiquent une probabilité moindre d’être pauvre, les *scores* ne sont en eux-mêmes que des unités relatives. Par exemple, le fait de doubler le *score* d’un ménage diminue la probabilité que ce ménage soit en-dessous d’un seuil de pauvreté donné, mais n’implique pas que sa probabilité de pauvreté ait diminué de moitié.

Pour obtenir des unités absolues, les *scores* sont convertis en *probabilités de pauvreté*, c’est-à-dire les probabilités d’être en dessous du seuil de pauvreté. Ceci est fait par l’intermédiaire des tableaux simples de correspondance qu’il faut consulter. En prenant l’exemple de 100% du seuil national, les *scores* de 40 à 44 correspondent à une probabilité de pauvreté de 62,7 pour cent, et ceux de 45 à 49 correspondent à une probabilité de pauvreté de 44,8 pour cent (Tableau 3).

La probabilité de pauvreté correspondant à un *score* varie suivant le seuil de pauvreté considéré. Par exemple, les *scores* de 40 à 44 correspondent à une probabilité de pauvreté de 62,7 pour cent pour 100% du seuil national, mais à 15,9 pour cent pour le seuil de \$1,25/jour PPA 2005.<sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> Commencant par le Tableau 3, la plupart des tableaux sont présentées en neuf versions, une relative à chaque seuil de pauvreté. Pour les maintenir dans un ordre, elles ont été groupées par définition de la pauvreté. Les tableaux uniques qui concernent

## 5.1 Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté

Chaque *score* est lié (étalonné) à une probabilité de pauvreté qui est définie comme la proportion des ménages de l'échantillon d'étalonnage ayant enregistré ce *score* et qui ont une dépense de consommation par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

En prenant l'exemple du 100% du seuil national (Tableau 4), 9.288 ménages du sous échantillon d'étalonnage possèdent un *score* de 40 à 44, et 5.822 ménages parmi eux sont en dessous du seuil de pauvreté. La probabilité de pauvreté estimée correspondant à un *score* de 40 à 44 est alors 62,7 pour cent puisque  $5.822 \div 9.288 = 62,7$  pour cent.

En considérant 100% du seuil national et la tranche de *score* de 45 à 49, 9.095 ménages du sous échantillon d'étalonnage sont dans cette tranche ; parmi eux 4.078 sont en dessous du seuil (Tableau 4). Par conséquent, la probabilité de pauvreté correspondant à la tranche de *score* 45 à 49 est  $4.078 \div 9.095 = 44,8$  pour cent.

La même méthode a été utilisée pour convertir les *scores* en probabilités de pauvreté estimées pour tous les seuils de pauvreté.<sup>18</sup>

---

toutes les définitions de la pauvreté sont disposés avec le premier groupe de tableaux relatifs au 100% du seuil national de pauvreté.

<sup>18</sup> Pour garantir que les probabilités de pauvreté ne croissent jamais lorsque les *scores* augmentent, une moyenne des probabilités de pauvreté à travers des séries de *scores* adjacents est itérativement faite avant de constituer les tranches de *scores*. Cela préserve des biais tout en épargnant aux utilisateurs les frustrations nées du fait que des *scores* plus élevés soient associés à des probabilités de pauvreté plus élevées ; ceci étant dû malencontreusement à une variation d'échantillonnage des tranches de *scores* de quelques ménages.

Bien que la grille soit conçue en faisant appel en partie au jugement en fonction des critères non statistiques, la méthode de conversion conduit à des probabilités de pauvreté objectives ; c'est-à-dire qu'elles sont obtenues à partir des seuils de pauvreté quantitatifs et des données de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages. Les probabilités de pauvreté calibrées seraient objectives même si le processus de sélection des indicateurs et des notes n'était aucunement fondé sur des données. En fait, des grilles de notation objectives et de précisions éprouvées ont souvent été construites sur jugement d'expert pour la sélection des indicateurs et pour l'assignation des notes aux réponses (Fuller, 2006, pour l'Haïti ; Caire, 2004 ; Schreiner *et al.*, 2014). Bien entendu, la présente grille est fondée sur des données et le jugement. Le fait que ce document reconnaît que certains choix intervenant dans la réalisation de la grille—comme dans n'importe quelle analyse statistique—sont faits par le biais du jugement n'enlève en aucune manière l'objectivité des probabilités de pauvreté, puisqu'elle dépend de l'utilisation des données pour la conversion des *scores* en probabilités, et non de l'utilisation des données—et rien que les données—pour la construction de la grille.

Bien que les notes/points qui se trouvent sur la grille de l'Haïti soient la transformation des coefficients issus de la régression logistique, les *scores* (non transformés) n'ont pas été convertis en probabilités de pauvreté par le biais de la formule du *Logit* qui s'écrit :  $2,718281828^{score} \times (1 + 2,718281828^{score})^{-1}$ . Ceci s'explique par le fait que la formule du *Logit* est exotérique et difficile à calculer manuellement. Les non spécialistes trouvent beaucoup plus intuitif que la probabilité de pauvreté soit

définie comme la proportion des ménages de la population des ménages ayant enregistré un *score* donné qui sont en dessous du seuil de pauvreté. De cette façon, la conversion des *scores* en probabilités de pauvreté n'exige aucun calcul arithmétique mais juste une simple lecture d'une table de correspondance. Cette approche de conversion peut aussi améliorer la précision, surtout avec des échantillons de grandes tailles.

## 5.2 Précision des estimations des probabilités de pauvreté des ménages

Tant que les relations entre les indicateurs et la pauvreté ne change pas dans le temps, et aussi longtemps que la grille est appliqué à des ménages représentatifs de la même population de ménages à partir de laquelle elle a été construite, le procédé de conversion utilisé ici fournira des estimations non biaisées des probabilités de pauvreté. Une *estimation non biaisée* signifie qu'en prenant une série d'échantillons de la population mère, la moyenne des probabilités de pauvreté estimées de la série d'échantillons correspondrait à la probabilité de pauvreté réelle de la population mère. Sous les hypothèses présentées ci-dessus, la grille permet aussi d'obtenir des estimations non biaisées des taux de pauvreté à une date donnée, de même que des estimations non biaisées de variations de taux de pauvreté entre deux dates.<sup>19</sup>

Naturellement, les relations entre les indicateurs et la pauvreté varient dans une certaine mesure inconnue au cours du temps et à travers les sous-populations de l'Haïti.

---

<sup>19</sup> Ceci est énoncé parce que ces taux de pauvreté estimés de groupe sont des fonctions linéaires des estimations sans biais des probabilités de pauvreté des ménages.

Par conséquent, la grille sera d'une manière générale biaisée lorsqu'elle est appliquée après décembre 2012 (mois de fin des travaux de collecte de l'ECVMAS 2012) ou qu'elle est appliquée sur des sous-populations non représentatives de la population de l'Haïti.

A quel degré les estimations de probabilités de pauvreté des ménages sont-elles précises, lorsqu'on fait l'hypothèse que les relations entre les indicateurs et la pauvreté demeurent inchangées à travers le temps et que l'échantillon choisi est représentatif de la population haïtienne ? Pour obtenir une estimation de la précision des probabilités de pauvreté des ménages, la grille est appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille  $n = 16.384$  de l'échantillon de validation. L'échantillonnage par *bootstrap* implique:

- Appliquer la grille à chaque ménage de l'échantillon de validation
- Constituer un échantillon *bootstrap* par tirage avec remise (« *with replacement* ») des ménages de l'échantillon de validation
- Calculer, pour chaque *score*, la probabilité réelle de pauvreté dans l'échantillon *bootstrap*, c'est-à-dire, la proportion des ménages ayant enregistré ce *score* et dont les dépenses de consommation sont en dessous du seuil de pauvreté
- Enregistrer pour chaque *score* l'écart entre la probabilité de pauvreté estimée (Tableau 3) et la probabilité réelle de pauvreté dans l'échantillon *bootstrap*
- Reprendre les trois précédentes étapes 1.000 fois
- Calculer, pour chaque *score*, l'écart moyen entre les probabilités de pauvreté estimées et celles réelles à travers les 1.000 échantillons *bootstrap*
- Calculer, pour chaque *score*, les intervalles contenant les 900, 950 et 990 écarts centraux entre les probabilités de pauvreté estimées et celles réelles

Pour chaque tranche de *scores* et  $n = 16.384$ , le Tableau 5 présente l'écart moyen entre les probabilités estimées de pauvreté et les probabilités réelles de pauvreté aussi bien que les intervalles de confiance des écarts.

Pour 100% du seuil national, la probabilité moyenne de pauvreté à travers les échantillons *bootstrap* pour les *scores* de 40 à 44 obtenus à partir de l'échantillon de

validation est supérieure de 4,5 points de pourcentage par rapport à la valeur réelle.

Pour les *scores* de 35 à 39, la valeur estimée de la probabilité moyenne de pauvreté est inférieure de 12,9 points de pourcentage par rapport à la valeur réelle.<sup>20</sup>

L'intervalle de confiance à 90 pour cent des écarts relatifs aux *scores* de 40 à 44 est  $\pm 2,4$  points de pourcentage (100% du seuil national, Tableau 5). Ceci signifie que dans 900 des 1.000 échantillons *bootstrap*, l'écart moyen entre la valeur estimée et la valeur réelle est entre  $+2,1,4$  et  $+6,9$  points de pourcentage (puisque  $+4,5 - 2,4 = +2,1$  et  $+4,5 + 2,4 = +6,9$ ). Dans 950 des 1.000 échantillons *bootstrap* (95 pour cent), l'intervalle de confiance de l'écart est  $+4,5 \pm 2,8$  points de pourcentage, et dans 990 des 1.000 échantillons *bootstrap* (99 pour cent), l'intervalle de confiance est  $+4,5 \pm 3,7$  points de pourcentage.

Le Tableau 5 montre des écarts qui sont pour la plupart grands entre les probabilités estimées et les probabilités réelles. Ces écarts s'expliquent par le fait que l'échantillon de validation est un échantillon unique qui—à cause de la variation d'échantillonnage—diffère en distribution des sous échantillons de construction et d'étalonnage et de la population de l'Haïti. Cependant, pour le ciblage, ce qui est important est l'écart au niveau de la plage des *scores* situés juste au-dessus et ceux en dessous du point de coupure de ciblage. Ce fait atténue les effets de biais et de variation

---

<sup>20</sup> Ces écarts ne sont pas nuls malgré le caractère sans biais de l'estimateur parce que la grille est construite sur un échantillon unique. Les écarts moyens pour chaque *score* seraient nuls si les échantillons étaient tirés de nouveau de la population et subdivisés par la suite en sous-échantillons avant la construction de la grille et l'étalonnage des *scores* aux probabilités de pauvreté.

de l'échantillonnage sur le ciblage (Friedman, 1997). La section 8 ci-dessous présente de façon détaillée la précision du ciblage.

De plus, si les estimations des taux de pauvreté par groupes de ménages devraient être précises, alors les erreurs sur les probabilités de pauvreté des différents ménages devront largement s'équilibrer. Comme présenté dans la section suivante, c'est généralement le cas des échantillons représentatifs d'une population nationale, bien qu'il l'est moins bien dans le cas des sous échantillons de la population nationale.

Une autre source des écarts entre les valeurs estimées et réelles des probabilités de pauvreté est le surapprentissage. La présente grille est sans biais, mais elle peut être sujette au phénomène du surapprentissage (« *overfitting* ») quand elle sera appliquée après la fin des travaux de collecte de données de l'ECVMAS en décembre 2012. Cela signifie qu'elle peut être si bien ajustée aux données de l'ECVMAS 2012 qu'elle capture non seulement certaines tendances réelles mais aussi certaines tendances aléatoires qui, dues à la variation d'échantillonnage, n'apparaissent seulement que dans les données issues de l'ECVMAS 2012 mais pas dans l'ensemble de la population haïtienne. Ou simplement la grille peut être sujette au phénomène du surapprentissage parce qu'elle est fortement sensible aux variations à travers le temps des relations entre les indicateurs et la pauvreté ou quand elle est appliquée à des échantillons non représentatifs de la population nationale.

Ce phénomène peut être minimisé en simplifiant la grille, en ne s'appuyant pas uniquement sur les données, et en considérant aussi la théorie, les expériences, et le

jugement (le bon sens). Bien entendu, la grille présentée ici a pris en compte tous ces paramètres. La combinaison de plusieurs grilles de notation peut aussi réduire le surapprentissage, mais cela ajoute plus de complexité.

Toutefois, la majeure partie des erreurs au niveau des probabilités de pauvreté des différents ménages s'équilibrent lorsqu'on procède aux estimations de taux de pauvreté des groupes pour des échantillons représentatifs de la population nationale (confer les deux sections suivantes). De plus, certains écarts dans les estimations de variation de pauvreté à travers le temps ont des sources non liées à la grille, tels que les changements dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté, les variations d'échantillonnage, les variations au niveau des seuils de pauvreté, le changement dans le temps de la qualité des données, et les imperfections dans les ajustements de prix par rapport au temps et aux zones géographiques. Ces facteurs ne peuvent être maîtrisés qu'en améliorant la disponibilité, la fréquence, la quantité et la qualité des données des enquêtes nationales sur la consommation (ce qui échappe à cette grille) ou en réduisant le surapprentissage (ce qui n'apporte que des bénéfices limités, vu la simplicité de la grille).

## 6. Estimations du taux de pauvreté d'un groupe à une date

Le taux de pauvreté estimé d'un groupe à une date est la moyenne des probabilités de pauvreté estimées des différents ménages du groupe.

Supposons qu'un programme enquête trois ménages le 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec les notes respectifs de 20, 30, et 40, correspondant aux probabilités de pauvreté de 94,4 pour cent, 83,6 pour cent, et 62,7 pour cent (100% du seuil national, Tableau 3). Le taux de pauvreté estimé du groupe est la probabilité de pauvreté moyenne des ménages  $(94,4 + 83,6 + 62,7) \div 3 = 80,2$  pour cent.

Attention : le taux de pauvreté de groupe n'est pas la probabilité de pauvreté correspondant au *score* moyen du groupe. Ici, le *score* moyen est 30 et correspond à une probabilité de pauvreté de 83,6 pour cent. Ce qui est différent de 80,2 pour cent qui représentent la moyenne des trois différentes probabilités de pauvreté associées respectivement aux trois *scores* individuels. Contrairement aux probabilités de pauvreté, les *scores* ont un caractère ordinal, comme les lettres de l'alphabet ou les couleurs dans le spectre lumineux. Les *scores* n'étant pas des nombres cardinaux, ne peuvent être additionnés, et leurs moyennes à travers les ménages ne peuvent pas être calculées. Seulement trois opérations sont possibles avec les *scores* : conversion en probabilités de pauvreté, analyse de distribution (Schreiner 2012a), ou comparaison avec un point de coupure de ciblage. Il existe certains cas où l'analyse des scores est

appropriée, mais en général, si on ne s’y connaît pas vraiment, il vaudra mieux utiliser les probabilités de pauvreté plutôt que les *scores*.

Les *scores* de la grille sont convertis en probabilités de pauvreté pour chacun des neuf seuils de pauvreté en utilisant les données de l’ECVMAS 2012. Le processus de conversion des scores en probabilités de pauvreté est exactement le même pour tous les seuils de pauvreté. L’utilisateur doit chercher la table de conversion spécifique que correspond à un seuil de pauvreté spécifique.

## 6.1 Précision des taux de pauvreté estimés

En appliquant la grille de l’Haïti à 1.000 échantillons *bootstrap* de taille  $n = 16.384$  de l’échantillon de validation, et en considérant 100% du seuil national de pauvreté, l’écart moyen entre les taux de pauvreté estimés et les taux de pauvreté réels est de  $-0,2$  points de pourcentage (Tableau 7, qui résume les chiffres du Tableau 6 relatifs à chacun des neuf seuils de pauvreté). L’écart absolu moyen maximum à travers les neuf seuils de pauvreté est de 3,8 points de pourcentage, tandis que l’écart absolu moyen avoisine 1,7 point de pourcentage. Une partie de ces écarts est due à la variation d’échantillonnage découlant de la division de l’ECVMAS 2012 en sous échantillons.

Lorsqu’on estime le taux de pauvreté à une date donnée pour un seuil de pauvreté donné, l’erreur moyenne rapportée au Tableau 7 devrait être soustraite de la probabilité moyenne de pauvreté pour rendre l’estimation sans biais/correcte. En considérant la grille, 100% du seuil national, et l’échantillon de validation, l’erreur est

de  $-0,2$  point de pourcentage. Ainsi l'estimation sans biais/correcte du taux de pauvreté au sein de ces trois ménages visés ci-dessus est  $80,2 - (-0,2) = 80,4$  pour cent.

L'intervalle de confiance à 90 pour cent du taux de pauvreté estimé d'un groupe de taille  $n = 16.384$  est de  $\pm 0,7$  points de pourcentage ou mieux pour tous les seuils de pauvreté (Tableau 7). Ce qui signifie que dans 900 des 1.000 échantillons *bootstraps* de cette taille, la différence absolue entre l'estimation (après correction de l'erreur moyenne connue) et la valeur réelle est égal ou inférieur à  $0,7$  point de pourcentage.

Par exemple, en considérant la grille et 100% du seuil national de pauvreté, et en supposant que la probabilité moyenne (avec biais/sans correction) de pauvreté dans un échantillon de taille  $n = 16.384$  soit  $80,2$  pour cent, alors on s'attendrait que 90 pour cent des échantillons de taille  $n = 16.384$  fournissent des estimations des taux de pauvreté qui tombent dans l'intervalle  $80,2 - (-0,2) - 0,7 = 79,7$  pour cent à  $80,2 - (-0,2) + 0,7 = 81,1$  pour cent, la valeur réelle la plus probable étant au centre de cet intervalle ( $80,2 - (-0,2) = 80,4$  pour cent). Ceci s'explique par le fait que l'estimation originelle (biaisé/incorrecte) est de  $80,2$  pour cent, l'erreur moyenne (biais) se chiffre à  $-0,2$  points de pourcentage, et l'intervalle de confiance à 90 pour cent de 100% dans l'échantillon de validation du seuil national et pour cette taille d'échantillon est de  $\pm 0,7$  point de pourcentage (Tableau 7).

## 6.2 Formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés

Quelle est la précision des estimations de taux de pauvreté ? Etant donné que ces estimations de taux de pauvreté sont des valeurs moyennes, elles obéissent à une distribution Normal (avec des échantillons de « grande » taille) et peuvent être caractérisées par leurs écarts moyens par rapport aux valeurs réelles (erreur) accompagnés de leurs écarts-types estimés (précision).

Schreiner (2008) a proposé une approche pour la détermination de la formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés indirectement via les grilles de notation. Cette approche commence avec la formule standard de Cochran (1977) :  $\pm c = \pm z \cdot \sigma$ , qui établit—dans le cas d'une approche directe de mesure d'une proportion—l'intervalle de confiance comme une fonction de l'écart-type, avec :

$\pm c$ , l'intervalle de confiance en terme de proportion  
(par exemple : 0,02 pour  $\pm 2$  points de pourcentage),

$z$ , un paramètre obtenu à partir de la distribution Normal, qui vaut :

- 1,04 pour les intervalles de confiance à 70 pour cent,
- 1,28 pour les intervalles de confiance à 80 pour cent, et
- 1,64 pour les intervalles de confiance à 90 pour cent,

$\sigma$ , l'écart-type du taux de pauvreté estimé, soit  $\sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \phi$ ,

$\hat{p}$ , la proportion des ménages de l'échantillon qui sont en-dessous du seuil de pauvreté,

$\phi$  est le facteur d'exhaustivité de la population  $\sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}$ ,

$N$  est la taille de la population, et

$n$  est la taille de l'échantillon.

Par exemple, l'ECVMAS 2012 de l'Haïti a fourni une estimation par l'approche de mesure directe du taux de pauvreté base ménage relatif à 100% du seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation qui vaut  $\hat{p} = 49,3$  pour cent (Tableau 1). Si cette estimation venait d'un échantillon de taille  $n = 16.384$  tiré d'une population de taille  $N = 2.260.092$  ménages (une estimation approximative de l'effectif total des ménages en Haïti en 2012 selon les poids d'échantillonnage de l'ECVMAS), alors le facteur d'exhaustivité serait  $\phi = \sqrt{\frac{2.260.092 - 16.384}{2.260.092 - 1}} = 0,9964$ , qui est proche  $\phi = 1$ .

Si le niveau de confiance souhaité est 90 pour cent ( $z = 1,64$ ), alors l'intervalle de

$$\text{confiance } c \text{ est : } \pm z \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} = \pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,493 \cdot (1 - 0,493)}{16.384}} \cdot \sqrt{\frac{2.260.092 - 16.384}{2.260.092 - 1}} =$$

$\pm 0,638$  point de pourcentage. (Si  $\phi$  est considéré égal à 1, alors l'intervalle de confiance est  $\pm 0,641$  point de pourcentage.)

Cependant, les grilles de notation ne sont pas des approches directes de mesure de la pauvreté, et, par conséquent, cette formule n'est pas applicable. Pour déterminer une formule applicable à la grille, il faudra examiner le Tableau 6 qui reporte les intervalles de confiance empiriques  $\pm c$  des écarts des estimations de la grille appliquée à 1.000 échantillons *bootstrap* de tailles variées, tirés de l'échantillon de validation. Par exemple, pour un échantillon de taille  $n = 16.384$  tiré de l'échantillon de validation et

considérant 100% du seuil national, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est 0,686 point de pourcentage.<sup>21</sup>

Par conséquent, l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la grille de l'Haïti pour un échantillon de taille  $n = 16.384$  est  $\pm 0,686$  point de pourcentage, alors qu'il est de  $\pm 0,638$  point de pourcentage pour l'approche de mesure directe. Le ratio de ces deux valeurs donne  $0,686 \div 0,638 = 1,08$ .

Considérons maintenant le même exercice mais pour un échantillon de taille  $n = 8.192$ . L'intervalle de confiance sous l'approche directe et pour le seuil de pauvreté national dans l'échantillon de validation est :

$$\pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,493 \cdot (1 - 0,493)}{8.192}} \cdot \sqrt{\frac{2.260.092 - 8.192}{2.260.092 - 1}} = \pm 0,904 \text{ point de pourcentage.}$$

L'intervalle de confiance empirique sous la grille de l'Haïti (Tableau 6) est de  $\pm 0,998$  point de pourcentage. Par conséquent pour  $n = 8.192$ , le ratio de ces deux valeurs est  $0,998 \div 0,904 = 1,10$ .

Ce ratio de 1,10 obtenu pour  $n = 8.192$  n'est pas loin du ratio 1,08 obtenu pour  $n = 16.384$ . Dans l'ensemble des échantillons de taille supérieure ou égale à  $n = 256$ , la moyenne de ce ratio dans l'échantillon de validation se révèle être 1,05, ce qui implique que l'intervalle de confiance de la grille de l'Haïti en considérant 100% du seuil national de pauvreté et pour une taille d'échantillon donnée est plus large d'environ 5 pour cent que l'intervalle de confiance de l'approche directe via l'ECVMAS 2012. Ce ratio de 1,05 apparait dans le Tableau 7 comme le « facteur  $\alpha$  de précision », puisque si  $\alpha = 1,05$ ,

---

<sup>21</sup> Du fait de l'arrondi, le Tableau 6 affiche 0,7, au lieu de 0,686.

alors la formule de détermination de l'intervalle de confiance  $\pm c$  de la grille en fonction de l'écart type  $\sigma$  est  $\pm c = \pm z \cdot \alpha \cdot \sigma$ . Cela implique que la formule de calcul de l'écart type des estimations de taux de pauvreté via la grille est :  $\alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}$ .

En général,  $\alpha$  peut être supérieur ou inférieur à 1,00. Lorsque  $\alpha$  est supérieur à 1,00, cela signifie que la grille est moins précise que la mesure directe. C'est ce qui est observé pour cinq des neuf seuils de pauvreté de l'Haïti (Tableau 7).

La formule de détermination de l'intervalle de confiance des estimations via la notation peut être modifiée de façon à obtenir la formule de la taille de l'échantillon à enquêter. Si  $\tilde{p}$  est le taux de pauvreté espéré, alors la formule de calcul de la taille d'échantillon  $n$  tiré d'une population de taille  $N$  et pour un niveau de confiance souhaité correspondant à  $z$  et un intervalle de confiance souhaité  $\pm c$  est

$$n = N \cdot \left( \frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right).$$

Si la taille de la population  $N$  est relativement large par rapport à la taille  $n$  de l'échantillon, alors le facteur d'exhaustivité  $\phi$  peut être considéré égal à l'unité (1) et la formule de la taille de

$$l'échantillon devient  $n = \left( \frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})$ .$$

Pour illustrer l'utilisation de cette formule, supposons que la taille de la population soit  $N = 2.260.092$  (une estimation de l'effectif total des ménages en Haïti en 2012),  $c = 0,05272$ ,  $z = 1,64$  (niveau de confiance à 90 pour cent) et le seuil de pauvreté pertinent soit 100% du seuil national, de façon à ce que le taux de pauvreté espéré  $\tilde{p}$  le

plus raisonnable soit le taux de pauvreté de l'Haïti (49,3 pour cent) associé à ce seuil de pauvreté. Le facteur  $\alpha$  étant égal à 1,05 (Tableau 7), on obtient alors :

$$n = 2.260.092 \cdot \left( \frac{1,64^2 \cdot 1,05^2 \cdot 0,493 \cdot (1 - 0,493)}{1,64^2 \cdot 1,05^2 \cdot 0,493 \cdot (1 - 0,493) + 0,05272^2 \cdot (2.260.092 - 1)} \right) = 267, \text{ qui}$$

n'est pas loin de la taille d'échantillon 256 correspondant à ces mêmes paramètres dans le Tableau 6 pour 100% du seuil national. Lorsqu'on considère le facteur d'exhaustivité

$$\phi \text{ égal à l'unité, on aboutit au même résultat : } n = \left( \frac{1,05 \cdot 1,64}{0,05272} \right)^2 \cdot 0,493 \cdot (1 - 0,493) =$$

267.<sup>22</sup>

Naturellement, les facteurs  $\alpha$  dans le Tableau 7 sont spécifiques à l'Haïti, à ses seuils de pauvreté, ses taux de pauvreté, et à la présente grille. Cependant, la méthode de déduction des formules de l'écart-type en utilisant le facteur  $\alpha$  est valable pour n'importe quel outil de mesure de la pauvreté qui utilise l'approche adoptée par ce document.

En pratique après la fin des travaux de collecte de l'ECVMAS en décembre 2012, une organisation pourrait choisir un seuil de pauvreté (soit 100% du seuil national),

---

<sup>22</sup> Bien que l'USAID n'ait pas spécifié le niveau de confiance ni l'intervalle de confiance requis, IRIS Center (2007a et 2007b) a affirmé que  $n = 300$  est suffisant pour le rapportage à l'USAID. Les organismes d'appui aux microentreprises qui sont des partenaires de l'USAID en Haïti devraient utiliser le seuil marquant la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national pour leur rapportage à l'USAID. Etant donné le facteur  $\alpha$  égal à 0,95 pour ce seuil de pauvreté en 2012 (Tableau 7), un taux de pauvreté espéré (avant l'évaluation) de 23,2 pour cent (taux de pauvreté en Haïti en 2012 pour ce seuil, Tableau 1), et un niveau de confiance souhaité de 90 pour cent ( $z = 1,64$ ), alors  $n = 300$  implique un intervalle de confiance de

$$\pm 1,64 \cdot 0,95 \cdot \sqrt{\frac{0,232 \cdot (1 - 0,232)}{300}} = \pm 3,8 \text{ points de pourcentage.}$$

considérer la taille de population de ses participants (soit  $N = 10.000$  participants), choisir un niveau de confiance souhaité (soit 90 pour cent, ou  $z = 1,64$ ), un intervalle de confiance souhaité (soit  $\pm 2,0$  points de pourcentage, ou  $c = \pm 0,02$ ), faire une supposition quant à la valeur de  $\tilde{p}$  (peut être en se référant à une précédente mesure telle que le taux de pauvreté moyen national base ménages de 49,3 pour cent obtenu par l'ECVMAS 2012 affiché dans le Tableau 1), consulter  $\alpha$  (ici, 1,05, Tableau 7), supposer que la grille reste applicable dans le futur et à des sous groupes non représentatifs de la population nationale,<sup>23</sup> et ainsi calculer la taille d'échantillon requise. Cette illustration aboutit à

$$n = 10.000 \cdot \left( \frac{1,64^2 \cdot 1,05^2 \cdot 0,493 \cdot (1 - 0,493)}{1,64^2 \cdot 1,05^2 \cdot 0,493 \cdot (1 - 0,493) + 0,02^2 \cdot (10.000 - 1)} \right) = 1.564.$$

---

<sup>23</sup> Ce document présente la précision de la grille appliquée à l'échantillon de validation mais ne peut pas tester la précision pour les années suivantes ou d'autres sous groupes. La performance après décembre 2012 pourra probablement ressembler à celle de l'ECVMAS 2012 avec une certaine détérioration suivant l'évolution dans le temps des relations entre les indicateurs et le statut de pauvreté.

## 7. Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps

La variation du taux de pauvreté d'un groupe entre deux dates est exprimée comme la variation de la moyenne des probabilités de pauvretés des ménages constituant le groupe entre ces deux dates.

La définition de *pauvreté* utilisée par l'ECVMAS 2012 dont les données ont servi à construire la nouvelle grille est différente de celle utilisée par l'enquête dont les données ont été utilisées par Schreiner (2006a) pour construire l'ancienne grille. De plus, les indicateurs de la nouvelle grille étaient collectés différemment (ou n'existe pas du tout) lors de l'enquête dont les données ont été utilisées par Schreiner (2006a) pour construire l'ancienne grille. Ainsi ce document ne peut tester la précision des estimations de la variation de taux de pauvreté à travers le temps en Haïti et ne peut suggérer qu'une formule approximative de calcul des écart-types de ces variations. Néanmoins, les concepts y relatifs sont présentés étant donné qu'en pratique des organismes de lutte contre la pauvreté en Haïti peuvent utiliser la nouvelle grille pour collecter eux-mêmes des données et ainsi mesurer la variation du taux de pauvreté à travers le temps.

## **7.1 Mise en garde : une variation ne signifie nécessairement pas un impact**

La grille peut estimer la variation du taux de pauvreté. La variation peut être positive comme négative, mais la notation ne permet pas déceler les causes de cette variation. Cet aspect est souvent oublié ou confus et de ce fait entretient la polémique selon laquelle : la notation de la pauvreté estime simplement la variation du taux de pauvreté mais n'offre pas elle-même la possibilité de déterminer les causes de cette variation. En particulier, l'estimation de l'impact de la participation d'un ménage à un programme donné requiert la connaissance de ce qui adviendrait si ce dernier n'était pas participant au programme. Déterminer cet impact requiert des hypothèses fortes ou un groupe de contrôle semblable en tout point de vue à la population des participants, excepté le fait qu'il n'est pas éligible au programme. Il est à retenir que la notation peut aider à évaluer l'impact d'un programme sur ses participants à condition qu'il y ait un moyen de déterminer ou de formuler des hypothèses claires/transparentes sur ce qui adviendrait si le ménage ne participait pas à ce programme. Naturellement, cette information devra provenir d'une autre source que la notation.

## **7.2 Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps**

Considérons l'exemple de la section précédente. Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une organisation a enquêté trois ménages qui ont obtenu au bout de la notation les *scores*

de 20, 30, et 40. Les probabilités de pauvreté correspondantes sont 94,4 pour cent, 83,6 pour cent, et 62,7 pour cent (100% du seuil national de pauvreté, Tableau 3). Le taux de pauvreté de base estimé du groupe est la moyenne des probabilités de pauvreté desdits ménages corrigés par rapport à l'erreur moyenne connue dans l'échantillon de validation de  $-0,2$  points de pourcentage (Tableau 7). En effet ce taux est égal à  $[(94,4 + 83,6 + 62,7) \div 3] - (-0,2) = 80,4$  pour cent.

Après la détermination du taux de pauvreté de base, deux approches d'échantillonnages sont possibles pour la notation suivante :

- Enquêter et noter un autre échantillon de suivi indépendant tiré de la même population
- Enquêter et noter le même échantillon de l'étape de base à l'étape de suivi

En guise d'illustration, à supposer que deux ans après (le 1<sup>er</sup> janvier 2018), l'organisation enquête en plus trois autres ménages qui sont dans la même population que les trois premiers enquêtés et obtient les *scores* 25, 35, et 45 (correspondant respectivement aux probabilités de pauvreté de 94,0 pour cent, 76,5 pour cent, et 44,8 pour cent, selon 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 3). Dans ce cas, la moyenne des probabilités de pauvreté à l'étape de suivi corrigée est égale à  $[(94,0 + 76,5 + 44,8) \div 3] - (-0,2) = 72,0$  pour cent. Il y a donc une amélioration du niveau de pauvreté de  $(80,4 - 72,0) = 8,4$  points de pourcentage.<sup>24</sup>

---

<sup>24</sup> Naturellement, une telle amélioration du taux de pauvreté au bout de deux ans est fortement improbable. Il s'agit ici d'un exemple pour montrer comment la notation peut être utilisée pour estimer une variation du taux de pauvreté.

En supposant que deux années exactement se sont écoulées entre la date moyenne de l'interview de l'enquête de base et celle de l'interview de l'enquête de suivi, alors le taux annuel de régression de la pauvreté est  $8,4 \div 2 = 4,2$  points de pourcentage par an. Ainsi environ un ménage sur douze dans cet exemple hypothétique a traversé le seuil de pauvreté entre 2016 et 2018.<sup>25</sup> Parmi ceux qui ont commencé en dessous du seuil de pauvreté, environ le dixième ( $8,4 \div 80,4 = 10,4$  pour cent) s'est hissé au-dessus du seuil.<sup>26</sup>

Alternativement, supposons que les trois ménages originels qui ont été notés à la période de base ont été une fois encore notés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Etant donné les scores de 25, 35, et 45 obtenus, leurs probabilités de pauvreté à la période de suivi sont 94,0, 76,5, et 44,8 pour cent. La moyenne à travers les ménages de la variation de probabilité de pauvreté de chacun des ménages entre la période de base et la période de suivi est :  $[(94,4 - 94,0) + (83,6 - 76,5) + (62,7 - 44,8)] \div 3 = 8,4$  points de pourcentage.<sup>27</sup>

Supposons que deux années exactement se sont écoulées entre les deux dates d'interviews de chacun des ménages, alors le taux annuel estimé de régression de la pauvreté est  $8,4 \div 2 = 4,2$  points de pourcentage par an.

Sous les hypothèses de la grille, les deux approches d'estimation de la variation de pauvreté à travers le temps sont correctes. En général (et contrairement à l'exemple

---

<sup>25</sup> Il s'agit du chiffre net ; certains ménages commencent au dessus du seuil et finissent en dessous dudit seuil, et vice versa.

<sup>26</sup> La notation ne révèle pas les raisons de cette variation.

<sup>27</sup> Dans ce cas, l'erreur correspondant à ce seuil affichée dans le Tableau 7 ne devrait y être soustraite.

simple pris ici), les deux approches pourraient cependant aboutir à des estimations différentes du fait des différences dans le calendrier des interviews, la composition des échantillons, et la nature deux échantillons notés une fois versus un échantillon noté deux fois (Schreiner, 2014a).

### 7.3 Précision de l'estimation de la variation du taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants

En ce qui concerne le cas de deux échantillons indépendants de même taille, la logique suivie précédemment peut être utilisée pour retrouver la formule de détermination de l'intervalle de confiance  $\pm c$  des estimations de la variation de taux de pauvreté par une grille en fonction de l'écart-type  $\sigma$  :

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{2 \cdot \hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}},$$

où  $c$ ,  $z$ ,  $\hat{p}$ , et  $N$  sont définis comme précédemment,  $n$  est la taille l'échantillon de base et celle de l'échantillon de suivi,<sup>28</sup> et  $\alpha$  est la moyenne (dans l'ensemble des échantillons *bootstrap* de tailles variées) du ratio de l'intervalle de confiance obtenu via une grille et de l'intervalle de confiance théorique obtenu via une évaluation directe de la pauvreté.

---

<sup>28</sup> Cela signifie que l'estimation du degré de précision de la variation de taux de pauvreté entre deux dates requiert quatre fois (pas deux fois) autant d'interviews que l'estimation du taux de pauvreté à un point du temps.

Comme précédemment, cette formule peut être modifier pour obtenir une formule de détermination des tailles d'échantillons requises pour une mesure de la pauvreté via une grille, dans laquelle  $\tilde{p}$  est obtenu de précédentes évaluations et est supposée invariable à la période de base comme à la période de suivi:

$$n = 2 \cdot N \cdot \left( \frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right).$$

Si  $\phi$  peut être considéré égal à 1, la formule devient  $n = 2 \cdot \left( \frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})$ .

Ce facteur  $\alpha$  a été mesuré pour 14 pays (Schreiner, 2016, 2015a, 2015b, 2015c, 2015d, 2013a, 2013b, 2012c, 2010, 2009a, 2009b, et 2009c ; Schreiner et Woller (2010) ; et Chen et Schreiner, 2009). La moyenne arithmétique de  $\alpha$  pour tous ces pays—en considérant pour chacun d'eux la valeur moyenne de  $\alpha$  à travers les seuils de pauvreté et les années d'enquête—est égale à 1,08. Ce chiffre est donc la plus convenable valeur de  $\alpha$  à utiliser pour l'Haïti.

Pour illustrer l'utilisation de cette formule de détermination de la taille d'échantillon requise pour une estimation de variation de taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants, supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ( $z = 1,64$ ), l'intervalle de confiance souhaité soit de  $\pm 2,0$  points de pourcentage ( $\pm c = \pm 0,02$ ), le seuil de pauvreté est le seuil national,  $\alpha = 1,08$ ,  $\tilde{p} = 0,493$  (le taux de pauvreté base ménage de l'Haïti en 2012 en considérant 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 1), et la taille de population  $N$  soit relativement large par rapport à la taille d'échantillon  $n$  espérée de façon à ce que le facteur d'exhaustivité  $\phi$

soit considéré égal à 1. Alors la taille de l'échantillon de base

est  $n = 2 \cdot \left( \frac{1,08 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot 0,493 \cdot (1 - 0,493) \cdot 1 = 3.921$ , et la taille de l'échantillon de

suiivi se chiffre aussi à 3.921.

#### 7.4 Précision de la variation estimée de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates

De façon analogue, la formule générale de détermination de l'intervalle de confiance  $\pm c$  de la variation de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates en fonction de l'écart-type  $\sigma$  est:<sup>29</sup>

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p}_{12} \cdot (1 - \hat{p}_{12}) + \hat{p}_{21} \cdot (1 - \hat{p}_{21}) + 2 \cdot \hat{p}_{12} \cdot \hat{p}_{21}}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}},$$

où  $z$ ,  $c$ ,  $\alpha$ ,  $N$  et  $n$  sont définis comme d'habitude,  $\hat{p}_{12}$  est la proportion des ménages qui étaient en-dessous du seuil de pauvreté et qui l'ont traversé, et  $\hat{p}_{21}$  est la proportion des ménages qui étaient au-dessus du seuil de pauvreté et qui se sont retrouvés en-dessous du seuil. Les données disponibles pour l'Haïti ne permettent d'estimer ici la valeur de  $\alpha$ .

---

<sup>29</sup> Voir McNemar (1947) et Johnson (2007). John Pezzullo a aidé à trouver cette formule.

La formule de la taille d'échantillon à enquêter peut être déduite de la précédente formule. Cela requiert une estimation (en se basant sur les résultats de précédentes évaluations ou enquêtes) des proportions de ménages qui traversent le seuil de pauvreté dans un sens comme dans l'autre  $\tilde{p}_{12}$  et  $\tilde{p}_{21}$ . Avant l'enquête, il est supposé que la variation de taux de pauvreté dans le temps est nulle (hypothèse conservatrice), ce qui implique que  $\tilde{p}_{12} = \tilde{p}_{21} = \tilde{p}_*$ , et :

$$n = 2 \cdot \left( \frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p}_* \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

Puisque  $\tilde{p}_*$  pourrait prendre n'importe quelle valeur entre 0 et 0,5, des informations supplémentaires sont nécessaires pour appliquer cette formule. Supposons que la relation existante entre  $\tilde{p}_*$ , le nombre d'années  $y$  séparant la période de base et la période de suivi, et  $p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})$ , est—comme au Pérou, voir Schreiner (2009d)—proche de  $\tilde{p}_* = -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})]$ .

Ainsi, une formule de détermination de la taille de l'échantillon de ménages auquel la nouvelle grille de l'Haïti pourra être appliquée à deux dates différentes après décembre 2012 est :

$$n = 2 \cdot \left( \frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \left\{ -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})] \right\} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

Au Pérou (la seule source d'estimation sur des données, Schreiner 2009d), la moyenne de  $\alpha$  à travers les années et les seuils de pauvreté avoisine 1,30.

Supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ( $z = 1,64$ ), l'intervalle de confiance souhaité soit de  $\pm 2,0$  points de pourcentage ( $\pm c = \pm 0,02$ ), le seuil de pauvreté soit 100% du seuil national, et la période de base de notation soit 2016, la période de notation pour le suivi soit 2019 ( $y = 3$ ), et la taille  $N$  de la population soit relativement si large comparativement à taille d'échantillon  $n$  espéré de façon à ce que le facteur d'exhaustivité  $\phi$  puisse être considéré égal à 1. Le taux de pauvreté observé d'avant l'année de base est 49,3 pour cent ( $p_{2016} = 0,493$ , Tableau 1), et supposons que  $\alpha = 1,30$ . Alors la taille de l'échantillon de base est :

$$n = 2 \cdot \left( \frac{1,30 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot \{-0,02 + 0,016 \cdot 3 + 0,47 \cdot [0,493 \cdot (1 - 0,493)]\} \cdot 1 = 3.307.$$

Il est bien entendu que c'est le même groupe de 3.307 ménages qui est noté à la période de suivi.

## 8. Ciblage

Lorsqu'une organisation utilise la notation de pauvreté pour segmenter ses participants afin de leur offrir des services différenciés (ciblage), les ménages dont les *scores* se trouvent à la limite ou en dessous du point de coupure sont appelés *ménages ciblés* et sont traités—au regard des objectifs de l'organisation—tout comme s'ils sont en dessous d'un seuil de pauvreté donné. En ce qui concerne les ménages dont les *scores* sont au-dessus du point de coupure, ils sont appelés *ménages non ciblés* et sont traités—au regard des objectifs du programme—comme s'ils sont au-dessus d'un seuil de pauvreté donné.

Il y a une différence entre le *statut de ciblage* (le *score* à la limite ou en dessous d'un point de coupure) et le *statut de pauvreté* (avoir des dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté). Le statut de pauvreté est défini en fonction de la position des dépenses de consommation des ménages par rapport à un seuil de pauvreté donné, tandis que le statut de ciblage est un choix, lié à la politique de l'organisation qui dépend d'un point de coupure (seuil de ciblage) et d'une évaluation indirecte de la pauvreté à partir de la grille.

Les ménages dont les scores sont égaux ou en dessous d'un point de coupure donné devraient être étiquetés comme *ménages ciblés*<sup>30</sup> et non comme *ménages pauvres*. Après tout, à moins que tous les ménages ciblés aient une probabilité de 100%, certains d'entre eux sont non pauvres (leurs consommations sont au-dessus d'un seuil de pauvreté donné). Les termes *pauvres* et *non pauvres* ont des définitions spécifiques dans le cadre des grilles de notation. Il n'est pas bien séant d'utiliser ces mêmes termes pour les statuts de ciblage.

Le ciblage est réussi lorsque les ménages effectivement en dessous du seuil de pauvreté sont ciblés (*inclusion*) et ceux au-dessus dudit seuil ne sont pas ciblés (*exclusion*). Naturellement, aucune grille n'est parfaite. En effet, le ciblage n'est pas efficace (n'a pas réussi) lorsque les ménages effectivement en dessous d'un seuil de pauvreté ne sont pas ciblés (*défaut de couverture*) ou lorsque ceux qui sont au-dessus dudit seuil sont ciblés (*fuite*).

Le Tableau 8 décrit les quatre résultats possibles du ciblage. La précision du ciblage varie selon le point de coupure des *scores*. Un point de coupure (seuil de ciblage) plus élevé correspond à une meilleure inclusion (mais à une fuite plus mauvaise), tandis

---

<sup>30</sup> Une étiquette est acceptable aussi longtemps qu'elle décrive le segment et ne sème pas une confusion entre le statut de ciblage (avoir un *score* en dessous du point de coupure adopté par le programme) et le statut de pauvreté (avoir une consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné défini à l'externe). Quelques exemples d'étiquettes acceptables : Groupes A, B, et C ; ménages ayant des scores inférieurs ou égaux à 29 ; ménages ayant des scores variant de 30 à 69 ; ménages ayant des scores supérieurs ou égaux à 70 ; et ménages qualifiés pour la réduction des frais, ou ménages non qualifiés pour la réduction des frais.

qu'un point de coupure plus bas correspond à une meilleure exclusion (mais à un défaut de couverture plus mauvais).

Les organisations devraient mettre en balance ces deux compromis lors de la fixation du point de coupure (seuil de ciblage). Un moyen formel d'y arriver, c'est d'attribuer des bénéfices nets—basés sur les valeurs et la mission de l'organisation—à chacun des quatre résultats possibles du ciblage ; le point de coupure choisi est celui qui maximise le total des bénéfices nets (Adams et Hand, 2000 ; Hoadley et Olivier, 1998).

Le Tableau 9 montre la distribution des ménages selon le résultat du ciblage. Pour le point de coupure 44 ou moins appliqué à l'échantillon de validation, par exemple, les résultats relatifs à 100% du seuil national sont :

- Inclusion : 35,5 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 13,8 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 7,7 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 43,0 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

En relevant le point de coupure à 49 ou moins, il y a une amélioration de l'inclusion et du défaut de couverture mais une détérioration de la fuite et de l'exclusion :

- Inclusion : 39,3 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 10,0 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 13,0 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 37,7 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

Le point de coupure à choisir dépend du total des bénéfices nets issus de chaque résultat du ciblage. Si chaque résultat de ciblage a un coût ou bénéfice par ménage, alors le bénéfice total net pour un point de coupure donné est :

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| Bénéfice par ménage correctement « inclus » | × | L'effectif des ménages correctement « inclus »     | - |
| Coût par ménage « non couvert » par erreur  | × | L'effectif des ménages « non couverts » par erreur | - |
| Coût par ménage « fuite » par erreur        | × | L'effectif des ménages « fuites » par erreur       | + |
| Bénéfice par ménage correctement « exclu »  | × | L'effectif des ménages correctement « exclus ».    |   |

Pour fixer un point de coupure optimum, l'organisation devra :

- Assigner des bénéfices et des coûts aux quatre résultats possibles en se fondant sur ses valeurs et sa mission
- Calculer le total des bénéfices nets pour chaque point de coupure (confer Tableau 9) relatif au seuil de pauvreté donné
- Choisir le point de coupure ayant le total de bénéfice net le plus élevé

L'étape la plus difficile est l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats du ciblage. Un programme qui cible ses bénéficiaires—avec ou sans la notation—devrait considérer avec attention la manière dont il évalue une inclusion et une exclusion bien réussies par rapport aux erreurs de défaut de couverture et de fuite.

A cet effet, il s'avère salutaire de passer par un processus de réflexion explicite et intentionnelle sur les valeurs des résultats possibles du ciblage.

Une formule couramment choisie pour le calcul des bénéfices et coûts est le « taux de succès » pour lequel le bénéfice total net est l'effectif des ménages correctement inclus ou exclus :

$$\begin{aligned} \text{Taux de succès} = & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\ & 0 \times \text{L'effectif des ménages « non couverts » par défaut} & - \\ & 0 \times \text{L'effectif des ménages « fuites » par défaut} & + \\ & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »}. \end{aligned}$$

Le Tableau 9 affiche le « taux de succès » pour tous les points de coupure de la grille. Pour 100% du seuil national et l'échantillon de validation, le bénéfice total net le plus élevé (78,5) correspond au point de coupure 44 ou moins, avec plus de trois quarts des ménages de l'Haïti correctement classifiés.

Le « taux de succès » valorise l'inclusion avec succès des ménages en dessous du seuil de pauvreté au même degré que l'exclusion avec succès des ménages qui se trouvent au-dessus du seuil. Si un programme valorise l'inclusion plus que l'exclusion (disons deux fois plus), alors il peut le refléter en plaçant le bénéfice pour l'inclusion à 2 et celui de l'exclusion à 1. Ainsi le point de coupure retenu maximisera  $(2 \times \text{ménages correctement « inclus »}) + (1 \times \text{ménages correctement « exclus »})$ .<sup>31</sup>

---

<sup>31</sup> Le tableau 9 affiche aussi le critère BPAC « *Balanced Poverty Accuracy Criteria* » qui est adopté par l'USAID pour certifier des outils de mesure de la pauvreté. IRIS Center (2005) a amené le critère BPAC à considérer la précision en termes de taux de pauvreté estimé (erreur/biais) et en termes de l'inclusion du ciblage. Le critère BPAC s'écrit :  $(\text{Inclusion} - |\text{Défaut de couverture} - \text{Fuite}|) \times [100 \div (\text{Inclusion} + \text{Défaut de couverture})]$ . Schreiner (2014b) explique comment le critère BPAC n'apporte pas

Comme alternative à l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats possibles du ciblage et choisir ensuite le point de coupure maximisant le bénéfice total net, le programme pourrait fixer un point de coupure correspondant à un taux de pauvreté souhaité au sein des ménages ciblés. La troisième colonne du Tableau 10 (« % ciblés qui sont en dessous du seuil ») montre, pour la grille appliquée à l'échantillon de validation, le taux de pauvreté espéré au sein des ménages qui sont en dessous ou à la limite d'un point de coupure donné. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, cibler les ménages qui ont un *score* inférieur ou égal à 44 impliquerait cibler 43,2 pour cent de tous les ménages (deuxième colonne, « % ménages ciblés ») et correspondrait à un taux de pauvreté de 82,2 pour cent (troisième colonne) au sein du groupe ciblé.

Le Tableau 10 renseigne aussi sur deux autres mesures de la précision du ciblage. La première méthode est semblable à celle du taux de couverture (« % en dessous du seuil qui sont ciblés »). Pour l'exemple de 100% du seuil national, avec l'échantillon de validation et pour un point de coupure inférieur ou égal à 44, 72,0 pour cent des ménages pauvres sont couverts.

La dernière mesure de ciblage du Tableau 10 est l'effectif des ménages pauvres ciblés à raison pour chaque ménage non pauvre ciblé à tort (colonne de l'extrême droite). Pour 100% du seuil national, avec l'échantillon de validation, et pour un point de coupure inférieur ou égal à 44, 4,6 ménages pauvres couverts correspondent à un ménage non pauvre ciblé à tort.

---

d'information additionnelle pertinente que ne fournissent accessoirement les autres critères mesures standards présentés ici.

## 9. Contexte des outils de mesure de la pauvreté en Haïti

Cette section discute d'une étude antérieure relative à un outil de mesure de la pauvreté en Haïti du point de vue de ses objectifs, des méthodes utilisées, des définitions adoptées pour la *pauvreté*, des données utilisées, des indicateurs retenus, son biais, et de sa robustesse, et son coût. En général, la présente grille a l'avantage :

- D'être basée sur la plus récente base de données de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages représentatifs de la population haïtienne
- D'utiliser une définition de *pauvreté* basée sur la consommation, simple à comprendre et qui est aussi utilisée par le gouvernement haïtien
- D'avoir rapporté l'erreur et la précision des estimations de taux de pauvreté à un point du temps à partir d'un échantillon de validation qui ne comprend pas les données des ménages qui étaient utilisées dans l'élaboration de la grille, ainsi que les formules de calcul des écart-types des différentes estimations
- D'avoir rapporté une précision de ciblage et d'être d'une précision de ciblage probablement similaire à celle adoptée par les approches alternatives
- De s'être focalisée—pour son coût moins onéreux et sa transparence—sur son accessibilité aux organisations locales de lutte contre la pauvreté

Gwatkin *et al.* (2007) a élaboré un outil de mesure de la pauvreté pour l' Haïti par une approche basée sur les données de l'Enquête Démographique et de Santé (« *Demographic and Health Survey* », DHS), comme ils l'ont fait dans 55 autres pays (Rutstein et Johnson, 2004). Elle a consisté à construire un indice par une Analyse en Composantes Principales d'indicateurs simples et peu coûteux à collecter tirés de la base de données du DHS 2000 de l'Haïti qui a observé 9.595 ménages.<sup>32</sup> Cet indice obtenu par l'ACP est similaire à la présente grille, mais il s'en distingue par le fait qu'il

---

<sup>32</sup> Toutes les bases de données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de l'Haïti incluent depuis 1994/5 le *score* de l'indice de bien-être de chaque ménage ([dhsprogram.com/topics/wealth-index/Wealth-Index-Construction.cfm](http://dhsprogram.com/topics/wealth-index/Wealth-Index-Construction.cfm), récupéré le 13 Mai 2016).

est basé sur le DHS qui ne collecte pas des données sur les dépenses de consommation des ménages. Ainsi, il est fondé sur une autre approche de définition de la *pauvreté* dont la précision par rapport à l'approche de définition de la *pauvreté* basée sur les dépenses de consommation est inconnue, et on ne peut que supposer qu'elle est un proxy du niveau de richesse/statut économique à long terme.<sup>33</sup> Des exemples bien connus de l'approche de construction de l'indice de bien-être par l'ACP se trouvent dans Stifel et Christiaensen (2007), Zeller *et al.* (2006), Sahn et Stifel (2003 et 2000), Henry *et al.* (2003), et Filmer et Pritchett (2001).

---

<sup>33</sup> Néanmoins, puisque les indicateurs sont similaires et le « *flat maximum* » est important, les indices de bien-être soigneusement construits par le biais d'une ACP et les grilles de notation construites sur les dépenses de la consommation des ménages peuvent refléter les mêmes facteurs/causes (peut-être parce que tous les deux approximent le « revenu permanent », voir Bollen, Glanville, et Stecklov, 2007), et ils peuvent tous les deux classer les ménages avec une précision plus ou moins similaire. Des comparaisons des classements des ménages par les approches de l'indice de bien-être basé sur l'ACP, la mesure directe de la consommation, et des grilles de notation basées sur la consommation sont documentées dans Filmer et Scott (2012), Howe *et al.* (2009), Lindelow (2006), Sahn et Stifel (2003 et 2000), Wagstaff et Watanabe (2003), et Montgomery *et al.* (2000).

Les 17 indicateurs utilisés par Gwatkin *et al.* sont similaires à ceux utilisés par la grille du point de vue de leur simplicité, leur faible coût de collecte, et leur caractère concret donc vérifiable :

- Caractéristiques de la résidence :
  - Statut de location
  - Source d'électricité
  - Matériau de revêtement du sol
  - Type de combustible pour la cuisson
  - Source de l'eau destinée à la boisson
  - Type d'installation pour les toilettes
- Possession de biens de consommation durable :
  - Radios
  - Télévisions
  - Réfrigérateurs
  - Téléphones
  - Cuisinières
  - Lits
  - Chevaux ou mulets
  - Bicyclettes
  - Motocyclettes ou scooters
  - Voitures
- Présence dans le ménage d'un membre du ménage qui laboure des terres agricoles appartenant au ménage ou à la famille.

Gwatkin *et al.*, ont suggéré trois utilisations possibles de leur indice :

- Segmentation des ménages par quintile de leurs indices pour voir comment les variables de santé varient en fonction du statut socioéconomique des ménages
- Suivi (via enquêtes de sortie) de l'accessibilité des pauvres aux services de soins de santé de base
- Mesure de la couverture locale en services de santé par le biais d'une enquête à petite échelle

Le premier but est la segmentation, et les deux derniers traitent de la performance du suivi-évaluation. Par conséquent, l'indice de bien-être ACP pourrait bien s'utiliser comme la grille.

L'indice construit par Gwatkin *et al.* est quand même plus complexe et plus coûteux que la grille. L'indice de Gwatkin *et al.* comporte 17 indicateurs (contre 11 pour la présente grille) et pendant que la présente grille requiert la somme de onze entiers naturels (dont d'habitude certains sont égaux à zéro), requiert la somme de 100 nombres à cinq décimales dont la moitié est un nombre négatif.

Une force des indices de bien-être réside dans le fait qu'ils peuvent être construits à partir des données d'enquêtes phares de large envergure tels que les recensements, les Enquêtes Démographiques et de Santé (DHS), les enquêtes d'évaluation et de suivi du bien-être, et les questionnaires des indicateurs de base du bien-être (QWIK), étant donné qu'ils n'exigent pas des données sur les dépenses de consommation.

Contrairement à l'indice de bien-être ACP, la grille est directement liée au seuil de pauvreté défini sur le niveau des dépenses de consommation. Par conséquent, bien que les deux approches puissent permettre de classer les ménages, seule la grille estime le niveau de pauvreté du point de vue des dépenses de consommation du ménage. Comme les indices de bien-être, la grille peut être appliquée à des données issues d'une enquête phare qui ne collecte pas des données sur la consommation, si tant est que cette enquête phare collecte des indicateurs qui correspondent à ceux collectés par la grille (Schreiner, 2011).

Par essence, Gwatkin *et al.*—comme tous les indices de bien-être obtenu par une ACP—définissent la *pauvreté* en fonction des indicateurs et des points qui composent leur indice. Par conséquent, l'indice n'est pas un proxy du niveau des dépenses de

consommation mais plutôt une évaluation directe de la pauvreté par une approche de définition non liée aux dépenses de consommation. Il n’y a rien de mauvais à définir la *pauvreté* de cette manière, mais cette approche de définition n’est pas courante comme celle faisant référence aux dépenses de consommation des ménages. Aussi, les classifications à partir de différents indices de bien-être ne sont-elles pas comparables, du fait que la définition de la pauvreté est basée sur les indicateurs et des points de chaque indice, plutôt que sur un norme externe.

En général, l’approche de l’indice de bien-être considère une personne comme *pauvre* lorsque la valeur de ses actifs (physiques, humains, financiers, et sociaux) tombe en dessous d’un seuil de tolérance. Des arguments en faveur de la définition de la *pauvreté* par rapport aux actifs sont inclus dans Carter et Barrett (2006), Schreiner et Sherraden (2006), Sahn et Stifel (2003), et Sherraden (1991). Les principaux avantages de l’approche de mesure de la pauvreté par rapport aux actifs sont :

- La possession d’un actif est plus facile à mesurer avec précision que les dépenses de consommation
- L’accès aux ressources sur un long terme—et par conséquent la capacité de générer des revenus et de consommer—dépend de la maîtrise ou du contrôle des actifs
- Les actifs renvoient plus directement à la capacité/aptitude à satisfaire les besoins fondamentaux, comme pour dire la différence entre demander au ménage, « Est-ce votre revenu vous permet de réaliser un type d’installation adéquat pour les toilettes ? » et « Les toilettes sont-elles canalisées vers des fosses septiques ? ».

Bien que la définition de la *pauvreté* du point de vue de l’actif et celle du point de vue du revenu/consommation soient distinctes, elles sont fortement liées. Après tout, le revenu et les dépenses de consommation sont des flux de ressources perçues/consommées à la suite de l’utilisation de stocks d’actifs. Les deux approches de

la pauvreté sont des simplifications—du fait des limites pratiques de leurs définitions et de leurs mesures—d'une conception plus complète du concept de la production du bien-être humain.

## 10. Conclusion

La grille est un outil que les programmes de lutte contre la pauvreté en Haïti peuvent utiliser pour segmenter leurs participants afin de leur offrir des services différenciés, aussi bien que pour estimer :

- La probabilité qu'un ménage donné ait un niveau de dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné,
- Le taux de pauvreté d'une population à une date,
- La variation du taux de pauvreté d'une population entre deux dates

L'utilisation de ladite grille n'est pas onéreuse, et elle est aussi accessible aux non spécialistes. En effet, elle est conçue de façon à être d'usage pratique pour les organisations locales de lutte contre la pauvreté en Haïti qui veulent améliorer la gestion de leur performance sociale.

La grille est construite avec une moitié des données de l'ECVMAS 2012 de l'Haïti. Les *scores* obtenus sont convertis en probabilités de pauvreté suivant neuf seuils de pauvreté à partir des mêmes données. La précision de la grille a été testée sur un échantillon de validation (la seconde moitié des données de l'ECVMAS 2012). Les erreurs/biais et la précision ont été calculés et documentés pour les estimations des probabilités de pauvreté des ménages, des taux de pauvreté au sein d'une population à une date, et des variations de taux de pauvreté au sein d'une population à travers le temps. Naturellement, une estimation par une grille des variations de taux de pauvreté dans le temps n'est pas nécessairement assimilable à une estimation de l'impact d'un programme. La précision de ciblage par la grille est aussi mesurée et documentée.

Lorsque la grille est appliquée aux neuf seuils de pauvreté, dans l'échantillon de validation, l'erreur absolue maximum entre les taux estimés et les taux réels de pauvreté est de 3,8 points de pourcentage. L'erreur absolue moyenne est d'environ 1,7 points de pourcentage. Des estimations sans biais/corrigés peuvent être calculées en soustrayant l'erreur moyenne correspondant au seuil de pauvreté donné, des estimations de taux de pauvreté originelles sans correction.

Pour une taille d'échantillon  $n = 16.384$  et un niveau de confiance de 90 pour cent, les estimations de taux pauvreté à un point du temps ont une précision de  $\pm 0,7$  point de pourcentage ou mieux. Pour  $n = 1.024$ , l'intervalle de confiance à 90 pour cent est  $\pm 2,8$  points de pourcentage ou mieux.

Si une organisation veut utiliser la grille pour la segmentation de ses participants afin de leur offrir des services différenciés, alors la présente étude contient des informations utiles qui lui permettront de choisir un point de coupure (seuil de ciblage) qui corresponde à ses valeurs et à sa mission.

Bien que la technique statistique soit innovante et que la précision technique soit importante, la conception de la grille a intégré aussi bien l'aspect transparent et l'usage pratique voire facile. Après tout, la précision de la grille ne servirait à rien si les dirigeants des organisations s'en sentaient si découragées en raison de sa complexité ou de son coût à tel point qu'ils ne l'essaient même pas.

A cet effet, la simplicité de la grille a été assurée par l'emploi de onze indicateurs claires, peu coûteux à collecter, et vérifiables. Les notes sont tous des nombres entiers

naturels, et les *scores* varient de 0 à 100. Les *scores* sont convertis en probabilités de pauvreté via des tableaux de correspondance simples, et les points de coupure (seuils de ciblage) sont également faciles/simples à appliquer. Les caractéristiques conceptuelles de ladite grille s'attachent à la facilitation de son appropriation par les programmes. Elles ont été définies de manière à aider les dirigeants des programmes à comprendre et à faire confiance à la technique de notation et à permettre aux non spécialistes de calculer rapidement les *scores* sur le terrain.

En résumé, la grille est un moyen pratique, transparent, peu coûteux, et objectif permettant aux organisations de lutte contre la pauvreté en Haïti d'estimer les taux de pauvreté définie du point de vue des dépenses de consommation des ménages, de suivre leurs variations dans le temps, et de segmenter leurs participants afin de leur offrir des services différenciés. La même démarche peut être menée dans n'importe quel pays en utilisant des données similaires.

## Bibliographie

- Adams, Niall M.; et David J. Hand. (2000) « Improving the Practice of Classifier Performance Assessment », *Neural Computation*, Vol. 12, pp. 305–311.
- Backiny-Yetna, Prospère; et Federica Marzo. (2014) “Pauvreté en Haïti : Note Méthodologique sur l’Agrégat de Consommation Basée sur l’ECVMAS 2012”, [ihsi.ht/pdf/ecvmass/ecvmass\\_seuil/METHO\\_2\\_Agr+%C2%ACgat\\_de\\_consommation.pdf](http://ihsi.ht/pdf/ecvmass/ecvmass_seuil/METHO_2_Agr+%C2%ACgat_de_consommation.pdf), récupéré le 12 Mai 2016.
- Baesens, Bart; Van Gestel, Tony; Viaene, Stijn; Stepanova, Maria; Suykens, Johan A. K.; et Jan Vanthienen. (2003) « Benchmarking State-of-the-Art Classification Algorithms for Credit Scoring », *Journal of the Operational Research Society*, Vol. 54, pp. 627–635.
- Bollen, Kenneth A.; Glanville, Jennifer L.; et Guy Stecklov. (2007) « Socio-Economic Status, Permanent Income, and Fertility: A Latent-Variable Approach », *Population Studies*, Vol. 61, No. 1, pp. 15–34.
- Caire, Dean. (2004) « Building Credit Scorecards for Small Business Lending in Developing Markets », [microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_SMEs\\_Hybrid.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_SMEs_Hybrid.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- ; and Mark Schreiner. (2012) “Cross-Tab Weighting for Credit Scorecards in Developing Markets”, [business-school.ed.ac.uk/crc/conferences/conference-archive?a=46055](http://business-school.ed.ac.uk/crc/conferences/conference-archive?a=46055), récupéré le 13 mai 2016.
- Camacho, Adriana; et Emily Conover. (2011) « Manipulation of Social-Program Eligibility », *American Economic Journal: Economic Policy*, Vol. 3, No. 2, pp. 41–65.
- Carter, Michael R.; et Christopher B. Barrett. (2006) « The Economics of Poverty Traps and Persistent Poverty: An Asset-Based Approach », *Journal of Development Studies*, Vol. 42, No. 2, pp. 178–199.
- Chen, Shiyuan; et Mark Schreiner. (2009) « Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Vietnam », [SimplePovertyScorecard.com/VNM\\_2006\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/VNM_2006_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- Coady, David; Grosh, Margaret; et John Hoddinott. (2004) « Targeting of Transfers in Developing Countries », [hdl.handle.net/10986/14902](http://hdl.handle.net/10986/14902), récupéré le 13 mai 2016.
- Cochran, William G. (1977) *Sampling Techniques, Third Edition*.

- Dawes, Robyn M. (1979) « The Robust Beauty of Improper Linear Models in Decision-Making », *American Psychologist*, Vol. 34, No. 7, pp. 571–582.
- Diamond, Alexis; Gill, Michael; Rebolledo Dellepiane, Miguel Angel; Skoufias, Emmanuel; Vinha, Katja; and Yiqing Xu. (2016) “Estimating Poverty Rates in Target Populations: An Assessment of the Simple Poverty Scorecard and Alternative Approaches”, World Bank Policy Research Working Paper No. 7793, [hdl.handle.net/10986/25038](https://hdl.handle.net/10986/25038), récupéré le 13 mai 2016
- Filmer, Deon; et Lant Pritchett. (2001) « Estimating Wealth Effects without Expenditure Data—or Tears: An Application to Educational Enrollments in States of India », *Demography*, Vol. 38, No. 1, pp. 115–132.
- ; et Kinnon Scott. (2012) « Assessing Asset Indexes », *Demography*, Vol. 49, pp. 359–392.
- Friedman, Jerome H. (1997) « On Bias, Variance, 0–1 Loss, and the Curse-of-Dimensionality », *Data Mining and Knowledge Discovery*, Vol. 1, pp. 55–77.
- Fuller, Rob. (2006) « Measuring the Poverty of Microfinance Clients in Haiti », [microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_Poverty\\_Haiti\\_Fuller.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Haiti_Fuller.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- Goodman, Leo A.; et Kruskal, William H. (1979) *Measures of Association for Cross Classification*.
- Grosh, Margaret; et Judy L. Baker. (1995) « Proxy Means Tests for Targeting Social Programs: Simulations and Speculation », World Bank LSMS Working Paper No. 118, [go.worldbank.org/W90WN57PD0](http://go.worldbank.org/W90WN57PD0), récupéré le 13 mai 2016.
- Gwatkin, Davidson R.; Rutstein, Shea; Johnson, Kiersten; Suliman, Eldaw; Wagstaff, Adam; et Agbessi Amouzou. (2007) « Socio-Economic Differences in Health, Nutrition, and Population: Haïti », World Bank Country Reports on HNP and Poverty, [go.worldbank.org/T6LCN5A340](http://go.worldbank.org/T6LCN5A340), récupéré le 13 mai 2016.
- Hand, David J. (2006) « Classifier Technology and the Illusion of Progress », *Statistical Science*, Vol. 22, No. 1, pp. 1–15.
- Haslett, Stephen. (2012) « Practical Guidelines for the Design and Analysis of Sample Surveys for Small-Area Estimation », *Journal of the Indian Society of Agricultural Statistics*, Vol. 66, No. 1, pp. 203–212.

- Henry, Carla; Sharma, Manohar; Lapenu, Cecile; et Manfred Zeller. (2003) “Microfinance Poverty Assessment Tool”, CGAP Technical Tool No. 5, [cgap.org/publications/microfinance-poverty-assessment-tool](http://cgap.org/publications/microfinance-poverty-assessment-tool), récupéré le 13 mai 2016.
- Hoadley, Bruce; et Robert M. Oliver. (1998) « Business Measures of Scorecard Benefit », *IMA Journal of Mathematics Applied in Business and Industry*, Vol. 9, pp. 55–64.
- Howe, Laura D.; Hargreaves, James R.; Gabrysch, Sabine; et Sharon R.A. Huttly. (2009) “Is the Wealth Index a Proxy for Consumption Expenditure? A Systematic Review”, *Journal of Epidemiology and Community Health*, Vol. 63, pp. 871–880.
- IRIS Center. (2007a) « Manual for the Implementation of USAID Poverty Assessment Tools », [povertytools.org/training\\_documents/Manuals/USAID\\_PAT\\_Manual\\_Eng.pdf](http://povertytools.org/training_documents/Manuals/USAID_PAT_Manual_Eng.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2007b) « Introduction to Sampling for the Implementation of PATs », [povertytools.org/training\\_documents/Sampling/Introduction\\_Sampling.pdf](http://povertytools.org/training_documents/Sampling/Introduction_Sampling.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2005) « Notes on Assessment and Improvement of Tool Accuracy », [povertytools.org/other\\_documents/AssessingImproving\\_Accuracy.pdf](http://povertytools.org/other_documents/AssessingImproving_Accuracy.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- Johnson, Glenn. (2007) « Lesson 3: Two-Way Tables—Dependent Samples », [onlinecourses.science.psu.edu/stat504/node/96](http://onlinecourses.science.psu.edu/stat504/node/96), récupéré le 13 mai 2016.
- Kolesar, Peter; et Janet L. Showers. (1985) « A Robust Credit-Screening Model Using Categorical Data », *Management Science*, Vol. 31, No. 2, pp. 124–133.
- Lindelow, Magnus. (2006) « Sometimes More Equal Than Others: How Health Inequalities Depend on the Choice of Welfare Indicator », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 263–279.
- Lovie, Alexander D.; et Patricia Lovie. (1986) « The Flat-Maximum Effect and Linear Scoring Models for Prediction », *Journal of Forecasting*, Vol. 5, pp. 159–168.
- Martinelli, César; et Susan W. Parker. (2007) « Deception and Misreporting in a Social Program », *Journal of the European Economic Association*, Vol. 4, No. 6, pp. 886–908.

- Marzo, Federica; et Prospère Backiny-Yetna. (2014) “Pauvreté à Haïti: Eléments Méthodologiques”, [ihsi.ht/pdf/ecvmass/ecvmass\\_seuil/METHO\\_1\\_Seuils%20de%20pauvret+%C2%AC.pdf](http://ihsi.ht/pdf/ecvmass/ecvmass_seuil/METHO_1_Seuils%20de%20pauvret+%C2%AC.pdf), récupéré 12 mai 2016.
- Matul, Michal; et Sean Kline. (2003) « Scoring Change: Prizma’s Approach to Assessing Poverty », Microfinance Centre for Central and Eastern Europe and the New Independent States Spotlight Note No. 4, [mfc.org.pl/sites/mfc.org.pl/files/spotlight4.PDF](http://mfc.org.pl/sites/mfc.org.pl/files/spotlight4.PDF), récupéré le 13 mai 2016.
- McNemar, Quinn. (1947) « Note on the Sampling Error of the Difference between Correlated Proportions or Percentages », *Psychometrika*, Vol. 17, pp. 153–157.
- Montgomery, Mark; Gragnolati, Michele; Burke, Kathleen A.; et Edmundo Paredes. (2000) « Measuring Living Standards with Proxy Variables », *Demography*, Vol. 37, No. 2, pp. 155–174.
- Myers, James H.; et Edward W. Forgy. (1963) « The Development of Numerical Credit-Evaluation Systems », *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 58, No. 303, pp. 779–806.
- Narayan, Ambar; et Nobuo Yoshida. (2005) « Proxy Means Tests for Targeting Welfare Benefits in Sri Lanka », World Bank Report No. SASPR-7, [documents.worldbank.org/curated/en/2005/07/6209268/proxy-means-test-targeting-welfare-benefits-sri-lanka](http://documents.worldbank.org/curated/en/2005/07/6209268/proxy-means-test-targeting-welfare-benefits-sri-lanka), récupéré le 13 mai 2016.
- Onwujekwe, Obinna; Hanson, Kara; et Julia Fox-Rushby. (2006) « Some Indicators of Socio-Economic Status May Not Be Reliable and Use of Indexes with These Data Could Worsen Equity », *Health Economics*, Vol. 15, pp. 639–644.
- Pedersen, Jon; et Kathryn Lockwood. (2001) “Determination of a Poverty Line for Haiti”, FAFO Institute of Applied International Studies, [fafo.no/ais/other/haiti/poverty/PovertyLineForHaiti.pdf](http://fafo.no/ais/other/haiti/poverty/PovertyLineForHaiti.pdf), récupéré 16 mai 2012.
- Ravallion, Martin. (1998) « Poverty Lines in Theory and Practice », World Bank LSMS Working Paper No. 133, [go.worldbank.org/8P3IBJPQS1](http://go.worldbank.org/8P3IBJPQS1), récupéré le 13 mai 2016.
- Rutstein, Shea Oscar; et Kiersten Johnson. (2004) « The DHS Wealth Index », DHS Comparative Reports No. 6, [measuredhs.com/pubs/pdf/CR6/CR6.pdf](http://measuredhs.com/pubs/pdf/CR6/CR6.pdf), récupéré le 13 mai 2016.

- Sahn, David E.; et David C. Stifel. (2003) « Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data », *Review of Income and Wealth*, Series 49, No. 4, pp. 463–489.
- (2000) « Poverty Comparisons over Time and across Countries in Africa », *World Development*, Vol. 28, No. 12, pp. 2123–2155.
- SAS Institute Inc. (2004) « The LOGISTIC Procedure: Rank Correlation of Observed Responses and Predicted Probabilities », en *SAS/STAT User's Guide, Version 9*, [support.sas.com/documentation/cdl/en/statug/63033/HTML/default/viewer.htm#statug\\_logistic\\_sect035.htm](http://support.sas.com/documentation/cdl/en/statug/63033/HTML/default/viewer.htm#statug_logistic_sect035.htm), récupéré le 13 mai 2016.
- Schreiner, Mark. (2016) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: India”, [SimplePovertyScorecard.com/IND\\_2011\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/IND_2011_ENG.pdf), récupéré le 31 mai 2016.
- (2015a) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Ghana”, [SimplePovertyScorecard.com/GHA\\_2012\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/GHA_2012_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2015b) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bolivia”, [SimplePovertyScorecard.com/BOL\\_2013\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/BOL_2013_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2015c) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Malawi”, [SimplePovertyScorecard.com/MWI\\_2010\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/MWI_2010_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2015d) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cambodia”, [SimplePovertyScorecard.com/KHM\\_2011\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/KHM_2011_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2014a) “The Process of Poverty-Scoring Analysis”, [SimplePovertyScorecard.com/Process\\_Poverty\\_Scoring\\_Analysis.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/Process_Poverty_Scoring_Analysis.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2014b) “How Do the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool and the PAT Differ?”, [microfinance.com/English/Papers/Scorecard\\_versus\\_PAT.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scorecard_versus_PAT.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2013a) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bangladesh”, [SimplePovertyScorecard.com/BGD\\_2010\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/BGD_2010_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2013b) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Nicaragua”, [SimplePovertyScorecard.com/NIC\\_2009\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/NIC_2009_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.

- (2012a) “An Expert-Based Poverty Scorecard for Rural China”,  
[microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_Poverty\\_China\\_EN.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_China_EN.pdf), récupéré  
le 13 mai 2016.
- (2012b) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessmemnt Tool: Colombia”,  
[SimplePovertyScorecard.com/COL\\_2009\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/COL_2009_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2012c) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessmemnt Tool: Peru”,  
[SimplePovertyScorecard.com/PER\\_2010\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/PER_2010_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2011) “Estimating Expenditure-Based Poverty in the Demographic and Health  
Surveys”.
- (2010) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessmemnt Tool: Honduras”,  
[SimplePovertyScorecard.com/HND\\_2007\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/HND_2007_ENG.pdf), retrieved 13 May 2016.
- (2009a) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessmemnt Tool: Philippines”,  
[SimplePovertyScorecard.com/PHL\\_2004\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/PHL_2004_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2009b) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessmemnt Tool: Pakistan”,  
[SimplePovertyScorecard.com/PAK\\_2005\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/PAK_2005_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2009c) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessmemnt Tool: Mexico”,  
[SimplePovertyScorecard.com/MEX\\_2008\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/MEX_2008_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2009d) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessmemnt Tool: Peru”,  
[SimplePovertyScorecard.com/PER\\_2007\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/PER_2007_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2008) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessmemnt Tool: Peru”,  
[SimplePovertyScorecard.com/PER\\_2003\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/PER_2003_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2006a) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessmemnt Tool: Haiti”,  
[SimplePovertyScorecard.com/HTI\\_2001\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/HTI_2001_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2006b) “Is One Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessmemnt Tool Enough for  
India?”, [microfinance.com/English/Papers/  
Scoring\\_Poverty\\_India\\_Segments.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_India_Segments.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2005a) “Herramienta del Índice de Calificación de la Pobreza<sup>TM</sup>: México”,  
[SimplePovertyScorecard.com/MEX\\_2002\\_SPA.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/MEX_2002_SPA.pdf), récupéré le 13 mai 2016.

- (2005b) “IRIS Questions on the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool”, [microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_Poverty\\_Response\\_to\\_IRIS.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Response_to_IRIS.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- (2002) *Scoring: The Next Breakthrough in Microfinance?* CGAP Occasional Paper No. 7, [microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_Breakthrough\\_CGAP.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Breakthrough_CGAP.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- ; Matul, Michal; Pawlak, Ewa; et Sean Kline. (2014) “Poverty Scoring: Lessons from a Microlender in Bosnia-Herzegovina”, *Poverty and Public Policy*, Vol. 6, No. 4, pp. 407–428.
- ; et Michael Sherraden. (2006) *Can the Poor Save? Saving and Asset Accumulation in Individual Development Accounts*.
- ; et Gary Woller. (2010) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Guatemala”, [SimplePovertyScorecard.com/GTM\\_2006\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/GTM_2006_ENG.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- Sharif, Iffath Anwar. (2009) « Building a Targeting System for Bangladesh Based on Proxy-Means Testing », World Bank Social Protection Discussion Paper No. 0914, [siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Safety-Nets-DP/0914.pdf](http://siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Safety-Nets-DP/0914.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- Sherraden, Michael. (1991) *Assets and the Poor: A New American Welfare Policy*.
- Sillers, Don. (2006) « National and International Poverty Lines: An Overview », [pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/Pnadh069.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/Pnadh069.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- Sletten, Pål; et Willy Egset. (2004) “Poverty in Haiti”, FAFO Paper No. 2004:31, [fafo.no/~fafo/media/com\\_netsukii/755.pdf](http://fafo.no/~fafo/media/com_netsukii/755.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- Stifel, David; et Luc Christiaensen. (2007) « Tracking Poverty over Time in the Absence of Comparable Consumption Data », *World Bank Economic Review*, Vol. 21, No. 2, pp. 317–341.
- Stillwell, William G.; Barron, F. Hutton; et Ward Edwards. (1983) « Evaluating Credit Applications: A Validation of Multi-Attribute Utility-Weight Elicitation Techniques », *Organizational Behavior and Human Performance*, Vol. 32, pp. 87–108.
- Sun, Changqing; et Eric Swanson. (2009) “Estimation of PPPs for Non-Benchmark Economies for the 2005 ICP Round”, *ICP Bulletin*, Vol. 6, No. 1, pp. 20–23.

- Tarozzi, Alessandro; et Angus Deaton. (2009) « Using Census and Survey Data to Estimate Poverty and Inequality for Small Areas », *Review of Economics and Statistics*, Vol. 91, No. 4, pp. 773–792.
- Toohig, Jeff. (2008) « PPI Pilot Training Guide », [microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-progress-out-of-poverty-index-ppi-pilot-training-mar-2008.pdf](http://microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-progress-out-of-poverty-index-ppi-pilot-training-mar-2008.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- USAID. (2014) *Microenterprise Results Reporting: Annual Report to Congress, Fiscal Year 2013*, [usaid.gov/sites/default/files/documents/1865/MRR.FY13.pdf](http://usaid.gov/sites/default/files/documents/1865/MRR.FY13.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- United States Congress. (2004) « Microenterprise Results and Accountability Act of 2004 (HR 3818 RDS) », November 20, [smith4nj.com/laws/108-484.pdf](http://smith4nj.com/laws/108-484.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- Wagstaff, Adam; et Naoko Watanabe. (2003) « What Difference Does the Choice of SES Make in Health-Inequality Measurement? », *Health Economics*, Vol. 12, No. 10, pp. 885–890.
- Wainer, Howard. (1976) “Estimating Coefficients in Linear Models: It Don’t Make No Nevermind”, *Psychological Bulletin*, Vol. 83, pp. 223–227.
- World Bank. (2014) *Investing in People to Fight Poverty in Haiti: Reflections for Evidence-Based Policy-Making*, Report No. 94430, [documents.worldbank.org/curated/en/2014/01/24142063/investing-people-fight-poverty-haiti-reflections-evidence-based-policy-making](http://documents.worldbank.org/curated/en/2014/01/24142063/investing-people-fight-poverty-haiti-reflections-evidence-based-policy-making), récupéré le 12 mai 2016.
- (2012) *Targeting Poor and Vulnerable Households in Indonesia*, [documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/15879773/targeting-poor-vulnerable-households-indonesia](http://documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/15879773/targeting-poor-vulnerable-households-indonesia), récupéré le 13 mai 2016.
- Zeller, Manfred. (2004) « Review of Poverty Assessment Tools », [pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PNADH120.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH120.pdf), récupéré le 13 mai 2016.
- ; Sharma, Manohar; Henry, Carla; et Cécile Lapenu. (2006) « An Operational Method for Assessing the Poverty-Outreach Performance of Development Policies and Projects: Results of Case Studies in Africa, Asia, and Latin America », *World Development*, Vol. 34, No. 3, pp. 446–464.

# Guide d'interview et de la signification des questions et réponses

Les directives suivantes sont extraites de:

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique. (2012) « Manuel de l'Agent Enquêteur : Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après le Séisme (ECVMAS Haïti 2012) », Port-au-Prince : Ministère de l'Economie et des Finances. [Le *Manuel*]

et

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique. (2012) « Questionnaire Ménage : Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages Après le Séisme (ECVMAS Haïti 2012) », Port-au-Prince : Ministère de l'Economie et des Finances. [Le *Questionnaire*]

## **Les étapes fondamentales de l'interview**

Remplissez l'entête de la grille et la feuille de travail en sous page suivant les directives décrites sur cette dernière.

A l'entête de la grille, mentionnez l'effectif des membres du ménage à partir de la liste que vous avez dressée sur la feuille de travail en sous page.

Si vous n'aviez aucun doute sur la réponse appropriée pour le premier indicateur de la grille (« Dans quel département le ménage habite-t-il ? »), alors vous n'avez plus besoin de poser la question au répondant. Dans ce cas, encerclez juste la réponse appropriée en se basant sur vos propres connaissances. Posez la question au répondant seulement si vous n'êtes pas complètement certain du département dans lequel habite le ménage.

Ne posez pas directement la question relative au deuxième indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif total des membres du ménage que vous aviez déjà inscrit sur la feuille de travail en sous-page.

De même, ne posez pas directement la question relative au troisième indicateur (« Au cours de la semaine dernière, combien des membres du ménage âgés 10 ans ou plus ont-ils travaillé, ne serait-ce qu'une heure ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif des membres du ménage âgés de 10 ans ou plus ayant travaillé que vous aviez déjà inscrit sur la feuille de travail en sous-page.

Enfin, encerclez la réponse appropriée pour le quatrième indicateur (« Au cours de la semaine dernière, la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage a-t-elle travaillé, ne serait-ce qu'une heure ? ») en vous basant sur l'état de travail de la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage que vous aviez déjà inscrit sur la feuille de travail en sous-page.

Posez directement au répondant les questions relatives aux cinquième et sixième indicateurs de la grille (« La femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage, sait-t-elle lire et écrire ? » et « Le chef de ménage masculin, sait-t-il lire et écrire ? » ).

*Ne posez pas directement au répondant la question relative au septième indicateur.* Répondez plutôt à la question vous-même après avoir observé attentivement le toit et déterminé le matériau qui a contribué en grande partie à sa construction.

Enfin posez directement au répondant les questions relatives aux huitième, neuvième, dixième, et onzième indicateurs.

### **Conseils pour conduire l'entretien**

Étudier attentivement ce "Guide" et gardez-le sur vous lors de vos travaux de terrain.

Lire chaque question mot pour mot et dans l'ordre de leur présentation sur la grille.

Noter que le répondant peut ne pas être le membre du ménage affilié à votre organisation.

La résolution de toute difficulté ou cas qui n'est pas traité dans le présent « Guide » est laissée au propre jugement de l'agent enquêteur puisque c'est ce qui a été apparemment adopté au cours de l'ECVMAS 2012 en Haïti. C'est-à-dire, toute organisation qui choisit d'utiliser la grille ne devrait pas instituer des définitions ou des règles à suivre par les agents enquêteurs en dehors de celles qui sont consignées dans le présent « Guide ». Tout ce qui n'est pas explicitement traité dans ce « Guide » devra être laissé au propre jugement de chaque agent enquêteur.

Sauf pour les questions 8, 9, et (s'il est nécessaire) la question 7, ne pas lire les modalités de réponse à l'enquêté. Lire simplement la question et s'arrêter pour attendre

une réponse. Si l'enquêté demande une clarification ou sinon hésite ou semble confus, alors relire la question ou lui fournir une assistance sur la base du « Guide » ou comme vous (l'agent enquêteur) le jugez approprié.

Vous devez lire les modalités de réponse à l'enquêté pour la question 8 (« Quel est le principal mode d'approvisionnement du ménage en eau à boire ? »), la question 9 (« Quelle est la principale source d'énergie pour la cuisson ? »), et, s'il est nécessaire, la question 7 (« Quel est le principal matériau du toit ? »).

En règle générale, l'agent enquêteur devrait accepter telles quelles les réponses données par les enquêtés. Néanmoins, si l'enquêté dit quelque chose—ou l'agent enquêteur voit ou pressent—qui suggère que la réponse peut ne pas refléter la réalité ou que l'enquêté est dubitatif par rapport à sa réponse ou que l'enquêté désire une assistance pour savoir comment répondre, l'agent enquêteur devra relire la question et fournir quelque assistance qu'il juge approprié sur la base du « Guide ».

Bien que la plupart des indicateurs de la grille soient vérifiables, vous n'avez—en général—pas besoin de vérifier les réponses données par le répondant. Vous pourriez vérifier une réponse seulement si vous pressentez qu'elle n'est pas correcte et que sa vérification améliorerait la qualité des données. Par exemple, vous pourriez choisir vérifier la réponse si le répondant hésite ou semble nerveux ou autrement présente un signe de quelqu'un qui semble mentir ou qui semble être confus. De même, la vérification peut être nécessaire si un enfant du ménage ou un voisin dit quelque chose qui ne correspond pas à la réponse du répondant. La vérification peut s'avérer aussi nécessaire lorsqu'il vous est donné de voir quelque chose par vous-même—tels que des biens de consommation durables que le répondant affirme ne pas posséder, ou un enfant en train de manger dans la chambre qui n'est pas compté comme un membre du ménage—qui suggère que la réponse peut ne pas être correcte.

Selon la page 13 du *Manuel*, «L'agent enquêteur doit s'assurer que le répondant a bien compris la question posée. Le cas échéant, l'enquêteur doit aller plus loin en apportant des précisions à la question, sans toutefois s'éloigner de l'esprit de cette question. Quand l'enquêté a bien compris la question, il est à même de donner la réponse adéquate. Il n'appartient pas à l'agent enquêteur de juger de la qualité de la réponse. L'enquêteur peut néanmoins demander plus de précisions si manifestement l'enquêté n'a pas compris la question et il n'a donc pas fourni la bonne réponse, auquel cas il convient de relancer la question. L'agent enquêteur peut aussi relancer une question s'il lui apparaît de manière évidente que l'enquêté se trompe. Par exemple, il y a des animaux dans la cour et l'enquêté prétend ne pas pratiquer l'élevage, il convient de demander courtoisement à qui appartiennent les bêtes. »

En général, l'application de la grille devra mimer autant que possible celle de l'ECVMAS 2012 en Haïti. Par exemple, l'interview devra être conduit au domicile de l'enquêté comme cela a été le cas lors de l'ECVMAS 2012.

### **Traduction du Questionnaire:**

Selon la page 13 du *Manuel*, « Pour obtenir des réponses exactes, il est important de bien formuler les questions, surtout que la majorité des gens ne parlent pas français, langue à laquelle est conçue le questionnaire, bien vrai qu'une traduction ait été faite et qu'une version créole soit à disposition de l'agent enquêteur. »

L'Institut Haïtien de la Statistique et de l'Informatique avaient réalisé les interviews de l'ECVMAS de 2012 en Créole. De même, les interviews de la grille devraient se dérouler en Créole.

Ce "Guide"—et le document principal—existent en Créole, Français, en Anglais. Les traductions sont disponibles sur [SimplePovertyScorecard.com](http://SimplePovertyScorecard.com).

### **Qui doit être l'enquêté?**

Noter que le répondant n'a pas besoin d'être le membre du ménage affilié à votre organisation.

Selon la page 12 du *Manuel*, « Les réponses peuvent être fournies par le chef de ménage, son conjoint, ou un autre membre adulte du ménage. Dans tous les cas, tout au long du remplissage du questionnaire, il faut solliciter le membre du ménage qui a la bonne information. »

Selon la page 5 du *Manuel*, les informations « doivent être renseignées principalement par le chef de ménage et d'autres personnes [membres de ménage] ayant les informations appropriées. . . . L'enquêté principal devra prioritairement être la personne la mieux informée . . . les autres membres du ménage pouvant, eux aussi, y participer/contribuer en fournissant des précisions et/ou compléments d'informations. »

Selon la page 3 du *Manuel*, « Les informations seront fournies par le chef de ménage et/ou les autres membres du ménage. »

Selon la page 11 du *Manuel*, « Le répondant principal devant prioritairement être le chef du ménage ou sa conjointe. »

Selon la page 21 du *Manuel*, « Le *chef de ménage* est la personne reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Il/elle détient généralement l'autorité et le pouvoir économique dans le ménage. »

### **Responsabilités de l'enquêteur**

Selon la page 3 du *Manuel*, « La réussite de l'enquête dépend en grande partie de la qualité des données collectées sur le terrain. Les données doivent donc être recueillies avec exactitude. Aussi, il est nécessaire que toutes les questions de l'enquête soient parfaitement comprises par les agents enquêteurs. »

Selon la page 4 du *Manuel*, « Ce document se présente comme un manuel d'instructions dont le but est de faciliter et d'harmoniser le remplissage du questionnaire. Les agents enquêteurs doivent avoir une bonne compréhension des concepts et définitions utilisés. Ils doivent ainsi savoir ce que signifient, par exemple, un *ménage*. Certains concepts sont relativement faciles à comprendre, d'autres sont plus difficiles ; mais dans tous les cas, les agents doivent toujours se référer au manuel [ce Guide] et non à leur expérience : c'est pour cette raison que ce manuel [Guide] est conçu. »

Si les présentes directives ne sont pas pertinentes, alors utiliser votre propre jugement. En particulier, votre organisation ne devrait instituer aucune règle ni consigne pour l'interprétation des indicateurs et des réponses de la grille en dehors de celles contenues dans le présent « Guide ».

### **Conseils pour conduire l'interview**

Selon les pages 8 à 10 du *Manuel*, « Afin d'obtenir des informations de bonne qualité, un agent enquêteur doit faire montre de plusieurs qualités dont la politesse, la courtoisie, la patience, et l'esprit logique. Dès le départ, l'enquêteur doit se présenter au ménage, lui présenter les objectifs de l'enquête, et le rassurer de la nature confidentielle des informations collectées ; information servant uniquement à des fins statistiques. En particulier, vous ne devez jamais parler des interviews déjà réalisées ou montrer des questionnaires remplis à d'autres enquêteurs ou au superviseur devant un enquêté(e) ou toute autre personne ne faisant pas partie de l'équipe d'enquête.

« L'agent enquêteur doit établir un climat de confiance dès le premier contact. La première impression que l'enquêté aura de l'agent enquêteur influera sur sa bonne volonté à coopérer. L'enquêteur doit avoir une tenue correcte et manifester une attitude amicale quand il se présente. Il présentera notamment sa carte professionnelle qui attestera qu'il travaille pour [votre organisation].

« L'agent enquêteur doit éviter de parler des partis et des problèmes politiques.

« Conduire une interview avec succès est un art et ne doit pas être considéré comme un procédé mécanique. Chaque interview est une nouvelle source d'informations, et doit être rendue intéressante et agréable. L'interview n'est pas une enquête policière, plutôt une conversation entre l'agent enquêteur et le répondant : le premier devant savoir relancer les questions si nécessaire afin d'obtenir des réponses précises. Dans

certains cas, l'agent enquêteur devra expliquer les questions au répondant, en prenant toutefois soin de ne jamais s'écarter des concepts et définitions de la question et en respectant toujours les directives de [ce Guide].

« Par ailleurs, avant d'accepter d'être interviewé, l'enquêté peut vous poser quelques questions concernant l'enquête ou la façon dont on l'a sélectionné pour être enquêté. Soyez direct et aimable quand vous répondez. L'enquêté peut également s'inquiéter de la durée de l'interview. Dans ce cas, précisez-lui que vous êtes disposé à revenir à un autre moment s'il n'est pas disponible à ce moment-là pour répondre aux questions.

« Du reste, un certain nombre de principes sont à respecter afin d'améliorer la qualité de l'interview :

« *Confidentialité*. La présence d'une personne non membre du ménage pendant l'interview peut empêcher d'obtenir des réponses franches et honnêtes de la part de l'enquêté. Par conséquent, il est essentiel que l'interview soit conduite en privé et que toutes les questions reçoivent une réponse de l'enquêté elle/lui-même.

« *Neutralité*. La plupart des gens sont polis et ont tendance à donner les réponses qu'ils pensent que l'enquêteur souhaite entendre. Par conséquent, il est important de rester neutre pendant l'interview. Soit par l'expression du visage ou le ton de la voix, l'enquêteur ne doit jamais donner l'impression à l'enquêté qu'il a fourni la réponse « juste » ou « fausse » à la question.

« L'enquêteur ne doit jamais donner l'impression d'approuver ou de désapprouver une réponse de l'enquêté. Si la réponse d'un enquêté n'est pas pertinente, il ne faut pas l'aider en disant quelque chose comme « Je suppose que vous voulez dire que . . . N'est-ce pas ? ». Très souvent, il sera d'accord avec votre interprétation de sa réponse, même si ce n'est pas le cas. Vous devez plutôt relancer la question, en y apportant plus d'explications, peut-être en proposant la liste des modalités possibles si les modalités sont à citer.

« *Tact*. Dans certains cas, l'enquêté dira simplement « Je ne sais pas », donnera une réponse non pertinente, semblera s'ennuyer ou être désintéressé, contredira quelque chose qu'il/elle a dit précédemment, ou encore refusera de répondre à la question. Dans de tels cas, vous devez essayer de raviver son intérêt à la conversation en le mettant en confiance avant de poser la question suivante. Passez quelques instants à parler de choses sans rapport avec l'enquête (par exemple, sa ville ou son village, le temps, ses activités quotidiennes, etc.). Si l'enquêté donne des réponses incohérentes, ne l'arrêtez pas brusquement ou impoliment. Il faut l'écouter poliment et reprendre l'interview de manière intelligente à la question qui est en incohérence avec la question présente. Il ne faut surtout pas embarrasser l'enquêté.

« *Valeurs*. L'enquêteur ne doit pas avoir d'idées préconçues sur les capacités et les connaissances de l'enquêté. D'autre part, il faut se souvenir que les divergences entre l'enquêteur et l'enquêté peuvent influencer sur l'interview. Si l'enquêté croit que l'enquêteur est en désaccord avec lui, il peut se méfier de l'enquêteur. Par conséquent, l'enquêteur doit toujours se comporter et parler de façon à mettre l'enquêté à l'aise.

« *Temporalité*. Il ne faut pas précipiter l'interview, plutôt la conduire sur le ton de la conversation. Les questions doivent être posées lentement pour que l'enquêté saisisse bien ce qu'on lui demande. Après avoir posé une question, l'agent doit attendre et donner à l'enquêté le temps de la réflexion. S'il se sent bousculé ou si on ne lui permet pas de formuler sa propre opinion, il/elle peut répondre « Je ne sais pas » ou donner une réponse inexacte. Si vous pensez que l'enquêté(e) répond sans réfléchir simplement pour accélérer l'interview, dites-lui, « On n'est pas pressé. Votre réponse est très importante, aussi, prenez le temps nécessaire pour répondre avec soin. »

« A la fin de l'interview, l'enquêteur doit absolument vérifier chaque questionnaire. Cette vérification doit être faite avant de quitter le ménage. L'enquêteur doit s'assurer que toutes les questions ont été posées. »

Selon la page 12 du *Manuel*, « L'objectif de toute enquête est d'obtenir des informations de qualité ; or certaines personnes peuvent avoir du mal à répondre ou alors elles fournissent des renseignements inexacts si elles sont interrogées en public. . . . De manière générale, des personnes extérieures (des curieux) ne doivent pas assister aux interviews. . . . Quand des personnes autres que l'enquêté sont présentes, l'agent enquêteur doit leur demander poliment de quitter, ou alors il peut se retirer dans une autre pièce ou lieu (coin dans la concession) avec l'enquêté. »

Selon la page 13 du *Manuel*, « Pour obtenir des réponses exactes, l'agent enquêteur doit aussi traiter le répondant avec respect, et surtout pas avec condescendance. Si l'enquêteur se mettait à juger systématiquement les réponses de l'enquêté, ce serait un manque de respect et il le mettrait mal à l'aise. Il faut donc à priori considérer que la confiance établie avec l'enquêté conduit à obtenir les réponses de qualité, dès lors que la question est comprise. Il ne faut pas non plus prendre des libertés pour réinterpréter les réponses fournies par le répondant.

« Il peut arriver qu'un enquêté refuse de répondre à une question. Dans ce cas, l'agent enquêteur lui rappelle simplement qu'une caractéristique des enquêtes menées par [vote organisation] est la confidentialité, et qu'il est très important que toutes les questions soient répondues. »

Selon la page 14 du *Manuel*, « Dans certains cas, la première réponse fournie par l'enquêté est « Je ne sais pas ». L'enquêteur ne doit pas toujours se satisfaire de cette réponse ; il doit approfondir la question afin d'obtenir la bonne réponse. Plusieurs situations sont possibles :

- Le répondant peut donner cette réponse pour prendre le temps de réfléchir à la bonne réponse. Alors, l'enquêteur lui donne alors le temps nécessaire, l'encourageant à y penser
- Le répondant a donné cette réponse parce qu'il n'est pas sûr de la bonne réponse
- Peut-être que le répondant répond à la place d'un autre membre du ménage. Dans ce cas, il faut chercher la réponse auprès de la bonne personne »

## Directives sur les indicateurs spécifiques de la grille

1. Dans quel département le ménage habite-t-il ?
  - A. Ouest, ou Grand'Anse
  - B. Centre, ou Nord-Est
  - C. Nord-Ouest, ou Sud
  - D. Artibonite, ou Nippes
  - E. Nord, ou Sud-Est

Ne posez pas la question directement au répondant à moins que vous (agent enquêteur) ne soyez pas complètement certain du département dans lequel habite le ménage.

2. Combien de membres le ménage compte-t-il ?

- A. Huit ou plus
- B. Sept
- C. Six
- D. Cinq
- E. Quatre
- F. Trois
- G. Un, ou deux

Ne posez pas directement la question au répondant. Marquez plutôt la réponse en vous basant sur l'information déjà obtenue sur les membres du ménage au niveau de la « Feuille de travail en sous page ».

Selon les pages 6 à 7 du *Manuel*, le *ménage* « est l'ensemble des personnes apparentées ou non qui vivent habituellement dans un même logement, mettent en commun leurs ressources, partagent leurs repas, et reconnaissent l'autorité d'une même personne appelée *chef de ménage*.

« Un ménage est composé soit d'une personne (par exemple un étudiant qui loue seul une chambre), soit de plusieurs personnes. Dans ce dernier cas, le ménage se compose généralement du mari, de son/ses épouses, et de leur/s enfant/s, avec ou sans d'autres personnes à charge (membres de famille, amis, domestiques, etc.). Le ménage peut aussi être composé de personnes qui vivent ensemble et qui n'ont aucun lien familial entre elles (par exemple deux amis célibataires qui louent un studio).

« Notez bien : Il ne faut pas confondre le *ménage* et la *famille*. En effet, dans le cas des structures sociales complexes, une famille peut regrouper plusieurs ménages. Voici quelques exemples :

- Un membre de famille proche (un fils par exemple qui est encore étudiant) qui ne vit plus dans le logement du chef de ménage constitue un ménage à part, même s'il lui arrive de venir prendre un repas occasionnellement avec la famille
- Un fils, avec ou sans son épouse, qui habitent dans la concession de son père constitue un ménage distinct lorsqu'il gère ses ressources indépendamment et qu'il consomme ses propres repas, même si occasionnellement les deux ménages se retrouvent pour partager un repas. Cependant, si les deux groupes mettent ensemble leurs ressources et partagent les mêmes repas, alors ils constituent un seul ménage
- Lorsque dans la même concession, les parents sont nourris par leur seul fils, ils font partie de son ménage. Par contre, s'ils sont nourris par plusieurs de leurs fils, ils font partie du ménage du plus âgé

- Si dans une même concession vivent ensemble des frères ayant chacun femme(s) et enfant(s) et ne mettent pas en commun leurs ressources pour préparer les repas, et/ou si les repas sont préparés à tour de rôle par chacune des femmes avec les ressources de son époux, chacun des groupes forme un ménage distinct même si les repas sont pris en commun
- Les célibataires (à l'exception des militaires des casernes et des élèves des cantines scolaires) vivant dans la même unité d'habitation constituent un seul ménage s'ils partagent leurs repas
- Un polygame dont toutes les femmes n'habitent pas la même concession sera compté comme chef de ménage [seulement dans un des ménages de leurs femmes]

« Notez bien. Il semble qu'il existe aujourd'hui un phénomène d'éclatement des membres des ménages à Port au Prince. Certains seraient présents dans les camps pour accéder aux services et aux biens distribués. D'autres stratégies consisteraient à marchander sa carte de rationnement ou bien à payer un tiers pour qu'il attende, lors de la distribution des biens ou de la nourriture, dans le camp à la place du détenteur de la carte. Par ailleurs, il semblerait que le manque de documentation sur les titres de propriétés engendre des stratégies de surveillance du logement détruit ou partiellement détruit. Aussi, il existe apparemment des types d'habitat/domicile/foyer où des membres du ménage se rendent pour accomplir des tâches variées (collecte de nourriture, surveillance, réseau social, etc.)

« Un *membre du ménage* est une personne résidant habituellement dans le ménage. Un individu réside habituellement dans le ménage dans deux situations :

- Il vit dans ce ménage depuis au moins 6 mois
- Il est arrivé dans le ménage depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention d'y rester au moins 6 mois

« Exemples :

- Pierre est arrivé dans un ménage en septembre (on suppose que le passage de l'agent enquêteur a lieu en novembre) pour poursuivre ses études. Il ne vit dans le ménage que depuis deux mois, mais il va vivre dans le ménage pendant au moins une année scolaire. Il est donc membre du ménage
- Marie, qui vivait à Saint-Marc, s'est mariée à Alexis, qui vit à Port-au-Prince. Elle est venue en mariage depuis deux semaines seulement et vient donc de rejoindre son mari. Marie est membre du ménage

« Une personne qui est dans un ménage pour moins de 6 mois est un *visiteur* [et n'est pas un membre du ménage]. Par exemple, la maman de Marie est venue assistée au mariage de sa fille, et elle va rester trois semaines. La maman de Marie est un visiteur. »

Selon la question E3 du *Questionnaire*, toute personne qui a été absente du ménage pendant plus de trois mois n'est pas comptée comme un membre du ménage.

Les règles ci-dessus sont insuffisantes pour déterminer l'appartenance d'une personne donnée à un ménage dans certains cas courants. Les échanges sur de tels cas avec l'IHSI ont conduit à la définition des règles additionnelles suivantes :

- Une personne est membre d'un seul (et seulement un) ménage
- Les enfants qui mangent ou dorment (mais pas les deux à la fois) dans le ménage de leurs parents/tuteurs sont membres du ménage de leurs parents/tuteurs
- Une personne qui a dormi et mangé dans plus d'un ménage de plusieurs membres au cours des trois derniers mois est membre du ménage qu'elle a assisté le plus économiquement ou est membre du ménage qui lui a le plus fourni une assistance économique
- Une personne qui vit et mange habituellement seul ou dans un cadre différent de celui d'un ménage tels que les casernes militaires, les internats, ou les pensions de famille et qui fournit une assistance économique à (ou qui reçoit une assistance économique de) un autre ménage avec lequel elle a un lien de sang ou un lien marital, est membre de ce ménage avec lequel elle a un tel lien
- Une personne qui ne dort ni ne mange pas normalement avec un ménage est membre de ce ménage si (et seulement si) toutes les conditions suivantes sont réunies :
  - Il/elle fournit une assistance économique au ménage, *ou* il/elle reçoit une assistance économique du ménage
  - Il/elle n'est pas membre d'un autre ménage et n'est pas individuellement indépendant(e)/autosuffisant(e)
  - Il/elle a été physiquement présent(e) dans la résidence du ménage au moins une fois au cours des trois derniers mois

Ces règles ont été appliquées ci-dessous à certains cas pris en exemple.

- Un membre adulte d'un ménage vivant en zone rurale travaille au Port-au-Prince, où il dort et mange dans une pension de famille. Il/elle envoie de l'argent à la maison pour assister le ménage rural « d'où il est parti ». Il/elle visite aussi parfois le ménage « d'où il est parti » pendant une période allant jusqu'à une semaine avant de retourner travailler à Port-au-Prince. Il/elle est compté(e) comme membre du ménage rural « d'où il est parti » aussi longtemps qu'il/elle a eu à visiter ledit ménage au cours des trois derniers mois
- Une domestique mange et dort dans le ménage où elle travaille au cours de la semaine, mais retourne les dimanches dans le ménage où se trouve le reste de sa famille. Elle partage une partie de son salaire avec son ménage familial. Elle est comptée comme étant membre du ménage « qu'elle visite les dimanches » et non du ménage qui l'a employée
- Un enfant fréquente dans un internat à Port-au-Prince, mais ses parents vivent dans une petite ville distante de 50km. L'enfant reste avec une tante à Port-au-Prince et ne visite les parents que pendant les vacances scolaires. Ses parents paient les frais de scolarité et donne une somme d'argent à la tante pour l'aider par rapport aux frais d'hébergement et de pension alimentaire de l'enfant. L'enfant est compté comme membre du ménage de ses parents et non du ménage de sa tante
- Un homme a deux conjointes qui vivent dans des ménages différents. L'homme contribue financièrement aux deux ménages. Il visite les deux ménages la plupart du temps et mangent dans les deux ménages, mais dort exclusivement dans le ménage d'une des conjointes. L'homme est membre du ménage où il mange et dort à la fois et il n'est pas membre du ménage où il mange seulement
- Un enfant mange régulièrement dans un ménage voisin mais il/elle retourne toutes les nuits dormir dans le ménage de ses parents. Il/elle est compté(e) comme membre du ménage de ses parents et non du ménage où il/elle mange régulièrement
- Un enfant adulte voyage à l'étranger pour travailler et n'est pas rentré depuis deux ans. Il/elle envoie souvent de l'argent pour assister le ménage « d'où il est parti » en Haïti. Il/elle n'est pas membre du ménage « d'où il est parti » parce qu'il/elle n'y était pas au cours des trois derniers mois
- Un enfant adulte a quitté le milieu rural pour Port-au-Prince où il/elle a trouvé du travail, s'est marié, et a fondé une famille. Il/elle envoie de l'argent tous les mois pour assister le ménage rural « d'où il a quitté ». Le jour de l'interview de la notation, il lui est arrivé de visiter le ménage rural « d'où il a quitté ». Il/elle n'est pas membre du ménage rural « d'où il a quitté » parce qu'il/elle est déjà membre d'un autre ménage.

3. Au cours de la semaine dernière, combien des membres du ménage âgés 10 ans ou plus ont-ils travaillé, ne serait-ce qu'une heure ?
- A. Aucun
  - B. Un
  - C. Deux ou plus

Ne posez pas directement la question au répondant. Marquez plutôt la réponse en vous basant sur l'information déjà obtenue sur l'état de travail de chaque membre du ménage âgé de 10 ans ou plus, au niveau de la « Feuille de travail en sous page ».

Selon la page 76 du *Manuel*, « Ici, le *travail* est l'exercice d'une activité économique. »

Selon la page 70 du *Manuel*, « [le *travail*, c'est] l'activité économique. Selon le Bureau International du Travail, *l'activité économique* veut dire de fournir de la main d'œuvre pour la production de biens et de services. La notion d'*activité* retenue fait référence au concept économique de production tel qu'il est défini dans le SCN 93 : « l'activité a pour objet de produire des biens et des services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement, en espèce ou en nature (emploi rémunéré), ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial (emploi non rémunéré) ». »

Selon la page 71 du *Manuel*, « Le tableau suivant présente des activités que l'on peut classer dans l'ensemble des *activités économiques* [travail] et des activités considérées comme *non-économiques* [pas considérées comme travail] :

| <u>Activités économiques</u><br><u>[travail]</u>   | <u>Activités non économiques</u><br><u>[pas considérées comme travail]</u>  |
|--|---|
| Travail domestique rémunéré  | Réaliser des activités domestiques pour le ménage sans rémunération   |
| Collecte de déchets pour la vente  | Prendre soin des malades, infirmes, personnes âgées, ou des enfants (du ménage ou de la famille) sans rémunération  |
| Emballer produits ou les porter pour des clients en vue d'un pourboire   | Mendier ou toute activité destinée à obtenir un don   |
| Aider aux activités agricoles (plantation/semis, récolte) dans le cadre d'un <i>konbit</i> ou d'une <i>envitasyon</i> sans rémunération (hors repas)             | Percevoir des revenus du patrimoine (loyer d'une maison ou d'un terrain, intérêt d'un prêt à autrui, dividende issu d'un investissement) sans rien faire d'autre que recevoir ces revenus |
| Participer aux activités agricoles (plantation/semis, récolte) dans le cadre des organisations de travail rémunérées ( <i>eskwad, ranpono, douvanjou, sorì</i> ) | Vendre ses biens ou les mettre en gage  |
| Réaliser son service social dans le cadre de ses études (médecin, par exemple) sans rémunération   | Construire ou réparer son logement  |
| Activités pour l'autoconsommation dans le secteur agricole   | Rendre des services gratuits à la communauté  |
| Fournir des services sexuels   | Extorsion, fraudes, ou rançons  |

Ne limitez pas inutilement les activités à celles qui correspondent à cette définition du *travail*. Par exemple, vous ne devez pas supposer qu'une activité productive est considérée comme un travail seulement si elle est rémunérée en espèces. Une lecture attentive et une réflexion logique par rapport aux règles ci-dessus amènent à conclure que, pour les objectifs visés ici, toutes les activités suivantes sont considérées comme un *travail* :

- Activités commerciales (tel que tenir une boutique de n'importe quelle surface/taille)
- Auto-emploi (dans l'agriculture ou secteur non agricole)
- Travail non salarié dans une entreprise familiale (tel qu'un fils qui travaille comme caissier dans une boutique familiale sans une rémunération explicite)
- Apprentissage
- Travail ou affaires intermittent ou saisonnier (si exécuté au cours des sept derniers jours)

Selon la page 54 du *Manuel*, « On cherche à obtenir l'âge de la personne en années révolues, c'est à dire son âge lors de son dernier anniversaire. »

Ne pas rechercher la certitude ni une preuve lorsque vous demandez les âges. Pour les objectifs visés par cette question, la précision importe uniquement pour les membres du ménage dont les âges sont proches de 10 ans. L'âge de tels enfants est habituellement connu avec certitude par les enfants eux-mêmes et par leurs parents/tuteurs.

4. Au cours de la semaine dernière, la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage a-t-elle travaillé, ne serait-ce qu'une heure ?
- A. Non
  - B. Oui
  - C. Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef de ménage

Ne posez pas directement la question au répondant. Marquez plutôt la réponse en vous basant sur l'information déjà obtenue sur l'état de travail de la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage au niveau de la « Feuille de travail en sous page ».

Selon la page 21 du *Manuel*, « Le *chef de ménage* est la personne reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Il/elle détient généralement l'autorité et le pouvoir économique dans le ménage. »

Selon la grille, la *femme chef de ménage ou conjointe du chef de ménage* est :

- La chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe féminin
- La conjointe du chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin
- N'existe pas, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin et il n'a pas une conjointe qui est membre du ménage

Selon la page 76 du *Manuel*, « Ici, le *travail* est l'exercice d'une activité économique. »

Selon la page 70 du *Manuel*, « [le *travail*, c'est] l'activité économique. Selon le Bureau International du Travail, l'*activité économique* veut dire de fournir de la main d'œuvre pour la production de biens et de services. La notion d'*activité* retenue fait référence au concept économique de production tel qu'il est défini dans le SCN 93 : « l'activité a pour objet de produire des biens et des services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement, en espèce ou en nature (emploi rémunéré), ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial (emploi non rémunéré) ». »

Selon la page 71 du *Manuel*, « Le tableau suivant présente des activités que l'on peut classer dans l'ensemble des *activités économiques* [travail] et des activités considérées comme *non-économiques* [pas considérées comme travail] :

| <u>Activités économiques</u><br><u>[travail]</u>   | <u>Activités non économiques</u><br><u>[pas considérées comme travail]</u>  |
|--|---|
| Travail domestique rémunéré  | Réaliser des activités domestiques pour le ménage sans rémunération   |
| Collecte de déchets pour la vente  | Prendre soin des malades, infirmes, personnes âgées, ou des enfants (du ménage ou de la famille) sans rémunération  |
| Emballer produits ou les porter pour des clients en vue d'un pourboire   | Mendier ou toute activité destinée à obtenir un don   |
| Aider aux activités agricoles (plantation/semis, récolte) dans le cadre d'un <i>konbit</i> ou d'une <i>envitasyon</i> sans rémunération (hors repas)             | Percevoir des revenus du patrimoine (loyer d'une maison ou d'un terrain, intérêt d'un prêt à autrui, dividende issu d'un investissement) sans rien faire d'autre que recevoir ces revenus |
| Participer aux activités agricoles (plantation/semis, récolte) dans le cadre des organisations de travail rémunérées ( <i>eskwad, ranpono, douvanjou, sorì</i> ) | Vendre ses biens ou les mettre en gage  |
| Réaliser son service social dans le cadre de ses études (médecin, par exemple) sans rémunération   | Construire ou réparer son logement  |
| Activités pour l'autoconsommation dans le secteur agricole   | Rendre des services gratuits à la communauté  |
| Fournir des services sexuels   | Extorsion, fraudes, ou rançons  |

Ne limitez pas inutilement les activités à celles qui correspondent à cette définition du *travail*. Par exemple, vous ne devez pas supposer qu'une activité productive est considérée comme un travail seulement si elle est rémunérée en espèces. Une lecture attentive et une réflexion logique par rapport aux règles ci-dessus amènent à conclure que, pour les objectifs visés ici, toutes les activités suivantes sont considérées comme un *travail* :

- Activités commerciales (tel que tenir une boutique de n'importe quelle surface/taille)
- Auto-emploi (dans l'agriculture ou secteur non agricole)
- Travail non salarié dans une entreprise familiale (tel qu'un fils qui travaille comme caissier dans une boutique familiale sans une rémunération explicite)
- Apprentissage
- Travail ou affaires intermittent ou saisonnier (si exécuté au cours des sept derniers jours)

5. La femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage, sait-t-elle lire et écrire ?
- A. Non
  - B. Oui
  - C. Il n'y a pas femme chef de ménage ou conjointe du chef de ménage

Selon la page 51 du *Manuel*, « La personne doit effectivement savoir lire et non réciter par cœur un texte appris. »

En se basant sur la logique/le bons sens et les retours des échanges faits avec l'IHSI, les directives additionnelles suivantes doivent être utilisées :

- En général (comme pour toutes les questions de la grille) vous devriez accepter la réponse du répondant sans aucun doute ou jugement
- Si le répondant semble ne pas comprendre, ou si il/elle n'a pas donné une réponse claire (par exemple, n'a dit « Non » ou « Oui » mais plutôt « Je peux écrire mon nom » ou vous fixe timidement sans rien dire), alors demandez-lui : « Si un ami vous envoie une courte lettre ou note, pourriez-vous la lire ? Et pourriez-vous écrire une courte lettre ou note en réponse à votre ami ? » Si la réponse obtenue est différente de « Oui » et « Oui », alors considérez que cette personne n'est pas capable de lire et écrire
- Pour considérer la réponse "Oui" pour cette question, la personne doit être capable de lire et écrire à la fois, et non juste l'un ou l'autre
- Pendant que être capable de lire n'implique pas nécessairement être en mesure d'écrire, être capable d'écrire implique être capable de lire. En conséquence, si le répondant dit que la personne peut lire, vous devriez lui demander aussi si il/elle peut aussi écrire, mais si le répondant dit que la personne peut écrire, vous pouvez supposer qu'il/elle peut lire aussi
- Etre capable d'écrire son nom n'implique pas nécessairement qu'on peut écrire, comme être capable de fredonner une seule note n'implique pas être capable de chanter. Etre capable d'écrire vaut beaucoup plus que être capable de griffonner quelques mots mémorisés
- La question fait rapport à la capacité actuelle de la personne à lire et écrire. Ne supposez pas qu'une personne peut lire et écrire aujourd'hui juste parce qu'elle a été à l'école ou a reçu des cours d'alphabétisation par le passé
- En cas de doute, demandez si la personne peut lire une courte lettre à lui envoyée par un ami et écrire en retour une courte réponse. Demandez juste si la personne peut le faire hypothétiquement ; n'exigez pas d'elle qu'elle lise et écrive correctement une lettre réelle maintenant et sur place

Selon la page 21 du *Manuel*, « Le *chef de ménage* est la personne reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Il/elle détient généralement l'autorité et le pouvoir économique dans le ménage. »

Selon la grille, *la femme chef de ménage ou conjointe du chef de ménage* est :

- La chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe féminin
- La conjointe du chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin
- N'existe pas, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin et il n'a pas une conjointe qui est membre du ménage

Rappelez vous que vous connaissez déjà le prénom de la femme chef de ménage la conjointe du chef de ménage (s'elle existe) à partir des notes que vous avez prises lorsque vous remplissiez la « Feuille de travail en sous page ». En conséquence, s'il existe une femme chef de ménage o la conjointe du chef de ménage, prière ne pas poser machinalement la question : « La femme chef de ménage o la conjointe du chef de ménage, sait-t-elle lire et écrire ? », et utiliser plutôt le prénom de la femme chef de ménage/conjointe du chef de ménage, comme par exemple : « Marie, sait-t-elle lire et écrire ? ». Si il n'y a pas une femme chef de ménage o la conjointe du chef de ménage, alors prière ne pas lire la question à l'enquêté, et contentez vous juste de marquer la réponse « C. Pas de femme chef de ménage o la conjointe du chef de ménage » puis passer à la question suivante.

6. Le chef du ménage masculin, sait-t-il lire et écrire ?
- A. Non
  - B. Il n'y a pas chef du ménage masculin
  - C. Oui

Selon la page 51 du *Manuel*, « La personne doit effectivement savoir lire et non réciter par cœur un texte appris. »

En se basant sur la logique/le bons sens et les retours des échanges faits avec l'IHSI, les directives additionnelles suivantes doivent être utilisées :

- En général (comme pour toutes les questions de la grille) vous devriez accepter la réponse du répondant sans aucun doute ou jugement
- Si le répondant semble ne pas comprendre, ou si il/elle n'a pas donné une réponse claire (par exemple, n'a dit « Non » ou « Oui » mais plutôt « Je peux écrire mon nom » ou vous fixe timidement sans rien dire), alors demandez-lui : « Si un ami vous envoie une courte lettre ou note, pourriez-vous la lire ? Et pourriez-vous écrire une courte lettre ou note en réponse à votre ami ? » Si la réponse obtenue est différente de « Oui » et « Oui », alors considérez que cette personne n'est pas capable de lire et écrire
- Pour considérer la réponse "Oui" pour cette question, la personne doit être capable de lire et écrire à la fois, et non juste l'un ou l'autre
- Pendant que être capable de lire n'implique pas nécessairement être en mesure d'écrire, être capable d'écrire implique être capable de lire. En conséquence, si le répondant dit que la personne peut lire, vous devriez lui demander aussi si il/elle peut aussi écrire, mais si le répondant dit que la personne peut écrire, vous pouvez supposer qu'il/elle peut lire aussi
- Etre capable d'écrire son nom n'implique pas nécessairement qu'on peut écrire, comme être capable de fredonner une seule note n'implique pas être capable de chanter. Etre capable d'écrire vaut beaucoup plus que être capable de griffonner quelques mots mémorisés
- La question fait rapport à la capacité actuelle de la personne à lire et écrire. Ne supposez pas qu'une personne peut lire et écrire aujourd'hui juste parce qu'elle a été à l'école ou a reçu des cours d'alphabétisation par le passé
- En cas de doute, demandez si la personne peut lire une courte lettre à lui envoyée par un ami et écrire en retour une courte réponse. Demandez juste si la personne peut le faire hypothétiquement ; n'exigez pas d'elle qu'elle lise et écrive correctement une lettre réelle maintenant et sur place

Selon la page 21 du *Manuel*, « Le *chef de ménage* est la personne reconnue comme telle par les autres membres du ménage. Il/elle détient généralement l'autorité et le pouvoir économique dans le ménage. »

Selon la grille, le *chef de ménage masculin* est :

- Le chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe masculin
- Le conjoint de la femme chef de ménage, au cas où le chef de ménage est de sexe féminin
- N'existe pas, au cas où le chef de ménage est de sexe féminin et elle n'a pas un conjoint qui est membre du ménage

Rappelez vous que vous connaissez déjà le prénom du chef de ménage masculin (s'il existe) à partir des notes que vous avez prises lorsque vous remplissiez la « Feuille de travail en sous page ». En conséquence, s'il existe un chef de ménage masculin, prière ne pas poser machinalement la question : « Le chef de ménage masculin, sait-t-il lire et écrire ? », et utiliser plutôt le prénom du chef de ménage masculin, comme par exemple : « Pierre sait-t-il lire et écrire ? ». Si il n'y a pas un chef de ménage masculin, alors prière ne pas lire la question à l'enquêté, et contentez vous juste de marquer la réponse « B. Il n'y a pas chef du ménage masculin » puis passer à la question suivante.

7. Quel est le principal matériau du toit ?
- A. Sans toit (campement), ou chaume/paille
  - B. Tôle, ou plastique
  - C. Ciment/béton, tuile/ardoise, ou autre

Selon la page 32 du *Manuel*, « Il n'est pas nécessaire de poser cette question: vous l'enquêteur devez les remplir à partir de vos propres observations.

« Après avoir soigneusement observé le logement, l'enquêteur doit identifier les matériaux du toit et indiquer lequel est le plus représenté en termes de proportion.

« La modalité *Autre* ne doit être retenue que dans l'impossibilité absolue de choisir l'une des autres modalités. »

Si le ménage habite dans un camp (« campement en tente » ou « campement en abri provisoire »), encerclez la réponse « A. Sans toit (campement, ou chaume/paille) », sans tenir compte du véritable matériau du toit de la maison.

Si vous devriez poser cette question au répondant, alors notez que—comme dans le cas des questions 8 et 9 à l'inverse de toutes les autres questions—vous pouvez lire les options de réponse mot pour mot au répondant si vous pensez que cela aidera à obtenir une donnée plus correcte (page 40 du *Manuel*).

Selon la page 14 du *Manuel*, « Pour certaines questions, le répondant doit choisir une réponse sur une liste. C'est au répondant de choisir la modalité correspondant à sa réponse. Il ne s'agit pas à l'agent enquêteur de lui suggérer implicitement la réponse. Quand le répondant n'a pas choisi, l'enquêteur lit une fois de plus l'ensemble des modalités, avant de demander au répondant ce qui correspond à sa réponse. Il ne doit pas lire une partie seulement des réponses possibles, cela reviendrait à biaiser les résultats. »

8. Quel est le principal mode d'approvisionnement du ménage en eau à boire ?
- A. Source d'eau, eau de surface (rivière, lac, mare, fleuve, barrage), puits artésien/forage, eau de pluie, fontaine publique, ou eau non traitée (camion, bouteille, sachet, bassin, gallon)
  - B. Puits, robinet privé/DINEPA, ou eau traitée (kiosque, camion, bouteille, sachet, bassin, gallon)

Contrairement à toutes les autres questions (à l'exception de la question 9 et—s'il est nécessaire—la question 7), vous pouvez lire les options de réponse mot pour mot au répondant si vous pensez que cela aidera à obtenir une donnée plus correcte (page 40 du *Manuel*).

Selon la page 14 du *Manuel*, « Pour certaines questions, le répondant doit choisir une réponse sur une liste. C'est au répondant de choisir la modalité correspondant à sa réponse. Il ne s'agit pas à l'agent enquêteur de lui suggérer implicitement la réponse. Quand le répondant n'a pas choisi, l'enquêteur lit une fois de plus l'ensemble des modalités, avant de demander au répondant ce qui correspond à sa réponse. Il ne doit pas lire une partie seulement des réponses possibles, cela reviendrait à biaiser les résultats. »

Selon les pages 36 à 37 du *Manuel*, « *L'eau à boire* est destinée à la consommation immédiate par les membres du ménage ou à la cuisine.

« On s'intéresse à la principale source d'approvisionnement en eau ou encore à l'endroit d'où l'eau est tirée le plus souvent ou durant le plus grand nombre de jours de l'année.

« Quelques précisions sur les modalités de réponse :

- *Source d'eau protégée* : Point d'eau sortant naturellement de la terre
- *Eau de surface (rivière, lac, mare, fleuve, barrage)* : L'eau de rivière, du lac, de la mare collectée dans des récipients
- *Puit artésien/forage* : Trou foré jusqu'à une nappe d'eau souterraine jaillissante. Réalisé par forage mécanique
- *Eau de pluie* : L'eau de pluie est collectée dans des récipients
- *Fontaine publique* : L'eau provient d'une petite construction de distribution d'eau placée sur la voie publique, comprenant une bouche d'où l'eau s'écoule dans une vasque ou un bassin. Cette construction a pu être mise en place soit par les entreprises ou organismes publics (CAMEP, POCHÉP, SNEP, ou FAES) ou par des organisations non gouvernementales (ONG)
- *Eau non traitée (camion, bouteille, sachet, bassin)* : Eau n'ayant fait l'objet d'aucun traitement visant à le rendre potable
- *Puit* : Trou creusé dans la terre permettant l'exploitation d'une nappe d'eau souterraine
- *Robinet privé/DINEPA* : L'eau provient d'un système public d'adduction (par exemple, CAMEP, POCHÉP, ou SNEP)
- *Eau traitée (kiosque, camion, bouteille, sachet, bassin)* : Eau ayant subi un traitement destiné à la rendre bactériologiquement et chimiquement propre à la consommation. Elle est achetée auprès des vendeurs itinérants, des entreprises de commercialisation d'eau traitée, ou des entreprises de production d'eau traitée. L'eau traitée est obtenue par divers procédés : distillation, microfiltration, désionisation, ozonation, osmose inverse, etc. »

Selon l'IHSI, une *fontaine publique* est tout point de distribution d'eau offert par un organisme public. En Kréyol, cette source d'eau est souvent appelée *tiyo publik* ou *tuyau public*.

9. Quelle est la principale source d'énergie pour la cuisson ?
- A. Bois/paille, ou autre
  - B. Charbon à bois, four solaire, gaz propane, électricité, ou kérosène

Selon la page 40 du *Manuel*, « Un ménage peut recourir à plusieurs sources d'énergie pour la cuisson des aliments. Il faut donc lire chacune des sources figurant dans la liste et noter la principale source, celle que le ménage utilise le plus. »

Contrairement à toutes les autres questions (à l'exception de la question 8 et—s'il est nécessaire—la question 7), vous pouvez lire les options de réponse mot pour mot au répondant si vous pensez que cela aidera à obtenir une donnée plus correcte (page 40 du *Manuel*).

Selon la page 14 du *Manuel*, « Pour certaines questions, le répondant doit choisir une réponse sur une liste. C'est au répondant de choisir la modalité correspondant à sa réponse. Il ne s'agit pas à l'agent enquêteur de lui suggérer implicitement la réponse. Quand le répondant n'a pas choisi, l'enquêteur lit une fois de plus l'ensemble des modalités, avant de demander au répondant ce qui correspond à sa réponse. Il ne doit pas lire une partie seulement des réponses possibles, cela reviendrait à biaiser les résultats. »

Selon la page 32 du *Manuel*, « La modalité *Autre* ne doit être retenue que dans l'impossibilité absolue de choisir l'une des autres modalités. »

10. Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'un réchaud (charbon/bois) ?
- A. Non
  - B. Oui

Le *Manuel* n'a donné aucune directive concernant cet indicateur. En particulier, le *Manuel* et l'IHSI n'ont rapporté aucune règle appliquée au cours de l'ECVMAS de 2012 qui pourrait indiquer si un réchaud (charbon/bois) cassé ou en panne pourrait être pris en compte pour les objectifs de cette question. En conséquence, cette décision est laissée au jugement au cas par cas de chaque enquêteur.

11. Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une radio ?

A. Non

B. Oui

Le *Manuel* n'a donné aucune directive concernant cet indicateur. En particulier, le *Manuel* et l'IHSI n'ont rapporté aucune règle appliquée au cours de l'ECVMAS de 2012 qui pourrait indiquer si un radio cassé ou en panne pourrait être pris en compte pour les objectifs de cette question. En conséquence, cette décision est laissée au jugement au cas par cas de chaque enquêteur.

**Tableau 1: Seuils de pauvreté, taux de pauvreté, et tailles d'échantillon de août à novembre dans tout l'Haïti et dans les cinq régions des seuils de pauvreté, par échantillon construction/validation, au niveau du ménage et d'individu**

| Ménage ou   |        |          |       | Taux de pauvreté (%) et seuils de pauvreté (HTG par tête par jour) |       |        |        |  |                         |        |        |        |
|---|--------|----------|-------|--|-------|--------|--------|--|-------------------------|--------|--------|--------|
| Région  | Taux   | Niveau   | n     | Seuil National   |       |        |        | Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl. | Seuil international PPA |        |        |        |
|   |        |          |       | Alimentaire  | 100%  | 150%   | 200%   |  | \$1,25                  | \$2,00 | \$2,50 | \$5,00 |
| <b>Tout l'Haïti</b>   |        |          |       |  |       |        |        |  |                         |        |        |        |
|   | Ménage | Individu |       | 42.49  | 83.39 | 125.08 | 166.77 | 50.52  | 44.83                   | 71.73  | 89.67  | 179.33 |
|   | Taux   | Ménage   | 4,930 | 18.2   | 49.3  | 70.5   | 81.8   | 23.2   | 20.2                    | 40.3   | 53.1   | 83.6   |
|   | Taux   | Individu |       | 23.8   | 58.5  | 78.7   | 88.1   | 29.2   | 26.0                    | 48.8   | 62.1   | 89.6   |
| <b>Aire Metropolitan</b>  |        |          |       |  |       |        |        |  |                         |        |        |        |
|   | Ménage | Individu |       | 40.27  | 79.02 | 118.54 | 158.05 | 59.55  | 42.49                   | 67.98  | 84.98  | 169.95 |
|   | Taux   | Ménage   | 1,794 | 3.5  | 24.2  | 51.2   | 66.8   | 11.9   | 4.5                     | 17.1   | 28.4   | 69.9   |
|   | Taux   | Individu |       | 4.6  | 29.2  | 59.0   | 73.7   | 14.6   | 6.0                     | 20.6   | 34.0   | 76.4   |
| <b>Artibonite, et Centre</b>  |        |          |       |  |       |        |        |  |                         |        |        |        |
|   | Ménage | Individu |       | 41.35  | 81.15 | 121.72 | 162.30 | 47.53  | 43.63                   | 69.81  | 87.26  | 174.52 |
|   | Taux   | Ménage   | 707   | 20.4   | 55.0  | 75.3   | 85.0   | 26.1   | 22.3                    | 44.8   | 59.8   | 86.1   |
|   | Taux   | Individu |       | 26.2   | 64.7  | 84.3   | 91.7   | 32.3   | 28.0                    | 54.0   | 69.1   | 92.5   |
| <b>Ouest Rural, et Sud-Est</b>  |        |          |       |  |       |        |        |  |                         |        |        |        |
|   | Ménage | Individu |       | 42.81  | 84.01 | 126.01 | 168.02 | 55.00  | 45.17                   | 72.27  | 90.34  | 180.67 |
|   | Taux   | Ménage   | 759   | 15.9   | 48.2  | 70.3   | 82.3   | 23.2   | 18.0                    | 36.7   | 50.5   | 83.4   |
|   | Taux   | Individu |       | 20.1   | 57.8  | 78.2   | 89.4   | 28.9   | 22.7                    | 44.7   | 59.9   | 90.2   |
| <b>Nord, Nord-Est, et NordOuest</b>   |        |          |       |  |       |        |        |  |                         |        |        |        |
|   | Ménage | Individu |       | 43.93  | 86.22 | 129.32 | 172.43 | 41.44  | 46.35                   | 74.17  | 92.71  | 185.42 |
|   | Taux   | Ménage   | 880   | 31.8   | 65.3  | 81.8   | 89.6   | 29.4   | 33.8                    | 57.6   | 68.1   | 91.6   |
|   | Taux   | Individu |       | 40.5   | 75.2  | 89.2   | 94.3   | 37.6   | 42.5                    | 67.7   | 77.7   | 96.0   |
| <b>Grand'Anse, Nippes, et Sud</b>   |        |          |       |  |       |        |        |  |                         |        |        |        |
|   | Ménage | Individu |       | 45.18  | 88.67 | 133.00 | 177.33 | 48.60  | 47.67                   | 76.28  | 95.34  | 190.69 |
|   | Taux   | Ménage   | 790   | 24.7   | 62.1  | 80.0   | 90.2   | 28.6   | 27.8                    | 53.3   | 66.5   | 91.8   |
|   | Taux   | Individu |       | 29.9   | 69.8  | 85.2   | 93.7   | 34.9   | 33.7                    | 61.9   | 74.3   | 94.8   |
| <b>Echantillon de construction et étalonnage: Selection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités</b> |        |          |       |  |       |        |        |  |                         |        |        |        |
|   | Taux   | Ménage   | 2,513 | 18.1   | 49.3  | 70.3   | 82.2   | 23.2   | 20.1                    | 40.4   | 53.0   | 84.0   |
| <b>Echantillon de validation: Test d'efficacité</b>   |        |          |       |  |       |        |        |  |                         |        |        |        |
|   | Taux   | Ménage   | 2,417 | 18.4   | 49.3  | 70.7   | 81.5   | 23.2   | 20.2                    | 40.2   | 53.1   | 83.2   |

Source: ECVMAS 2012.

Les seuils de pauvreté sont exprimés en unités de HTG par tête par jour au prix moyen dans tout l'Haïti en Octobre 2012

**Tableau 2: Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

| <u>Coefficient d'incertitude</u> | <u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>  |
|----------------------------------|--|
| 1,469                            | Quelle est la principale source d'énergie pour la cuisson ? (Bois/paille, ou autre ; Charbon à bois, four solaire, gaz propane, électricité, ou kérosène)  |
| 1,195                            | Combien de membres âgés 15 ans ou moins le ménage compte-t-il? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un)  |
| 1,191                            | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une télévision ? (Non ; Oui)   |
| 1,180                            | Quel est le principal mode d'approvisionnement du ménage en eau à boire ? (A. Source d'eau, eau de surface (rivière, lac, mare, fleuve, barrage), puits artésien/forage, eau de pluie, fontaine publique, ou eau non traitée (camion, bouteille, sachet, bassin, gallon) ; Puits, robinet privé/DINEPA, ou eau traitée (kiosque, camion, bouteille, sachet, bassin, gallon)) |
| 1,141                            | Combien de membres âgés 13 ans ou moins le ménage compte-t-il? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un)  |
| 1,139                            | Combien de membres âgés 16 ans ou moins le ménage compte-t-il? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un)  |
| 1,134                            | Combien de membres âgés 17 ans ou moins le ménage compte-t-il? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un)  |
| 1,111                            | Combien de membres âgés 14 ans ou moins le ménage compte-t-il? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un)  |
| 1,100                            | Combien de membres âgés 18 ans ou moins le ménage compte-t-il? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un)   |
| 1,096                            | Quel est la principal matériau du sol ? (Sans sol (campement) ; Terre battue, ou autre ; Ciment, ou bois/planches ; Ceramique/terrazo/marbre, ou mosaïques)  |
| 1,093                            | Combien de membres âgés 12 ans ou moins le ménage compte-t-il? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un)  |
| 1,066                            | Quel est la principal matériau des murs ? (Clisses ; Terre ; Briques/roches ; Bois/planches ; Tôle ; Cartons/plastique, ou autre ; Ciment/blocs ; Sans murs (campement))   |
| 1,047                            | Quel est le principal type de lieu d'aisance ? (Pas de lieu d'aisance (nature) ; Latrine publique/collective non améliorée ; Trou dans la parcelle/enfouissement ; Latrine individuelle/privée non améliorée ; Latrine publique/collective améliorée ; Latrine individuelle/privée améliorée ; Chasse d'eau (WC))  |

**Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

| <u>Coefficient d'incertitude</u> | <u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>   |
|----------------------------------|---|
| 1,003                            | Quel est le dernier niveau d'éducation achevé par la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage ? (None ; Préscolaire, primaire préparatoire 1 ou 2, primaire élémentaire 1 ou 2, primaire moyen 1 ou 2, ou secondaire 6 <sup>ème</sup> ou 7 <sup>ème</sup> ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage ; Secondaire 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , ou seconde ; Secondaire rhétorique, secondaire philosophie, ou études supérieures) |
| 1,003                            | Dans quelle région le ménage vit-il? (Rural ; Autre urbain ; Aire Metropolitan)   |
| 981                              | Combien de membres le ménage compte-t-il ? (Huit ou plus ; Sept ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Un, ou deux)  |
| 968                              | Quel est le dernier niveau d'éducation achevé par le chef du ménage masculin ? (Aucun ; Préscolaire, primaire préparatoire 1 ou 2, ou primaire élémentaire 1 ou 2; Primaire moyen 1 ou 2, ou secondaire 6 <sup>ème</sup> ; Il n'y a pas chef du ménage masculin ; Secondaire 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , seconde, ou secondaire rhétorique; Secondaire philosophie, ou études supérieures)  |
| 964                              | Combien de membres âgés 12 ans ou moins le ménage compte-t-il? (Trois ou plus ; Deux ; Un)  |
| 839                              | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'un ventilateur ? (Non; Oui)   |
| 786                              | Quel est le principal matériau du toit ? (Sans toit (campement), ou chaume/paille; Tôle, ou plastique; Ciment/béton, tuile/ardoise, ou autre)   |
| 773                              | Dans quelle région du seuil de la pauvreté le ménage vit-il? (Aire Metropolitan ; Artibonite et Centre ; Ouest rural et Sud-Est ; Nord, Nord-Est, et Nord-Ouest ; Grand'Anse, Nippes, et Sud)   |
| 756                              | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'un réchaud (charbon/bois) ? (Non ; Oui)   |
| 721                              | Combien de membres âgés 6 ans ou moins le ménage compte-t-il? (Deux ou plus; Deux; Un)  |
| 711                              | La femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage, sait-t-elle lire et écrire ? (Non, ou il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef de ménage; Oui)   |
| 692                              | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'un réfrigérateur/congélateur ? (Non ; Oui)  |
| 688                              | Dans les occupations principales que les membres de ménage ont exercé la semaine dernière, combien d'eux travaillaient dans l'agriculture comme la branche d'activité ? (Deux ou plus ; Un ; Aucune)  |

**Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

| <u>Coefficient d'incertitude</u> | <u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>   |
|----------------------------------|---|
| 684                              | Quel est le principal mode d'évacuation des eaux usées ? (Versées dans la cour ; Versées dans la nature (raje, ravine, terrain vide), ou versées dans la rivière/ruisseau ; Versées dans la rigole/SMCRS, ou versées dans la chaussée ; Versées dans la fosse septique)                         |
| 655                              | Quel est le principal mode d'évacuation des déchets solides ? (Jeter sur terrain vide, champs, arrière-cour, etc. ; Incinération périodique, enfouissement, ou autre ; Jeter dans une ravine, les égouts, dans la rue, ou à la mer ; Camion de la mairie/SMCRS ; Collecte par un service privé) |
| 645                              | Tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 sont-ils actuellement scolarisés ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres dans cette tranche d'âge)  |
| 629                              | Quel est le principal type d'éclairage dans le logement? (Lampe à gaz (kérosène), bougies, pas d'éclairage dans le logement, électricité (prise sans compteur), ou autre ; Electricité (compteur collectif ou individuel ED'H), génératrice (Delco), ou panneau solaire)                        |
| 616                              | Dans quel département le ménage habite-t-il ? (Ouest, ou Grand'Anse ; Centre, ou Nord-Est ; Nord-Ouest, ou Sud ; Artibonite, ou Nippes ; Nord, ou Sud-Est)  |
| 613                              | Tous les membres du ménage âgés de 6 à 13 sont-ils actuellement scolarisés ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres dans cette tranche d'âge)  |
| 600                              | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une radio ? (Non; Oui)  |
| 600                              | Tous les membres du ménage âgés de 6 à 15 sont-ils actuellement scolarisés ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres dans cette tranche d'âge)  |
| 581                              | Tous les membres du ménage âgés de 6 à 14 sont-ils actuellement scolarisés ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres dans cette tranche d'âge)  |

**Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

| <u>Coefficient d'incertitude</u> | <u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>   |
|----------------------------------|---|
| 577                              | S'il y avait la semaine dernière des membres de ménage qui ont travaillé dans les occupations principales dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, alors est-ce que quelqu'un membre du ménage a élevé des équidés (chevaux, ânes) au cours des 12 derniers mois ? (Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, mais personne a élevé des équidés (chevaux, ânes) ; Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, y quelqu'un élevé des équidés (chevaux, ânes) ; Personne a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur)   |
| 574                              | S'il y avait la semaine dernière des membres de ménage qui ont travaillé dans les occupations principales dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, alors est-ce que quelqu'un membre du ménage a élevé des bovins (bœufs, vaches) ou équidés (chevaux, ânes) au cours des 12 derniers mois ? (Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, mais personne a élevé des bovins (bœufs, vaches) ou équidés (chevaux, ânes) ; Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, y quelqu'un élevé des bovins (bœufs, vaches) ou équidés (chevaux, ânes) ; Personne a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur) |
| 568                              | S'il y avait la semaine dernière des membres de ménage qui ont travaillé dans les occupations principales dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, alors est-ce que quelqu'un membre du ménage a élevé des bovins (bœufs, vaches) au cours des 12 derniers mois ? (Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, mais personne a élevé des bovins (bœufs, vaches) ; Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, y quelqu'un élevé des bovins (bœufs, vaches) ; Personne a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur)  |

**Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

| <u>Coefficient d'incertitude</u> | <u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>   |
|----------------------------------|---|
| 566                              | S'il y avait la semaine dernière des membres de ménage qui ont travaillé dans les occupations principales dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, alors est-ce que quelqu'un membre du ménage a élevé des porcins au cours des 12 derniers mois ? (Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, mais personne a élevé des porcins ; Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, y quelqu'un élevé des porcins ; Personne a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur)   |
| 563                              | S'il y avait la semaine dernière des membres de ménage qui ont travaillé dans les occupations principales dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, alors est-ce que quelqu'un membre du ménage a élevé des porcins, caprins (chèvres), ou ovins (moutons) au cours des 12 derniers mois ? (Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, mais personne a élevé des porcins, caprins (chèvres), ou ovins (moutons) ; Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, y quelqu'un élevé des porcins, caprins (chèvres), ou ovins (moutons) ; Personne a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur)  |
| 563                              | S'il y avait la semaine dernière des membres de ménage qui ont travaillé dans les occupations principales dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, alors est-ce que quelqu'un membre du ménage a élevé des bovins (bœufs, vaches), caprins (chèvres), ovins (moutons), porcins, ou équidés (chevaux, ânes) au cours des 12 derniers mois ? (Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, mais personne a élevé des bovins (bœufs, vaches), caprins (chèvres), ovins (moutons), porcins, ou équidés (chevaux, ânes) ; Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, y quelqu'un élevé des bovins (bœufs, vaches), caprins (chèvres), ovins (moutons), porcins, ou équidés (chevaux, ânes) ; Personne a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur) |

**Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

| <u>Coefficient d'incertitude</u> | <u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>  |
|----------------------------------|--|
| 563                              | S'il y avait la semaine dernière des membres de ménage qui ont travaillé dans les occupations principales dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, alors est-ce que quelqu'un membre du ménage a élevé des caprins (chèvres) ou ovins (moutons) au cours des 12 derniers mois ? (Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, mais personne a élevé des caprins (chèvres) ou ovins (moutons) ; Quelqu'un a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur, y quelqu'un élevé des caprins (chèvres) ou ovins (moutons) ; Personne a travaillé dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur) |
| 563                              | Dans les occupations principales que les membres de ménage ont exercé la semaine dernière, combien d'eux travaillaient dans l'agricole comme travailleur à son propre compte, patron, ou employeur ? (Un ou plus; Aucune)  |
| 558                              | Tous les membres du ménage âgés de 6 à 12 sont-ils actuellement scolarisés ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres dans cette tranche d'âge)   |
| 547                              | Tous les membres du ménage âgés de 6 à 17 sont-ils actuellement scolarisés ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres dans cette tranche d'âge)   |
| 540                              | Le chef de ménage masculin, sait-t-il lire et écrire ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui)  |
| 533                              | Tous les membres du ménage âgés de 6 à 16 sont-ils actuellement scolarisés ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres dans cette tranche d'âge)   |
| 527                              | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'un téléphone cellulaire ? (Non ; Oui)  |
| 507                              | Tous les membres du ménage âgés de 6 à 11 sont-ils actuellement scolarisés ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas des membres dans cette tranche d'âge)   |
| 491                              | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'un four (électrique/gaz) ? (Non; Oui)  |
| 468                              | Est-ce que la branche d'activité que le chef du ménage masculin a exercé la semaine dernière est agricole ? (Oui ; Il n'y a pas chef du ménage masculin ; Non)   |
| 447                              | Est-ce qu'un membre de votre ménage a envoyé des transferts en argent à de la famille/amis/autres personnes au cours des 12 derniers mois ? (Non ; Oui)  |

**Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

| <u>Coefficient d'incertitude</u> | <u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>  |
|----------------------------------|--|
| 433                              | Quel est le statut de la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage dans l'activité qu'elle a exercé la semaine dernière ? (Aide familiale, ou apprenti/stagiaire ; Ne travaille pas ; Travailleur à son propre compte/dans sa propre entreprise/demele/degaje, patron, ou employeur ; Employé, ouvrier semi qualifié, ou manœuvre salarié ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage ; Cadre supérieur, ingénieur, et assimilé, cadre moyen, agent de maitrise, ou employé, ou ouvrier qualifié) |
| 399                              | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'un ordinateur ? (Non ; Oui)  |
| 397                              | Quel est le statut du chef du ménage masculin dans l'activité qu'il a exercé la semaine dernière ? (Aide familiale, ou apprenti/stagiaire ; Ne travaille pas ; Travailleur à son propre compte/dans sa propre entreprise/demele/degaje, patron, ou employeur ; Employé, ouvrier semi qualifié, ou manœuvre salarié ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Cadre supérieur, ingénieur, et assimilé, cadre moyen, agent de maitrise, ou employé, ou ouvrier qualifié)  |
| 391                              | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une voiture ou camionette ? (Non ; Oui)  |
| 309                              | Dans les occupations principales que les membres de ménage ont exercé la semaine dernière, combien d'eux avaient le statut de cadre supérieur, ingénieur, et assimilé, cadre moyen, agent de maitrise, ou employé, ouvrier qualifié ? (Aucune ; Un ou plus)  |
| 275                              | Quel est le statut matrimonial de la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage ? (Placée, séparée après mariage, ou divorcée ; En union libre ; Mariée ; Veuve ; Separée après plaçage ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage ; Célibataire)   |
| 252                              | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'un inverter/accumulateur ? (Non ; Oui)   |
| 248                              | Quel est le statut matrimonial du chef du ménage masculin ? (Placé ; Veuf, séparé après plaçage, séparé après mariage, ou divorcé ; Marié ; Il n'y a pas chef du ménage masculin ; En union libre ; Célibataire)   |
| 237                              | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une voiture ou camionette ? (Non ; Oui)  |
| 203                              | Aquel titre le ménage occupe-t-il ce logement ? (Propriétaire ; Fermier ; Occupant à titre gratuit, ou occupant de fait ; Locataire)   |

**Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

| Coefficient d'incertitude | Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)   |
|---------------------------|--|
| 190                       | La femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage, possède-t-elle une carte d'identification nationale (CIN) ou un numéro d'identité fiscale (NIF) ? (Non, jamais eu (pour les plus de 18 ans), ou non concerné (moins de 18 ans) ; Oui, mais perdue, ou oui, mais pas renouvelée ; Oui ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage) |
| 187                       | A-t-il des époux du ménage masculin et féminin ? (Des époux du ménage masculin et féminin ; Seulement femme chef de ménage ; Seulement chef de ménage masculin)  |
| 185                       | Est-ce que la branche d'activité que la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage a exercé la semaine dernière est agricole ? (Oui ; Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage)   |
| 183                       | Au cours de la semaine dernière, la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage a-t-elle travaillé, ne serait-ce qu'une heure ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas femme chef ni conjointe du chef de ménage)  |
| 161                       | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une chaîne stéréo ? (Non ; Oui)  |
| 156                       | Est-ce que du chef du ménage masculin ou la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage ont travaillé la semaine dernière en leur occupations principale avec le statut de travailleur à son propre compte/dans sa propre entreprise/demele/degaje hors de l'agriculture ? (Non ; Oui)  |
| 148                       | Dans les occupations principales que les membres de ménage ont exercé la semaine dernière, combien d'eux étaient salariés ? (Aucune; Un ou plus)   |
| 142                       | Le chef du ménage masculin, possède-t-il une carte d'identification nationale (CIN) ou un numéro d'identité fiscale (NIF) ? (Non, jamais eu (pour les plus de 18 ans), ou oui, mais pas renouvelée ; Oui, mais perdue ; Oui, ou non concerné (moins de 18 ans) ; Il n'y a pas chef du ménage masculin)   |
| 136                       | Est-ce que votre ménage habitait ce même logement avant le séisme ? (Oui ; Non)  |
| 129                       | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une bicyclette ? (Non ; Oui)   |
| 110                       | Dans les occupations principales que les membres de ménage ont exercé la semaine dernière, combien d'eux avaient le statut de travailleur à son propre compte/dans sa propre entreprise/demele/degaje hors de l'agriculture ? (Aucune ; Un ou plus)  |

**Tableau 2 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

| <u>Coefficient d'incertitude</u> | <u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>   |
|----------------------------------|---|
| 107                              | Combien y a-t-il de salles à manger o salons dans votre logement ? (Un ; Deux ; Trois ou plus ; Aucune, parce que le ménage vit dans un <i>camp</i> )   |
| 95                               | Le travail que la femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage exerce dans le cadre de l'activité principale de la semaine dernière est-il . . . ? (Irrégulier ; Continu ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou la conjointe du chef de ménage) |
| 83                               | Est-ce qu'un membre de votre ménage a reçu des transferts en argent provenant de la famille/amis/autres personnes au cours des 12 derniers mois ? (Non ; Oui)   |
| 76                               | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une motocyclette ? (Non ; Oui)  |
| 67                               | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'une machine à coudre ? (Non ; Oui)  |
| 58                               | Le travail que le chef du ménage masculin exerce dans le cadre de l'activité principale de la semaine dernière est-il . . . ? (Irrégulier ; Continu ; Il n'y a pas chef du ménage masculin)   |
| 45                               | Au cours de la semaine dernière, le chef de ménage masculin a-t-il travaillé, ne serait-ce qu'une heure ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas chef de ménage masculin)  |
| 44                               | Dans les occupations principales que les membres de ménage ont exercé la semaine dernière, combien d'eux travaillaient dans une activité irrégulier ? (Un ou plus ; Aucune)   |
| 35                               | Combien y a-t-il de cambres à coucher dans votre logement ? (Un ; Deux ; Trois ; Quatre ou plus)  |
| 22                               | Au cours du dernier mois, combien de personnes dans votre ménage ont eu un revenu ? (Deux ou plus ; Un ; Aucune)  |
| 5                                | Au cours de la semaine dernière, combien des membres du ménage âgés 10 ans ou plus ont-ils travaillé, ne serait-ce qu'une heure ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)   |
| 2                                | Le ménage ou un membre du ménage dispose-t-il d'un chaudière ? (Oui ; Non)  |

Source: ECVMAS de 2012, et 100% du seuil de pauvreté national

**Les tableaux relatifs à  
100% du seuil national de pauvreté  
(et tableaux se rapportant  
à tous les neuf seuils de pauvreté)**

**Tableau 3 (100% du seuil national de pauvreté) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score***

| <i>Score</i> | Probabilité que le ménage ait un total de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté |
|--------------|--|
| 0-4          | 100.0  |
| 5-9          | 100.0  |
| 10-14        | 97.3   |
| 15-19        | 95.8   |
| 20-24        | 94.4   |
| 25-29        | 94.0   |
| 30-34        | 83.6   |
| 35-39        | 76.5   |
| 40-44        | 62.7   |
| 45-49        | 44.8   |
| 50-54        | 40.1   |
| 55-59        | 27.7   |
| 60-64        | 16.4   |
| 65-69        | 8.8  |
| 70-74        | 4.7  |
| 75-79        | 2.2  |
| 80-84        | 0.0  |
| 85-89        | 0.0  |
| 90-94        | 0.0  |
| 95-100       | 0.0  |

**Tableau 4 (100% du seuil national de pauvreté) : Détermination des estimations des probabilités de pauvreté correspondant aux *scores***

| <i>Score</i> | Nombre des ménages en dessous du seuil de pauvreté ayant obtenu ce score |   | Nombre des ménages ayant obtenu ce score |   | Probabilité de pauvreté (%) |
|--------------|--|---|--|---|-----------------------------|
| 0-4          | 0  | ÷ | 0  | = | 100.0                       |
| 5-9          | 481  | ÷ | 481                                      | = | 100.0                       |
| 10-14        | 1,258  | ÷ | 1,293                                    | = | 97.3                        |
| 15-19        | 3,443  | ÷ | 3,595                                    | = | 95.8                        |
| 20-24        | 4,664  | ÷ | 4,940                                    | = | 94.4                        |
| 25-29        | 6,837  | ÷ | 7,273                                    | = | 94.0                        |
| 30-34        | 7,353  | ÷ | 8,798                                    | = | 83.6                        |
| 35-39        | 5,740  | ÷ | 7,508                                    | = | 76.5                        |
| 40-44        | 5,822  | ÷ | 9,288                                    | = | 62.7                        |
| 45-49        | 4,078  | ÷ | 9,095                                    | = | 44.8                        |
| 50-54        | 4,354  | ÷ | 10,865                                   | = | 40.1                        |
| 55-59        | 3,072  | ÷ | 11,095                                   | = | 27.7                        |
| 60-64        | 1,376  | ÷ | 8,379                                    | = | 16.4                        |
| 65-69        | 593  | ÷ | 6,733                                    | = | 8.8                         |
| 70-74        | 268  | ÷ | 5,636                                    | = | 4.7                         |
| 75-79        | 61   | ÷ | 2,772                                    | = | 2.2                         |
| 80-84        | 0  | ÷ | 1,201                                    | = | 0.0                         |
| 85-89        | 0  | ÷ | 605                                      | = | 0.0                         |
| 90-94        | 0  | ÷ | 441                                      | = | 0.0                         |
| 95-100       | 0  | ÷ | 0  | = | 0.0                         |

Effectif total des ménages normalisé à 100.000

**Tableau 5 (100% du seuil national de pauvreté) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les probabilités de pauvreté réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$**

| <i>Score</i> | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|              | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
|              |                                      | 90 pour cent   | 95 pour cent | 99 pour cent |
| 0-4          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 5-9          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 10-14        | -2.7                                 | 1.4  | 1.4          | 1.4          |
| 15-19        | -1.2                                 | 1.1  | 1.3          | 1.8          |
| 20-24        | -0.5                                 | 1.3  | 1.5          | 2.0          |
| 25-29        | +1.0                                 | 1.1  | 1.4          | 1.9          |
| 30-34        | -5.9                                 | 3.6  | 3.7          | 3.9          |
| 35-39        | -12.9                                | 7.2  | 7.3          | 7.5          |
| 40-44        | +4.5                                 | 2.4  | 2.8          | 3.7          |
| 45-49        | +14.0                                | 2.4  | 3.0          | 4.0          |
| 50-54        | +6.3                                 | 2.3  | 2.8          | 3.8          |
| 55-59        | +3.0                                 | 2.2  | 2.6          | 3.3          |
| 60-64        | -20.7                                | 12.2   | 12.4         | 13.3         |
| 65-69        | +1.2                                 | 1.3  | 1.6          | 2.2          |
| 70-74        | +2.1                                 | 0.8  | 1.0          | 1.2          |
| 75-79        | +0.3                                 | 0.8  | 0.9          | 1.2          |
| 80-84        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 85-89        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 90-94        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 95-100       | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |

**Tableau 6 (100% du seuil national de pauvreté) : Ecart  
moyens et précision des écarts provenant des estimations  
des taux de pauvreté des groupes des ménages en un  
instant du temps selon la taille des échantillons, en  
appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation  
de 2012 avec 1.000 échantillons type *bootstrap***

| Taille<br>de l'échantillon | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|----------------------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|                            | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
| <i>n</i>                   |                                      |  | 90 pour cent | 95 pour cent |
| 1                          | +1.4                                 | 61.3   | 76.2         | 92.6         |
| 4                          | +1.6                                 | 35.7   | 42.8         | 53.7         |
| 8                          | +0.6                                 | 27.2   | 32.2         | 42.4         |
| 16                         | +0.4                                 | 20.2   | 24.1         | 31.2         |
| 32                         | -0.1                                 | 14.6   | 17.3         | 23.4         |
| 64                         | 0.0                                  | 10.7   | 12.1         | 16.4         |
| 128                        | 0.0                                  | 7.5  | 9.1          | 12.0         |
| 256                        | -0.1                                 | 5.3  | 6.7          | 9.0          |
| 512                        | -0.1                                 | 3.7  | 4.5          | 6.3          |
| 1,024                      | -0.2                                 | 2.7  | 3.3          | 4.3          |
| 2,048                      | -0.2                                 | 1.9  | 2.3          | 2.8          |
| 4,096                      | -0.2                                 | 1.3  | 1.6          | 2.1          |
| 8,192                      | -0.2                                 | 1.0  | 1.2          | 1.5          |
| 16,384                     | -0.2                                 | 0.7  | 0.8          | 1.1          |

**Tableau 7 (Tous les seuils de pauvreté) : Ecart moyen, précision des écarts, et le factor  $\alpha$  provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012**

|                                      | Probabilité de pauvreté (%) |      |      |      |   |                         |        |        |        |
|--------------------------------------|-----------------------------|------|------|------|---|-------------------------|--------|--------|--------|
|                                      | Seuil National              |      |      |      | Moitié la plus pauvre<br>en dessous du 100% natl. | Seuil international PPA |        |        |        |
|                                      | Alimentaire                 | 100% | 150% | 200% |   | \$1,25                  | \$2,00 | \$2,50 | \$5,00 |
| Ecart entre valeur estimée et réelle | +1.3                        | -0.2 | +0.4 | +1.6 | +2.9  | +1.6                    | +3.8   | -0.8   | +2.4   |
| Précision de l'écart                 | 0.5                         | 0.7  | 0.7  | 0.6  | 0.5   | 0.5                     | 0.6    | 0.7    | 0.6    |
| Facteur $\alpha$                     | 0.93                        | 1.05 | 1.23 | 1.18 | 0.95  | 0.99                    | 0.97   | 1.11   | 1.23   |

Les résultats sont issus de l'application de la grille de notation basée sur les données de 2012 à l'échantillon de validation.

Les écarts entre les valeurs estimées et réelles sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision est mesurée avec un niveau de confiance de 90 pour cent et exprimée en unités de  $\pm$  points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap de taille  $n = 16.384$ .

Le factor  $\alpha$  est calculé avec 1.000 échantillons de type bootstrap de taille  $n = 256, 512, 1.024, 2.048, 4.096, 8.192$  et  $16.384$ .

**Tableau 8 (Tous les seuils de pauvreté) : Les résultats possibles obtenus d'un ciblage**

|                                |   | <u>Segment de ciblage</u>   |  |
|--------------------------------|---|---|--|
|                                |   | <u>Ciblé</u>  | <u>Non ciblé</u>   |
| <b>Statut réel de pauvreté</b> | <b><u>En dessous du seuil de pauvreté</u></b> | <b><u>Inclusion</u></b><br>< Seuil de pauvreté<br>judicieusement<br>ciblé | <b><u>Défaut de couverture</u></b><br>< Seuil de pauvreté<br>non ciblé<br>par erreur |
|                                | <b><u>Au-dessus du seuil de pauvreté</u></b>  | <b><u>Fuite</u></b><br>≥ Seuil de pauvreté<br>ciblé<br>par erreur         | <b><u>Exclusion</u></b><br>≥ Seuil de pauvreté<br>judicieusement<br>non ciblé        |

**Tableau 9 (100% du seuil national de pauvreté) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2012**

| <i>Score</i> | <u>Inclusion:</u>                           | <u>Défaut de couverture:</u>                | <u>Fuite:</u>                           | <u>Exclusion:</u>                               | <u>Taux de succès:</u>      | <u>BPAC</u>   |
|--------------|---|---|---|---|-----------------------------|---------------|
|              | < Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>ciblé | < Seuil pauvreté<br>non ciblé<br>par erreur | ≥ Seuil pauvreté<br>ciblé<br>par erreur | ≥ Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>non ciblé | Inclusion<br>+<br>Exclusion | Voir<br>texte |
| ≤4           | 0.0   | 49.3  | 0.0                                     | 50.7  | 50.7                        | -100.0        |
| ≤9           | 0.5   | 48.9  | 0.0                                     | 50.7  | 51.1                        | -98.0         |
| ≤14          | 1.8   | 47.6  | 0.0                                     | 50.7  | 52.4                        | -92.8         |
| ≤19          | 5.2   | 44.1  | 0.1                                     | 50.5  | 55.8                        | -78.5         |
| ≤24          | 9.9   | 39.4  | 0.4                                     | 50.3  | 60.2                        | -59.0         |
| ≤29          | 16.4  | 33.0  | 1.2                                     | 49.5  | 65.8                        | -31.2         |
| ≤34          | 23.8  | 25.5  | 2.6                                     | 48.1  | 71.9                        | +1.7          |
| ≤39          | 30.0  | 19.3  | 3.9                                     | 46.8  | 76.8                        | +29.5         |
| ≤44          | 35.5  | 13.8  | 7.7                                     | 43.0  | 78.5                        | +59.5         |
| ≤49          | 39.3  | 10.0  | 13.0                                    | 37.7  | 77.0                        | +73.7         |
| ≤54          | 43.7  | 5.7   | 19.5                                    | 31.2  | 74.8                        | +60.5         |
| ≤59          | 46.5  | 2.8   | 27.7                                    | 23.0  | 69.5                        | +43.9         |
| ≤64          | 48.5  | 0.9   | 34.1                                    | 16.5  | 65.0                        | +30.8         |
| ≤69          | 49.0  | 0.3   | 40.3                                    | 10.3  | 59.4                        | +18.3         |
| ≤74          | 49.2  | 0.1   | 45.7                                    | 4.9   | 54.2                        | +7.3          |
| ≤79          | 49.3  | 0.0   | 48.4                                    | 2.2   | 51.6                        | +1.9          |
| ≤84          | 49.3  | 0.0   | 49.6                                    | 1.0   | 50.4                        | -0.5          |
| ≤89          | 49.3  | 0.0   | 50.2                                    | 0.4   | 49.8                        | -1.8          |
| ≤94          | 49.3  | 0.0   | 50.7                                    | 0.0   | 49.3                        | -2.7          |
| ≤100         | 49.3  | 0.0   | 50.7                                    | 0.0   | 49.3                        | -2.7          |

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 10 (100% du seuil national de pauvreté) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté, pourcentage des ménages en dessous du seuil de pauvreté qui sont ciblés, et nombre des ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté pour chaque ménage ciblé qui n'est pas en dessous du seuil de pauvreté, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012**

| <b>Point de coupure</b> | <b>% ménages ciblés</b> | <b>% ciblés qui sont en dessous du seuil</b> | <b>% en dessous du seuil qui sont ciblés</b> | <b>Ménages ciblés en dessous du seuil par ménage en dessous du seuil non ciblé</b> |
|-------------------------|-------------------------|--|--|--|
| ≤4                      | 0.0                     | 100.0  | 0.0  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤9                      | 0.5                     | 100.0  | 1.0  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤14                     | 1.8                     | 100.0  | 3.6  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤19                     | 5.4                     | 97.7   | 10.6   | 42.8:1   |
| ≤24                     | 10.3                    | 96.1   | 20.1   | 24.8:1   |
| ≤29                     | 17.6                    | 93.2   | 33.2   | 13.6:1   |
| ≤34                     | 26.4                    | 90.3   | 48.3   | 9.3:1  |
| ≤39                     | 33.9                    | 88.6   | 60.9   | 7.8:1  |
| ≤44                     | 43.2                    | 82.2   | 72.0   | 4.6:1  |
| ≤49                     | 52.3                    | 75.2   | 79.7   | 3.0:1  |
| ≤54                     | 63.1                    | 69.2   | 88.5   | 2.2:1  |
| ≤59                     | 74.2                    | 62.7   | 94.3   | 1.7:1  |
| ≤64                     | 82.6                    | 58.7   | 98.2   | 1.4:1  |
| ≤69                     | 89.3                    | 54.9   | 99.4   | 1.2:1  |
| ≤74                     | 95.0                    | 51.8   | 99.8   | 1.1:1  |
| ≤79                     | 97.8                    | 50.5   | 100.0  | 1.0:1  |
| ≤84                     | 99.0                    | 49.9   | 100.0  | 1.0:1  |
| ≤89                     | 99.6                    | 49.6   | 100.0  | 1.0:1  |
| ≤94                     | 100.0                   | 49.3   | 100.0  | 1.0:1  |
| ≤100                    | 100.0                   | 49.3   | 100.0  | 1.0:1  |

**Les tableaux relatifs  
à seuil alimentaire de pauvreté**

**Tableau 3 (Seuil alimentaire) : Les probabilités de  
pauvreté estimées correspondant à chaque *score***

| <i>Score</i> | Probabilité que le ménage ait un<br>total de dépenses de<br>consommation en dessous du<br>seuil de pauvreté |
|--------------|---|
| 0-4          | 100.0   |
| 5-9          | 87.4  |
| 10-14        | 83.8  |
| 15-19        | 62.9  |
| 20-24        | 56.5  |
| 25-29        | 51.5  |
| 30-34        | 32.8  |
| 35-39        | 22.0  |
| 40-44        | 13.7  |
| 45-49        | 7.9   |
| 50-54        | 5.3   |
| 55-59        | 1.6   |
| 60-64        | 0.5   |
| 65-69        | 0.0   |
| 70-74        | 0.0   |
| 75-79        | 0.0   |
| 80-84        | 0.0   |
| 85-89        | 0.0   |
| 90-94        | 0.0   |
| 95-100       | 0.0   |

**Tableau 5 (Seuil alimentaire) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les probabilités de pauvreté réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$**

| <i>Score</i> | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|              | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
|              |                                      | 90 pour cent   | 95 pour cent | 99 pour cent |
| 0-4          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 5-9          | +19.7                                | 9.7  | 11.9         | 16.1         |
| 10-14        | +12.6                                | 5.3  | 6.4          | 8.4          |
| 15-19        | -0.9                                 | 3.8  | 4.4          | 6.1          |
| 20-24        | -2.5                                 | 3.1  | 3.7          | 4.6          |
| 25-29        | +11.7                                | 3.0  | 3.6          | 4.8          |
| 30-34        | +5.6                                 | 2.3  | 2.8          | 3.5          |
| 35-39        | +4.8                                 | 2.0  | 2.4          | 3.1          |
| 40-44        | -0.9                                 | 1.7  | 2.0          | 2.6          |
| 45-49        | +0.3                                 | 1.4  | 1.6          | 2.2          |
| 50-54        | +1.2                                 | 0.9  | 1.1          | 1.5          |
| 55-59        | -4.4                                 | 2.8  | 2.9          | 3.1          |
| 60-64        | -0.4                                 | 0.4  | 0.4          | 0.5          |
| 65-69        | -0.1                                 | 0.1  | 0.1          | 0.1          |
| 70-74        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 75-79        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 80-84        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 85-89        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 90-94        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 95-100       | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |

**Tableau 6 (Seuil alimentaire) : Ecart moyens et précision des écarts provenant des estimations des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1.000 échantillons type *bootstrap***

| Taille<br>de l'échantillon | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|----------------------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|                            | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
| <i>n</i>                   |                                      |  | 90 pour cent | 95 pour cent |
| 1                          | +1.3                                 | 64.7   | 69.3         | 88.0         |
| 4                          | +1.5                                 | 28.8   | 37.1         | 52.0         |
| 8                          | +0.8                                 | 21.7   | 27.2         | 38.8         |
| 16                         | +1.1                                 | 15.1   | 18.5         | 24.6         |
| 32                         | +1.3                                 | 10.6   | 12.9         | 17.8         |
| 64                         | +1.3                                 | 7.5  | 8.9          | 11.3         |
| 128                        | +1.3                                 | 5.2  | 6.2          | 8.5          |
| 256                        | +1.3                                 | 3.6  | 4.2          | 5.6          |
| 512                        | +1.3                                 | 2.7  | 3.1          | 4.4          |
| 1,024                      | +1.3                                 | 1.8  | 2.3          | 3.1          |
| 2,048                      | +1.3                                 | 1.3  | 1.5          | 2.1          |
| 4,096                      | +1.3                                 | 0.9  | 1.1          | 1.6          |
| 8,192                      | +1.3                                 | 0.7  | 0.8          | 1.0          |
| 16,384                     | +1.3                                 | 0.5  | 0.6          | 0.8          |

**Tableau 9 (Seuil alimentaire) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2012**

| <i>Score</i> | <u>Inclusion:</u><br>< Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>ciblé | <u>Défaut de couverture:</u><br>< Seuil pauvreté<br>non ciblé<br>par erreur | <u>Fuite:</u><br>≥ Seuil pauvreté<br>ciblé<br>par erreur | <u>Exclusion:</u><br>≥ Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>non ciblé | <u>Taux de succès:</u><br>Inclusion<br>+<br>Exclusion | <u>BPAC</u><br>Voir<br>texte |
|--------------|--|---|--|--|---|------------------------------|
| ≤4           | 0.0  | 18.4  | 0.0  | 81.6   | 81.6  | -100.0                       |
| ≤9           | 0.3  | 18.0  | 0.2  | 81.5   | 81.8  | -95.6                        |
| ≤14          | 1.2  | 17.1  | 0.5  | 81.1   | 82.3  | -83.6                        |
| ≤19          | 3.7  | 14.6  | 1.6  | 80.0   | 83.7  | -50.4                        |
| ≤24          | 6.6  | 11.7  | 3.7  | 77.9   | 84.5  | -7.8                         |
| ≤29          | 10.1   | 8.2   | 7.4  | 74.2   | 84.3  | +51.0                        |
| ≤34          | 13.0   | 5.3   | 13.4   | 68.3   | 81.3  | +27.2                        |
| ≤39          | 14.9   | 3.5   | 19.0   | 62.6   | 77.5  | -3.5                         |
| ≤44          | 16.4   | 2.0   | 26.8   | 54.9   | 71.3  | -45.8                        |
| ≤49          | 17.1   | 1.2   | 35.2   | 46.5   | 63.6  | -91.5                        |
| ≤54          | 17.6   | 0.7   | 45.5   | 36.1   | 53.7  | -147.9                       |
| ≤59          | 18.2   | 0.1   | 56.0   | 25.6   | 43.8  | -205.1                       |
| ≤64          | 18.3   | 0.0   | 64.3   | 17.4   | 35.7  | -250.1                       |
| ≤69          | 18.4   | 0.0   | 71.0   | 10.7   | 29.0  | -286.7                       |
| ≤74          | 18.4   | 0.0   | 76.6   | 5.0  | 23.4  | -317.4                       |
| ≤79          | 18.4   | 0.0   | 79.4   | 2.2  | 20.6  | -332.5                       |
| ≤84          | 18.4   | 0.0   | 80.6   | 1.0  | 19.4  | -339.0                       |
| ≤89          | 18.4   | 0.0   | 81.2   | 0.4  | 18.8  | -342.3                       |
| ≤94          | 18.4   | 0.0   | 81.6   | 0.0  | 18.4  | -344.7                       |
| ≤100         | 18.4   | 0.0   | 81.6   | 0.0  | 18.4  | -344.7                       |

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 10 (Seuil alimentaire) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté, pourcentage des ménages en dessous du seuil de pauvreté qui sont ciblés, et nombre des ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté pour chaque ménage ciblé qui n'est pas en dessous du seuil de pauvreté, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012**

| <b>Point de coupure</b> | <b>% ménages ciblés</b> | <b>% ciblés qui sont en dessous du seuil</b> | <b>% en dessous du seuil qui sont ciblés</b> | <b>Ménages ciblés en dessous du seuil par ménage en dessous du seuil non ciblé</b> |
|-------------------------|-------------------------|--|--|--|
| ≤4                      | 0.0                     | 100.0  | 0.0  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤9                      | 0.5                     | 100.0  | 0.5  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤14                     | 1.8                     | 100.0  | 1.8  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤19                     | 5.4                     | 100.0  | 5.5  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤24                     | 10.3                    | 100.0  | 10.6   | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤29                     | 17.6                    | 100.0  | 18.1   | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤34                     | 26.4                    | 100.0  | 27.2   | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤39                     | 33.9                    | 100.0  | 35.0   | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤44                     | 43.2                    | 99.9   | 44.5   | 1,045.9:1  |
| ≤49                     | 52.3                    | 99.8   | 53.8   | 414.4:1  |
| ≤54                     | 63.1                    | 99.6   | 64.9   | 251.1:1  |
| ≤59                     | 74.2                    | 99.3   | 76.1   | 140.6:1  |
| ≤64                     | 82.6                    | 99.1   | 84.5   | 105.7:1  |
| ≤69                     | 89.3                    | 98.2   | 90.5   | 54.3:1   |
| ≤74                     | 95.0                    | 97.7   | 95.8   | 42.2:1   |
| ≤79                     | 97.8                    | 97.3   | 98.1   | 35.7:1   |
| ≤84                     | 99.0                    | 97.2   | 99.2   | 34.2:1   |
| ≤89                     | 99.6                    | 97.0   | 99.7   | 32.4:1   |
| ≤94                     | 100.0                   | 96.9   | 100.0  | 31.2:1   |
| ≤100                    | 100.0                   | 96.9   | 100.0  | 31.2:1   |

**Les tableaux relatifs  
à 150% du seuil national de pauvreté**

**Tableau 3 (150% du seuil national) : Les probabilités de  
pauvreté estimées correspondant à chaque *score***

| <i>Score</i> | Probabilité que le ménage ait un<br>total de dépenses de<br>consommation en dessous du<br>seuil de pauvreté |
|--------------|---|
| 0-4          | 100.0   |
| 5-9          | 100.0   |
| 10-14        | 99.7  |
| 15-19        | 99.4  |
| 20-24        | 99.4  |
| 25-29        | 98.8  |
| 30-34        | 95.5  |
| 35-39        | 93.8  |
| 40-44        | 90.7  |
| 45-49        | 77.2  |
| 50-54        | 72.3  |
| 55-59        | 65.8  |
| 60-64        | 48.8  |
| 65-69        | 28.4  |
| 70-74        | 16.5  |
| 75-79        | 11.8  |
| 80-84        | 8.0   |
| 85-89        | 3.1   |
| 90-94        | 0.0   |
| 95-100       | 0.0   |

**Tableau 5 (150% du seuil national) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les probabilités de pauvreté réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$**

| <i>Score</i> | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|              | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
|              |                                      | 90 pour cent   | 95 pour cent | 99 pour cent |
| 0-4          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 5-9          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 10-14        | -0.3                                 | 0.2  | 0.2          | 0.2          |
| 15-19        | -0.4                                 | 0.3  | 0.3          | 0.3          |
| 20-24        | +1.0                                 | 0.8  | 1.0          | 1.3          |
| 25-29        | +0.8                                 | 0.6  | 0.7          | 1.0          |
| 30-34        | -2.1                                 | 1.3  | 1.4          | 1.5          |
| 35-39        | -1.0                                 | 1.1  | 1.3          | 1.6          |
| 40-44        | +8.7                                 | 2.0  | 2.4          | 3.3          |
| 45-49        | +21.1                                | 3.4  | 4.2          | 5.5          |
| 50-54        | -10.6                                | 6.1  | 6.2          | 6.5          |
| 55-59        | +16.7                                | 2.6  | 3.1          | 4.4          |
| 60-64        | -22.4                                | 12.4   | 12.6         | 12.9         |
| 65-69        | -7.8                                 | 5.3  | 5.7          | 6.6          |
| 70-74        | -7.8                                 | 5.4  | 5.7          | 6.5          |
| 75-79        | +1.6                                 | 2.0  | 2.4          | 3.6          |
| 80-84        | +6.3                                 | 1.1  | 1.3          | 1.7          |
| 85-89        | +0.4                                 | 1.6  | 2.0          | 2.9          |
| 90-94        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 95-100       | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |

**Tableau 6 (150% du seuil national) : Ecart moyen et précision des écarts provenant des estimations des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1.000 échantillons type *bootstrap***

| Taille<br>de l'échantillon | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|----------------------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|                            | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
| <i>n</i>                   |                                      |  | 90 pour cent | 95 pour cent |
| 1                          | +2.2                                 | 61.8   | 81.2         | 89.5         |
| 4                          | +2.5                                 | 38.7   | 46.1         | 57.3         |
| 8                          | +0.8                                 | 29.0   | 33.7         | 44.3         |
| 16                         | +1.0                                 | 21.0   | 24.5         | 30.5         |
| 32                         | +0.4                                 | 15.6   | 18.1         | 23.7         |
| 64                         | +0.5                                 | 11.1   | 13.5         | 18.5         |
| 128                        | +0.4                                 | 8.0  | 9.4          | 13.0         |
| 256                        | +0.3                                 | 5.6  | 6.8          | 9.2          |
| 512                        | +0.5                                 | 4.2  | 5.0          | 6.7          |
| 1,024                      | +0.4                                 | 2.8  | 3.3          | 4.3          |
| 2,048                      | +0.4                                 | 2.1  | 2.5          | 3.2          |
| 4,096                      | +0.5                                 | 1.5  | 1.7          | 2.3          |
| 8,192                      | +0.4                                 | 1.0  | 1.2          | 1.7          |
| 16,384                     | +0.4                                 | 0.7  | 0.9          | 1.1          |

**Tableau 9 (150% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2012**

| <i>Score</i> | <u>Inclusion:</u>                           | <u>Défaut de couverture:</u>                | <u>Fuite:</u>                           | <u>Exclusion:</u>                               | <u>Taux de succès:</u>      | <u>BPAC</u>   |
|--------------|---|---|---|---|-----------------------------|---------------|
|              | < Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>ciblé | < Seuil pauvreté<br>non ciblé<br>par erreur | ≥ Seuil pauvreté<br>ciblé<br>par erreur | ≥ Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>non ciblé | Inclusion<br>+<br>Exclusion | Voir<br>texte |
| ≤4           | 0.0   | 70.7  | 0.0                                     | 29.3  | 29.3                        | -100.0        |
| ≤9           | 0.5   | 70.2  | 0.0                                     | 29.3  | 29.8                        | -98.6         |
| ≤14          | 1.8   | 68.9  | 0.0                                     | 29.3  | 31.1                        | -95.0         |
| ≤19          | 5.3   | 65.3  | 0.0                                     | 29.3  | 34.6                        | -84.8         |
| ≤24          | 10.2  | 60.5  | 0.1                                     | 29.2  | 39.5                        | -71.0         |
| ≤29          | 17.3  | 53.4  | 0.3                                     | 29.0  | 46.3                        | -50.7         |
| ≤34          | 25.7  | 44.9  | 0.6                                     | 28.7  | 54.4                        | -26.3         |
| ≤39          | 32.8  | 37.9  | 1.1                                     | 28.2  | 61.0                        | -5.7          |
| ≤44          | 40.7  | 30.0  | 2.5                                     | 26.8  | 67.5                        | +18.7         |
| ≤49          | 47.5  | 23.2  | 4.8                                     | 24.5  | 72.0                        | +41.1         |
| ≤54          | 55.5  | 15.2  | 7.6                                     | 21.7  | 77.2                        | +67.9         |
| ≤59          | 61.7  | 9.0   | 12.5                                    | 16.8  | 78.5                        | +82.3         |
| ≤64          | 66.5  | 4.2   | 16.1                                    | 13.2  | 79.7                        | +77.2         |
| ≤69          | 68.7  | 2.0   | 20.6                                    | 8.7   | 77.4                        | +70.8         |
| ≤74          | 70.1  | 0.6   | 24.9                                    | 4.4   | 74.6                        | +64.8         |
| ≤79          | 70.6  | 0.1   | 27.2                                    | 2.2   | 72.8                        | +61.6         |
| ≤84          | 70.6  | 0.0   | 28.3                                    | 1.0   | 71.6                        | +59.9         |
| ≤89          | 70.7  | 0.0   | 28.9                                    | 0.4   | 71.1                        | +59.2         |
| ≤94          | 70.7  | 0.0   | 29.3                                    | 0.0   | 70.7                        | +58.5         |
| ≤100         | 70.7  | 0.0   | 29.3                                    | 0.0   | 70.7                        | +58.5         |

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 10 (150% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté, pourcentage des ménages en dessous du seuil de pauvreté qui sont ciblés, et nombre des ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté pour chaque ménage ciblé qui n'est pas en dessous du seuil de pauvreté, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012**

| <b>Point de coupure</b> | <b>% ménages ciblés</b> | <b>% ciblés qui sont en dessous du seuil</b> | <b>% en dessous du seuil qui sont ciblés</b> | <b>Ménages ciblés en dessous du seuil par ménage en dessous du seuil non ciblé</b> |
|-------------------------|-------------------------|--|--|--|
| ≤4                      | 0.0                     | 100.0  | 0.0  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤9                      | 0.5                     | 100.0  | 0.7  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤14                     | 1.8                     | 100.0  | 2.5  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤19                     | 5.4                     | 99.6   | 7.6  | 259.6:1  |
| ≤24                     | 10.3                    | 99.2   | 14.5   | 121.7:1  |
| ≤29                     | 17.6                    | 98.3   | 24.4   | 56.4:1   |
| ≤34                     | 26.4                    | 97.6   | 36.4   | 40.2:1   |
| ≤39                     | 33.9                    | 96.7   | 46.4   | 29.7:1   |
| ≤44                     | 43.2                    | 94.3   | 57.6   | 16.4:1   |
| ≤49                     | 52.3                    | 90.8   | 67.1   | 9.9:1  |
| ≤54                     | 63.1                    | 87.9   | 78.5   | 7.3:1  |
| ≤59                     | 74.2                    | 83.1   | 87.3   | 4.9:1  |
| ≤64                     | 82.6                    | 80.5   | 94.1   | 4.1:1  |
| ≤69                     | 89.3                    | 76.9   | 97.2   | 3.3:1  |
| ≤74                     | 95.0                    | 73.8   | 99.2   | 2.8:1  |
| ≤79                     | 97.8                    | 72.2   | 99.9   | 2.6:1  |
| ≤84                     | 99.0                    | 71.4   | 99.9   | 2.5:1  |
| ≤89                     | 99.6                    | 71.0   | 100.0  | 2.4:1  |
| ≤94                     | 100.0                   | 70.7   | 100.0  | 2.4:1  |
| ≤100                    | 100.0                   | 70.7   | 100.0  | 2.4:1  |

**Les tableaux relatifs  
à 200% du seuil national de pauvreté**

**Tableau 3 (200% du seuil national) : Les probabilités de  
pauvreté estimées correspondant à chaque *score***

| <i>Score</i> | Probabilité que le ménage ait un<br>total de dépenses de<br>consommation en dessous du<br>seuil de pauvreté |
|--------------|---|
| 0-4          | 100.0   |
| 5-9          | 100.0   |
| 10-14        | 100.0   |
| 15-19        | 100.0   |
| 20-24        | 99.8  |
| 25-29        | 99.6  |
| 30-34        | 98.7  |
| 35-39        | 98.1  |
| 40-44        | 96.3  |
| 45-49        | 90.0  |
| 50-54        | 89.4  |
| 55-59        | 80.7  |
| 60-64        | 71.9  |
| 65-69        | 54.4  |
| 70-74        | 42.8  |
| 75-79        | 35.5  |
| 80-84        | 17.5  |
| 85-89        | 6.2   |
| 90-94        | 5.5   |
| 95-100       | 5.5   |

**Tableau 5 (200% du seuil national) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les probabilités de pauvreté réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$**

| <i>Score</i> | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|              | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
|              |                                      | 90 pour cent   | 95 pour cent | 99 pour cent |
| 0-4          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 5-9          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 10-14        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 15-19        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 20-24        | +1.5                                 | 0.8  | 1.0          | 1.3          |
| 25-29        | +0.5                                 | 0.5  | 0.6          | 0.7          |
| 30-34        | -0.5                                 | 0.4  | 0.4          | 0.5          |
| 35-39        | -1.5                                 | 0.8  | 0.8          | 0.9          |
| 40-44        | +3.4                                 | 1.1  | 1.3          | 1.8          |
| 45-49        | -2.6                                 | 1.8  | 1.9          | 2.1          |
| 50-54        | -3.5                                 | 2.2  | 2.3          | 2.5          |
| 55-59        | +14.8                                | 2.7  | 3.2          | 4.2          |
| 60-64        | -11.0                                | 6.4  | 6.6          | 7.0          |
| 65-69        | +1.1                                 | 3.2  | 3.7          | 4.8          |
| 70-74        | +11.4                                | 3.3  | 3.9          | 5.2          |
| 75-79        | -0.9                                 | 5.0  | 5.9          | 7.1          |
| 80-84        | +11.4                                | 2.2  | 2.6          | 3.7          |
| 85-89        | +2.3                                 | 2.0  | 2.4          | 3.3          |
| 90-94        | -13.5                                | 11.2   | 12.5         | 14.3         |
| 95-100       | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |

**Tableau 6 (200% du seuil national) : Ecart moyen et précision des écarts provenant des estimations des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1.000 échantillons type *bootstrap***

| Taille<br>de l'échantillon | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|----------------------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|                            | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
| <i>n</i>                   |                                      |  | 90 pour cent | 95 pour cent |
| 1                          | +2.2                                 | 63.1   | 73.3         | 80.9         |
| 4                          | +2.6                                 | 32.7   | 40.5         | 51.1         |
| 8                          | +1.9                                 | 22.7   | 29.2         | 37.9         |
| 16                         | +2.0                                 | 17.4   | 21.5         | 28.2         |
| 32                         | +1.5                                 | 12.4   | 15.2         | 20.3         |
| 64                         | +1.7                                 | 8.9  | 10.5         | 13.6         |
| 128                        | +1.6                                 | 6.3  | 7.5          | 10.0         |
| 256                        | +1.6                                 | 4.4  | 5.4          | 7.1          |
| 512                        | +1.7                                 | 3.3  | 3.8          | 5.3          |
| 1,024                      | +1.7                                 | 2.2  | 2.6          | 3.4          |
| 2,048                      | +1.7                                 | 1.6  | 2.0          | 2.6          |
| 4,096                      | +1.7                                 | 1.2  | 1.4          | 1.9          |
| 8,192                      | +1.6                                 | 0.8  | 1.0          | 1.3          |
| 16,384                     | +1.6                                 | 0.6  | 0.7          | 0.8          |

**Tableau 9 (200% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2012**

| <i>Score</i> | <u>Inclusion:</u>                           | <u>Défaut de couverture:</u>                | <u>Fuite:</u>                           | <u>Exclusion:</u>                               | <u>Taux de succès:</u>      | <u>BPAC</u>   |
|--------------|---|---|---|---|-----------------------------|---------------|
|              | < Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>ciblé | < Seuil pauvreté<br>non ciblé<br>par erreur | ≥ Seuil pauvreté<br>ciblé<br>par erreur | ≥ Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>non ciblé | Inclusion<br>+<br>Exclusion | Voir<br>texte |
| ≤4           | 0.0   | 81.5  | 0.0                                     | 18.5  | 18.5                        | -100.0        |
| ≤9           | 0.5   | 81.0  | 0.0                                     | 18.5  | 19.0                        | -98.8         |
| ≤14          | 1.8   | 79.7  | 0.0                                     | 18.5  | 20.3                        | -95.6         |
| ≤19          | 5.4   | 76.1  | 0.0                                     | 18.5  | 23.9                        | -86.8         |
| ≤24          | 10.2  | 71.2  | 0.1                                     | 18.5  | 28.7                        | -74.8         |
| ≤29          | 17.5  | 64.0  | 0.1                                     | 18.4  | 35.8                        | -57.0         |
| ≤34          | 26.1  | 55.4  | 0.3                                     | 18.3  | 44.4                        | -35.6         |
| ≤39          | 33.5  | 47.9  | 0.3                                     | 18.2  | 51.7                        | -17.2         |
| ≤44          | 42.1  | 39.4  | 1.1                                     | 17.4  | 59.6                        | +4.7          |
| ≤49          | 50.3  | 31.2  | 2.0                                     | 16.5  | 66.8                        | +25.8         |
| ≤54          | 59.8  | 21.7  | 3.3                                     | 15.2  | 75.0                        | +50.9         |
| ≤59          | 68.0  | 13.5  | 6.2                                     | 12.3  | 80.3                        | +74.5         |
| ≤64          | 74.3  | 7.2   | 8.4                                     | 10.2  | 84.4                        | +89.7         |
| ≤69          | 77.9  | 3.6   | 11.5                                    | 7.0   | 84.9                        | +85.9         |
| ≤74          | 80.1  | 1.4   | 14.9                                    | 3.6   | 83.7                        | +81.7         |
| ≤79          | 81.2  | 0.3   | 16.6                                    | 2.0   | 83.1                        | +79.7         |
| ≤84          | 81.3  | 0.1   | 17.6                                    | 0.9   | 82.2                        | +78.4         |
| ≤89          | 81.4  | 0.1   | 18.1                                    | 0.4   | 81.8                        | +77.7         |
| ≤94          | 81.5  | 0.0   | 18.5                                    | 0.0   | 81.5                        | +77.3         |
| ≤100         | 81.5  | 0.0   | 18.5                                    | 0.0   | 81.5                        | +77.3         |

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 10 (200% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté, pourcentage des ménages en dessous du seuil de pauvreté qui sont ciblés, et nombre des ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté pour chaque ménage ciblé qui n'est pas en dessous du seuil de pauvreté, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012**

| <b>Point de coupure</b> | <b>% ménages ciblés</b> | <b>% ciblés qui sont en dessous du seuil</b> | <b>% en dessous du seuil qui sont ciblés</b> | <b>Ménages ciblés en dessous du seuil par ménage en dessous du seuil non ciblé</b> |
|-------------------------|-------------------------|--|--|--|
| ≤4                      | 0.0                     | 100.0  | 0.0  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤9                      | 0.5                     | 100.0  | 0.6  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤14                     | 1.8                     | 100.0  | 2.2  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤19                     | 5.4                     | 100.0  | 6.6  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤24                     | 10.3                    | 99.4   | 12.6   | 161.5:1  |
| ≤29                     | 17.6                    | 99.3   | 21.4   | 132.6:1  |
| ≤34                     | 26.4                    | 99.0   | 32.1   | 103.0:1  |
| ≤39                     | 33.9                    | 99.0   | 41.2   | 96.7:1   |
| ≤44                     | 43.2                    | 97.5   | 51.7   | 39.5:1   |
| ≤49                     | 52.3                    | 96.2   | 61.7   | 25.0:1   |
| ≤54                     | 63.1                    | 94.7   | 73.4   | 18.0:1   |
| ≤59                     | 74.2                    | 91.6   | 83.4   | 10.9:1   |
| ≤64                     | 82.6                    | 89.9   | 91.1   | 8.9:1  |
| ≤69                     | 89.3                    | 87.1   | 95.5   | 6.8:1  |
| ≤74                     | 95.0                    | 84.3   | 98.3   | 5.4:1  |
| ≤79                     | 97.8                    | 83.1   | 99.6   | 4.9:1  |
| ≤84                     | 99.0                    | 82.2   | 99.8   | 4.6:1  |
| ≤89                     | 99.6                    | 81.8   | 99.9   | 4.5:1  |
| ≤94                     | 100.0                   | 81.5   | 100.0  | 4.4:1  |
| ≤100                    | 100.0                   | 81.5   | 100.0  | 4.4:1  |

**Les tableaux relatifs  
au seuil de la moitié la plus pauvre  
en dessous du le seuil national**

**Tableau 3 (Moitié la plus pauvre en dessous du le seuil national) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score***

| <i>Score</i> | Probabilité que le ménage ait un total de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté |
|--------------|--|
| 0-4          | 100.0  |
| 5-9          | 83.7   |
| 10-14        | 83.3   |
| 15-19        | 69.9   |
| 20-24        | 61.6   |
| 25-29        | 55.2   |
| 30-34        | 38.8   |
| 35-39        | 32.3   |
| 40-44        | 20.2   |
| 45-49        | 15.0   |
| 50-54        | 12.6   |
| 55-59        | 7.5  |
| 60-64        | 2.9  |
| 65-69        | 1.8  |
| 70-74        | 1.8  |
| 75-79        | 0.2  |
| 80-84        | 0.0  |
| 85-89        | 0.0  |
| 90-94        | 0.0  |
| 95-100       | 0.0  |

**Tableau 5 (Moitié le plus pauvre en dessous du le seuil national) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les probabilités de pauvreté réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16$   
384**

| <i>Score</i> | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|              | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
|              |                                      | 90 pour cent   | 95 pour cent | 99 pour cent |
| 0-4          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 5-9          | +9.6                                 | 9.1  | 11.0         | 14.4         |
| 10-14        | +2.7                                 | 4.7  | 5.5          | 6.7          |
| 15-19        | -1.4                                 | 3.6  | 4.3          | 5.7          |
| 20-24        | -1.4                                 | 2.9  | 3.5          | 4.6          |
| 25-29        | +10.8                                | 3.1  | 3.7          | 4.8          |
| 30-34        | +6.2                                 | 2.6  | 3.0          | 3.7          |
| 35-39        | +9.6                                 | 2.2  | 2.7          | 3.5          |
| 40-44        | +0.5                                 | 1.8  | 2.2          | 2.8          |
| 45-49        | +3.0                                 | 1.6  | 1.9          | 2.7          |
| 50-54        | +4.8                                 | 1.1  | 1.3          | 1.8          |
| 55-59        | +0.6                                 | 1.2  | 1.4          | 1.9          |
| 60-64        | -4.6                                 | 3.2  | 3.4          | 3.7          |
| 65-69        | +0.9                                 | 0.4  | 0.5          | 0.6          |
| 70-74        | +1.8                                 | 0.1  | 0.1          | 0.1          |
| 75-79        | +0.2                                 | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 80-84        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 85-89        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 90-94        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 95-100       | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |

Tableau 6 (Moitié le plus pauvre en dessous du le seuil national) : Ecart moyens et précision des écarts provenant des estimations des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1.000 échantillons type *bootstrap*

| Taille<br>de l'échantillon | Ecart | Ecart entre valeur estimée et réelle                   |              |              |
|----------------------------|-------|--|--------------|--------------|
|                            |       | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
| <i>n</i>                   |       | 90 pour cent   | 95 pour cent | 99 pour cent |
| 1                          | +1.7  | 67.5   | 73.3         | 89.0         |
| 4                          | +2.6  | 32.7   | 39.4         | 51.8         |
| 8                          | +2.3  | 24.1   | 29.7         | 39.4         |
| 16                         | +2.7  | 16.9   | 20.1         | 25.6         |
| 32                         | +2.9  | 11.7   | 14.1         | 18.5         |
| 64                         | +2.9  | 8.0  | 9.7          | 12.8         |
| 128                        | +3.0  | 5.7  | 6.7          | 8.8          |
| 256                        | +2.9  | 4.0  | 4.7          | 6.1          |
| 512                        | +2.9  | 2.9  | 3.5          | 4.6          |
| 1,024                      | +2.9  | 2.1  | 2.4          | 3.3          |
| 2,048                      | +2.9  | 1.5  | 1.8          | 2.3          |
| 4,096                      | +2.9  | 1.1  | 1.3          | 1.8          |
| 8,192                      | +2.9  | 0.7  | 0.9          | 1.1          |
| 16,384                     | +2.9  | 0.5  | 0.6          | 0.9          |

**Tableau 9 (Moitié le plus pauvre en dessous du le seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2012**

| <i>Score</i> | <u>Inclusion:</u><br>< Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>ciblé | <u>Défaut de couverture:</u><br>< Seuil pauvreté<br>non ciblé<br>par erreur | <u>Fuite:</u><br>≥ Seuil pauvreté<br>ciblé<br>par erreur | <u>Exclusion:</u><br>≥ Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>non ciblé | <u>Taux de succès:</u><br>Inclusion<br>+<br>Exclusion | <u>BPAC</u><br>Voir<br>texte |
|--------------|--|---|--|--|---|------------------------------|
| ≤4           | 0.0  | 23.1  | 0.0  | 76.8   | 76.8  | -100.0                       |
| ≤9           | 0.4  | 22.7  | 0.1  | 76.7   | 77.1  | -96.3                        |
| ≤14          | 1.4  | 21.7  | 0.4  | 76.4   | 77.8  | -86.3                        |
| ≤19          | 4.1  | 19.0  | 1.3  | 75.5   | 79.6  | -59.1                        |
| ≤24          | 7.1  | 16.0  | 3.2  | 73.6   | 80.7  | -24.6                        |
| ≤29          | 11.0   | 12.1  | 6.6  | 70.2   | 81.2  | +23.8                        |
| ≤34          | 14.4   | 8.7   | 12.0   | 64.8   | 79.2  | +48.1                        |
| ≤39          | 16.8   | 6.2   | 16.9   | 59.9   | 76.7  | +26.6                        |
| ≤44          | 19.0   | 4.1   | 24.1   | 52.7   | 71.7  | -4.4                         |
| ≤49          | 20.4   | 2.7   | 31.8   | 45.0   | 65.4  | -37.7                        |
| ≤54          | 21.7   | 1.4   | 41.4   | 35.4   | 57.1  | -79.4                        |
| ≤59          | 22.5   | 0.6   | 51.6   | 25.2   | 47.7  | -123.8                       |
| ≤64          | 23.0   | 0.1   | 59.6   | 17.3   | 40.2  | -158.1                       |
| ≤69          | 23.1   | 0.0   | 66.2   | 10.6   | 33.7  | -186.9                       |
| ≤74          | 23.1   | 0.0   | 71.8   | 5.0  | 28.1  | -211.2                       |
| ≤79          | 23.1   | 0.0   | 74.6   | 2.2  | 25.3  | -223.2                       |
| ≤84          | 23.1   | 0.0   | 75.8   | 1.0  | 24.1  | -228.4                       |
| ≤89          | 23.1   | 0.0   | 76.4   | 0.4  | 23.5  | -231.1                       |
| ≤94          | 23.1   | 0.0   | 76.8   | 0.0  | 23.1  | -233.0                       |
| ≤100         | 23.1   | 0.0   | 76.8   | 0.0  | 23.1  | -233.0                       |

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 10 (Moitié le plus pauvre en dessous du le seuil national)  
: Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté, pourcentage des ménages en dessous du seuil de pauvreté qui sont ciblés, et nombre des ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté pour chaque ménage ciblé qui n'est pas en dessous du seuil de pauvreté, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012**

| <b>Point de coupure</b> | <b>% ménages ciblés</b> | <b>% ciblés qui sont en dessous du seuil</b> | <b>% en dessous du seuil qui sont ciblés</b> | <b>Ménages ciblés en dessous du seuil par ménage en dessous du seuil non ciblé</b> |
|-------------------------|-------------------------|--|--|--|
| ≤4                      | 0.0                     | 100.0  | 0.0  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤9                      | 0.5                     | 75.4   | 1.6  | 3.1:1  |
| ≤14                     | 1.8                     | 78.1   | 6.0  | 3.6:1  |
| ≤19                     | 5.4                     | 75.9   | 17.7   | 3.1:1  |
| ≤24                     | 10.3                    | 68.9   | 30.8   | 2.2:1  |
| ≤29                     | 17.6                    | 62.4   | 47.6   | 1.7:1  |
| ≤34                     | 26.4                    | 54.6   | 62.4   | 1.2:1  |
| ≤39                     | 33.9                    | 49.7   | 73.0   | 1.0:1  |
| ≤44                     | 43.2                    | 44.0   | 82.3   | 0.8:1  |
| ≤49                     | 52.3                    | 39.0   | 88.4   | 0.6:1  |
| ≤54                     | 63.1                    | 34.3   | 93.9   | 0.5:1  |
| ≤59                     | 74.2                    | 30.3   | 97.5   | 0.4:1  |
| ≤64                     | 82.6                    | 27.8   | 99.5   | 0.4:1  |
| ≤69                     | 89.3                    | 25.8   | 99.9   | 0.3:1  |
| ≤74                     | 95.0                    | 24.3   | 100.0  | 0.3:1  |
| ≤79                     | 97.8                    | 23.6   | 100.0  | 0.3:1  |
| ≤84                     | 99.0                    | 23.3   | 100.0  | 0.3:1  |
| ≤89                     | 99.6                    | 23.2   | 100.0  | 0.3:1  |
| ≤94                     | 100.0                   | 23.1   | 100.0  | 0.3:1  |
| ≤100                    | 100.0                   | 23.1   | 100.0  | 0.3:1  |

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005**

**Tableau 3 (\$1,25/jour) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score***

| <i>Score</i> | Probabilité que le ménage ait un total de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté |
|--------------|--|
| 0-4          | 100.0  |
| 5-9          | 87.4   |
| 10-14        | 85.5   |
| 15-19        | 70.3   |
| 20-24        | 61.4   |
| 25-29        | 54.0   |
| 30-34        | 35.6   |
| 35-39        | 27.3   |
| 40-44        | 15.9   |
| 45-49        | 10.4   |
| 50-54        | 6.6  |
| 55-59        | 2.2  |
| 60-64        | 1.0  |
| 65-69        | 0.0  |
| 70-74        | 0.0  |
| 75-79        | 0.0  |
| 80-84        | 0.0  |
| 85-89        | 0.0  |
| 90-94        | 0.0  |
| 95-100       | 0.0  |

**Tableau 5 (\$1,25/jour) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les probabilités de pauvreté réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$**

| <i>Score</i> | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|              | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
|              |                                      | 90 pour cent   | 95 pour cent | 99 pour cent |
| 0-4          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 5-9          | +13.4                                | 9.1  | 11.0         | 14.4         |
| 10-14        | +12.6                                | 5.2  | 6.3          | 8.7          |
| 15-19        | +6.6                                 | 3.8  | 4.4          | 6.1          |
| 20-24        | -0.4                                 | 3.0  | 3.5          | 4.7          |
| 25-29        | +12.3                                | 3.0  | 3.7          | 5.0          |
| 30-34        | +7.1                                 | 2.4  | 2.8          | 3.5          |
| 35-39        | +8.3                                 | 2.1  | 2.5          | 3.2          |
| 40-44        | -1.0                                 | 1.8  | 2.1          | 2.6          |
| 45-49        | +1.2                                 | 1.5  | 1.7          | 2.3          |
| 50-54        | +0.9                                 | 1.0  | 1.2          | 1.5          |
| 55-59        | -3.8                                 | 2.5  | 2.6          | 2.8          |
| 60-64        | -5.8                                 | 3.8  | 4.1          | 4.3          |
| 65-69        | -0.7                                 | 0.5  | 0.6          | 0.6          |
| 70-74        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 75-79        | -1.1                                 | 0.9  | 1.0          | 1.1          |
| 80-84        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 85-89        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 90-94        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 95-100       | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |

**Tableau 6 (\$1,25/jour) : Ecart moyen et précision des écarts provenant des estimations des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1.000 échantillons type *bootstrap***

| Taille<br>de l'échantillon | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|----------------------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|                            | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
| <i>n</i>                   |                                      |  | 90 pour cent | 95 pour cent |
| 1                          | +1.3                                 | 63.4   | 72.8         | 91.6         |
| 4                          | +1.9                                 | 30.3   | 38.1         | 53.9         |
| 8                          | +1.4                                 | 23.8   | 29.3         | 39.8         |
| 16                         | +1.7                                 | 16.6   | 19.8         | 26.9         |
| 32                         | +1.7                                 | 11.8   | 13.7         | 18.6         |
| 64                         | +1.7                                 | 8.0  | 9.5          | 12.2         |
| 128                        | +1.7                                 | 5.5  | 6.5          | 8.5          |
| 256                        | +1.6                                 | 4.0  | 4.6          | 6.1          |
| 512                        | +1.7                                 | 2.8  | 3.4          | 4.4          |
| 1,024                      | +1.6                                 | 2.0  | 2.4          | 3.1          |
| 2,048                      | +1.6                                 | 1.5  | 1.7          | 2.2          |
| 4,096                      | +1.6                                 | 1.0  | 1.2          | 1.7          |
| 8,192                      | +1.6                                 | 0.7  | 0.8          | 1.1          |
| 16,384                     | +1.6                                 | 0.5  | 0.6          | 0.9          |

**Tableau 9 (\$1,25/jour) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2012**

| <i>Score</i> | <u>Inclusion:</u><br>< Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>ciblé | <u>Défaut de couverture:</u><br>< Seuil pauvreté<br>non ciblé<br>par erreur | <u>Fuite:</u><br>≥ Seuil pauvreté<br>ciblé<br>par erreur | <u>Exclusion:</u><br>≥ Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>non ciblé | <u>Taux de succès:</u><br>Inclusion<br>+<br>Exclusion | <u>BPAC</u><br>Voir<br>texte |
|--------------|--|---|--|--|---|------------------------------|
| ≤4           | 0.0  | 20.2  | 0.0  | 79.8   | 79.8  | -100.0                       |
| ≤9           | 0.4  | 19.9  | 0.1  | 79.6   | 80.0  | -95.8                        |
| ≤14          | 1.3  | 18.9  | 0.5  | 79.3   | 80.6  | -84.7                        |
| ≤19          | 3.8  | 16.4  | 1.6  | 78.2   | 82.0  | -54.7                        |
| ≤24          | 6.9  | 13.4  | 3.4  | 76.3   | 83.2  | -15.2                        |
| ≤29          | 10.6   | 9.6   | 7.0  | 72.8   | 83.4  | +39.2                        |
| ≤34          | 13.6   | 6.6   | 12.7   | 67.0   | 80.7  | +37.1                        |
| ≤39          | 15.7   | 4.5   | 18.2   | 61.6   | 77.3  | +10.2                        |
| ≤44          | 17.5   | 2.8   | 25.7   | 54.1   | 71.5  | -26.9                        |
| ≤49          | 18.5   | 1.8   | 33.8   | 45.9   | 64.4  | -67.0                        |
| ≤54          | 19.2   | 1.0   | 43.9   | 35.8   | 55.0  | -116.9                       |
| ≤59          | 19.8   | 0.4   | 54.4   | 25.3   | 45.1  | -168.8                       |
| ≤64          | 20.1   | 0.1   | 62.5   | 17.3   | 37.4  | -208.5                       |
| ≤69          | 20.2   | 0.0   | 69.1   | 10.6   | 30.8  | -241.5                       |
| ≤74          | 20.2   | 0.0   | 74.8   | 5.0  | 25.2  | -269.3                       |
| ≤79          | 20.2   | 0.0   | 77.5   | 2.2  | 22.5  | -282.8                       |
| ≤84          | 20.2   | 0.0   | 78.7   | 1.0  | 21.3  | -288.7                       |
| ≤89          | 20.2   | 0.0   | 79.3   | 0.4  | 20.7  | -291.7                       |
| ≤94          | 20.2   | 0.0   | 79.8   | 0.0  | 20.2  | -293.8                       |
| ≤100         | 20.2   | 0.0   | 79.8   | 0.0  | 20.2  | -293.8                       |

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 10 (\$1,25/jour) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté, pourcentage des ménages en dessous du seuil de pauvreté qui sont ciblés, et nombre des ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté pour chaque ménage ciblé qui n'est pas en dessous du seuil de pauvreté, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012**

| <b>Point de coupure</b> | <b>% ménages ciblés</b> | <b>% ciblés qui sont en dessous du seuil</b> | <b>% en dessous du seuil qui sont ciblés</b> | <b>Ménages ciblés en dessous du seuil par ménage en dessous du seuil non ciblé</b> |
|-------------------------|-------------------------|--|--|--|
| ≤4                      | 0.0                     | 100.0  | 0.0  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤9                      | 0.5                     | 75.4   | 1.8  | 3.1:1  |
| ≤14                     | 1.8                     | 74.2   | 6.5  | 2.9:1  |
| ≤19                     | 5.4                     | 70.9   | 18.8   | 2.4:1  |
| ≤24                     | 10.3                    | 66.6   | 33.9   | 2.0:1  |
| ≤29                     | 17.6                    | 60.3   | 52.4   | 1.5:1  |
| ≤34                     | 26.4                    | 51.7   | 67.4   | 1.1:1  |
| ≤39                     | 33.9                    | 46.4   | 77.6   | 0.9:1  |
| ≤44                     | 43.2                    | 40.5   | 86.3   | 0.7:1  |
| ≤49                     | 52.3                    | 35.3   | 91.1   | 0.5:1  |
| ≤54                     | 63.1                    | 30.4   | 94.9   | 0.4:1  |
| ≤59                     | 74.2                    | 26.7   | 97.8   | 0.4:1  |
| ≤64                     | 82.6                    | 24.4   | 99.5   | 0.3:1  |
| ≤69                     | 89.3                    | 22.6   | 99.8   | 0.3:1  |
| ≤74                     | 95.0                    | 21.3   | 99.8   | 0.3:1  |
| ≤79                     | 97.8                    | 20.7   | 100.0  | 0.3:1  |
| ≤84                     | 99.0                    | 20.5   | 100.0  | 0.3:1  |
| ≤89                     | 99.6                    | 20.3   | 100.0  | 0.3:1  |
| ≤94                     | 100.0                   | 20.2   | 100.0  | 0.3:1  |
| ≤100                    | 100.0                   | 20.2   | 100.0  | 0.3:1  |

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$2,00/jour PPA 2005**

**Tableau 3 (\$2,00/jour) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score***

| <i>Score</i> | Probabilité que le ménage ait un total de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté |
|--------------|--|
| 0-4          | 100.0  |
| 5-9          | 100.0  |
| 10-14        | 97.3   |
| 15-19        | 93.8   |
| 20-24        | 88.4   |
| 25-29        | 87.9   |
| 30-34        | 72.0   |
| 35-39        | 62.0   |
| 40-44        | 47.6   |
| 45-49        | 30.8   |
| 50-54        | 26.4   |
| 55-59        | 19.3   |
| 60-64        | 8.1  |
| 65-69        | 4.9  |
| 70-74        | 1.9  |
| 75-79        | 1.8  |
| 80-84        | 0.0  |
| 85-89        | 0.0  |
| 90-94        | 0.0  |
| 95-100       | 0.0  |

**Tableau 5 (\$2,00/jour) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les probabilités de pauvreté réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$**

| <i>Score</i> | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|              | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
|              |                                      | 90 pour cent   | 95 pour cent | 99 pour cent |
| 0-4          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 5-9          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 10-14        | +3.8                                 | 3.1  | 3.7          | 4.7          |
| 15-19        | -0.8                                 | 1.5  | 1.8          | 2.4          |
| 20-24        | -3.8                                 | 2.7  | 2.9          | 3.2          |
| 25-29        | -0.5                                 | 1.5  | 1.8          | 2.4          |
| 30-34        | -11.5                                | 6.6  | 6.7          | 7.1          |
| 35-39        | +22.9                                | 3.0  | 3.5          | 4.8          |
| 40-44        | +9.0                                 | 2.5  | 3.0          | 3.7          |
| 45-49        | +9.5                                 | 1.9  | 2.4          | 3.3          |
| 50-54        | +6.8                                 | 1.8  | 2.2          | 2.8          |
| 55-59        | +5.4                                 | 1.6  | 1.9          | 2.3          |
| 60-64        | -3.3                                 | 2.6  | 2.8          | 3.2          |
| 65-69        | +0.7                                 | 1.0  | 1.2          | 1.7          |
| 70-74        | +0.7                                 | 0.5  | 0.6          | 0.8          |
| 75-79        | +0.6                                 | 0.7  | 0.8          | 1.0          |
| 80-84        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 85-89        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 90-94        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 95-100       | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |

**Tableau 6 (\$2,00/jour) : Ecart moyen et précision des écarts provenant des estimations des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1.000 échantillons type *bootstrap***

| Taille<br>de l'échantillon | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|----------------------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|                            | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
| <i>n</i>                   |                                      |  | 90 pour cent | 95 pour cent |
| 1                          | +1.4                                 | 67.8   | 76.4         | 93.1         |
| 4                          | +2.9                                 | 34.3   | 42.6         | 55.6         |
| 8                          | +3.0                                 | 26.2   | 31.3         | 40.2         |
| 16                         | +3.2                                 | 19.1   | 22.5         | 28.2         |
| 32                         | +3.6                                 | 13.8   | 16.1         | 20.4         |
| 64                         | +3.8                                 | 9.7  | 11.1         | 15.5         |
| 128                        | +3.9                                 | 6.5  | 7.8          | 11.3         |
| 256                        | +3.7                                 | 4.8  | 5.6          | 7.1          |
| 512                        | +3.7                                 | 3.3  | 3.9          | 5.0          |
| 1,024                      | +3.7                                 | 2.3  | 2.7          | 3.4          |
| 2,048                      | +3.7                                 | 1.7  | 2.0          | 2.5          |
| 4,096                      | +3.7                                 | 1.2  | 1.4          | 1.8          |
| 8,192                      | +3.7                                 | 0.8  | 1.0          | 1.2          |
| 16,384                     | +3.8                                 | 0.6  | 0.7          | 0.9          |

**Tableau 9 (\$2,00/jour) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2012**

| <i>Score</i> | <u>Inclusion:</u><br>< Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>ciblé | <u>Défaut de couverture:</u><br>< Seuil pauvreté<br>non ciblé<br>par erreur | <u>Fuite:</u><br>≥ Seuil pauvreté<br>ciblé<br>par erreur | <u>Exclusion:</u><br>≥ Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>non ciblé | <u>Taux de succès:</u><br>Inclusion<br>+<br>Exclusion | <u>BPAC</u><br>Voir<br>texte |
|--------------|--|---|--|--|---|------------------------------|
| ≤4           | 0.0  | 40.2  | 0.0  | 59.8   | 59.8  | -100.0                       |
| ≤9           | 0.5  | 39.7  | 0.0  | 59.8   | 60.3  | -97.6                        |
| ≤14          | 1.7  | 38.5  | 0.1  | 59.7   | 61.4  | -91.3                        |
| ≤19          | 5.1  | 35.1  | 0.3  | 59.5   | 64.6  | -74.0                        |
| ≤24          | 9.6  | 30.6  | 0.7  | 59.1   | 68.7  | -50.4                        |
| ≤29          | 15.6   | 24.6  | 1.9  | 57.8   | 73.5  | -17.4                        |
| ≤34          | 22.5   | 17.7  | 3.8  | 55.9   | 78.5  | +21.6                        |
| ≤39          | 26.8   | 13.4  | 7.0  | 52.7   | 79.6  | +51.0                        |
| ≤44          | 31.1   | 9.1   | 12.1   | 47.7   | 78.8  | +70.0                        |
| ≤49          | 33.8   | 6.4   | 18.4   | 41.3   | 75.2  | +54.2                        |
| ≤54          | 36.8   | 3.4   | 26.3   | 33.4   | 70.3  | +34.6                        |
| ≤59          | 38.7   | 1.5   | 35.5   | 24.2   | 63.0  | +11.7                        |
| ≤64          | 39.8   | 0.5   | 42.9   | 16.9   | 56.7  | -6.5                         |
| ≤69          | 40.1   | 0.2   | 49.3   | 10.5   | 50.5  | -22.5                        |
| ≤74          | 40.2   | 0.1   | 54.8   | 5.0  | 45.1  | -36.3                        |
| ≤79          | 40.2   | 0.0   | 57.5   | 2.2  | 42.5  | -43.0                        |
| ≤84          | 40.2   | 0.0   | 58.7   | 1.0  | 41.3  | -46.0                        |
| ≤89          | 40.2   | 0.0   | 59.3   | 0.4  | 40.7  | -47.5                        |
| ≤94          | 40.2   | 0.0   | 59.8   | 0.0  | 40.2  | -48.6                        |
| ≤100         | 40.2   | 0.0   | 59.8   | 0.0  | 40.2  | -48.6                        |

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 10 (\$2,00/jour) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté, pourcentage des ménages en dessous du seuil de pauvreté qui sont ciblés, et nombre des ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté pour chaque ménage ciblé qui n'est pas en dessous du seuil de pauvreté, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012**

| <b>Point de coupure</b> | <b>% ménages ciblés</b> | <b>% ciblés qui sont en dessous du seuil</b> | <b>% en dessous du seuil qui sont ciblés</b> | <b>Ménages ciblés en dessous du seuil par ménage en dessous du seuil non ciblé</b> |
|-------------------------|-------------------------|--|--|--|
| ≤4                      | 0.0                     | 100.0  | 0.0  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤9                      | 0.5                     | 100.0  | 1.2  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤14                     | 1.8                     | 96.4   | 4.3  | 27.1:1   |
| ≤19                     | 5.4                     | 94.8   | 12.7   | 18.3:1   |
| ≤24                     | 10.3                    | 93.5   | 24.0   | 14.5:1   |
| ≤29                     | 17.6                    | 88.9   | 38.9   | 8.0:1  |
| ≤34                     | 26.4                    | 85.4   | 56.0   | 5.9:1  |
| ≤39                     | 33.9                    | 79.2   | 66.7   | 3.8:1  |
| ≤44                     | 43.2                    | 72.0   | 77.3   | 2.6:1  |
| ≤49                     | 52.3                    | 64.7   | 84.1   | 1.8:1  |
| ≤54                     | 63.1                    | 58.3   | 91.5   | 1.4:1  |
| ≤59                     | 74.2                    | 52.1   | 96.2   | 1.1:1  |
| ≤64                     | 82.6                    | 48.1   | 98.8   | 0.9:1  |
| ≤69                     | 89.3                    | 44.8   | 99.6   | 0.8:1  |
| ≤74                     | 95.0                    | 42.3   | 99.8   | 0.7:1  |
| ≤79                     | 97.8                    | 41.2   | 100.0  | 0.7:1  |
| ≤84                     | 99.0                    | 40.7   | 100.0  | 0.7:1  |
| ≤89                     | 99.6                    | 40.4   | 100.0  | 0.7:1  |
| ≤94                     | 100.0                   | 40.2   | 100.0  | 0.7:1  |
| ≤100                    | 100.0                   | 40.2   | 100.0  | 0.7:1  |

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$2,50/jour PPA 2005**

**Tableau 3 (\$2,50/jour) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score***

| <i>Score</i> | Probabilité que le ménage ait un total de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté |
|--------------|--|
| 0-4          | 100.0  |
| 5-9          | 100.0  |
| 10-14        | 97.3   |
| 15-19        | 96.8   |
| 20-24        | 96.6   |
| 25-29        | 96.6   |
| 30-34        | 86.8   |
| 35-39        | 79.8   |
| 40-44        | 69.7   |
| 45-49        | 49.6   |
| 50-54        | 47.6   |
| 55-59        | 31.6   |
| 60-64        | 20.1   |
| 65-69        | 11.6   |
| 70-74        | 5.2  |
| 75-79        | 2.2  |
| 80-84        | 0.0  |
| 85-89        | 0.0  |
| 90-94        | 0.0  |
| 95-100       | 0.0  |

**Tableau 5 (\$2,50/jour) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les probabilités de pauvreté réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$**

| <i>Score</i> | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|              | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
|              |                                      | 90 pour cent   | 95 pour cent | 99 pour cent |
| 0-4          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 5-9          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 10-14        | -2.7                                 | 1.4  | 1.4          | 1.4          |
| 15-19        | -0.1                                 | 1.1  | 1.3          | 1.8          |
| 20-24        | +0.7                                 | 1.1  | 1.3          | 1.7          |
| 25-29        | +3.1                                 | 1.1  | 1.3          | 1.8          |
| 30-34        | -3.0                                 | 2.2  | 2.3          | 2.4          |
| 35-39        | -11.3                                | 6.3  | 6.4          | 6.6          |
| 40-44        | +6.5                                 | 2.4  | 2.8          | 3.7          |
| 45-49        | +13.2                                | 2.7  | 3.2          | 4.3          |
| 50-54        | -2.4                                 | 2.7  | 3.3          | 4.5          |
| 55-59        | +5.2                                 | 2.1  | 2.5          | 3.4          |
| 60-64        | -23.0                                | 13.2   | 13.6         | 14.2         |
| 65-69        | -3.6                                 | 3.0  | 3.3          | 3.7          |
| 70-74        | +2.4                                 | 0.8  | 1.0          | 1.3          |
| 75-79        | +0.4                                 | 0.8  | 0.9          | 1.2          |
| 80-84        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 85-89        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 90-94        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 95-100       | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |

**Tableau 6 (\$2,50/jour) : Ecart moyen et précision des écarts provenant des estimations des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1.000 échantillons type *bootstrap***

| Taille<br>de l'échantillon | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|----------------------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|                            | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
| <i>n</i>                   |                                      |  | 90 pour cent | 95 pour cent |
| 1                          | +1.5                                 | 69.0   | 81.6         | 92.5         |
| 4                          | +1.5                                 | 37.3   | 44.5         | 54.0         |
| 8                          | +0.4                                 | 28.2   | 33.3         | 44.7         |
| 16                         | +0.2                                 | 20.7   | 25.1         | 32.1         |
| 32                         | -0.5                                 | 15.4   | 18.1         | 23.3         |
| 64                         | -0.4                                 | 10.6   | 12.5         | 16.6         |
| 128                        | -0.6                                 | 7.8  | 9.1          | 12.1         |
| 256                        | -0.7                                 | 5.7  | 6.8          | 9.0          |
| 512                        | -0.7                                 | 4.0  | 4.8          | 6.7          |
| 1,024                      | -0.7                                 | 2.8  | 3.6          | 4.4          |
| 2,048                      | -0.8                                 | 2.0  | 2.3          | 3.1          |
| 4,096                      | -0.8                                 | 1.4  | 1.7          | 2.3          |
| 8,192                      | -0.8                                 | 1.0  | 1.2          | 1.6          |
| 16,384                     | -0.8                                 | 0.7  | 0.9          | 1.1          |

**Tableau 9 (\$2,50/jour) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2012**

| <i>Score</i> | <u>Inclusion:</u><br>< Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>ciblé | <u>Défaut de couverture:</u><br>< Seuil pauvreté<br>non ciblé<br>par erreur | <u>Fuite:</u><br>≥ Seuil pauvreté<br>ciblé<br>par erreur | <u>Exclusion:</u><br>≥ Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>non ciblé | <u>Taux de succès:</u><br>Inclusion<br>+<br>Exclusion | <u>BPAC</u><br>Voir<br>texte |
|--------------|--|---|--|--|---|------------------------------|
| ≤4           | 0.0  | 53.1  | 0.0  | 46.9   | 46.9  | -100.0                       |
| ≤9           | 0.5  | 52.7  | 0.0  | 46.9   | 47.3  | -98.2                        |
| ≤14          | 1.8  | 51.4  | 0.0  | 46.9   | 48.6  | -93.3                        |
| ≤19          | 5.2  | 47.9  | 0.1  | 46.7   | 52.0  | -80.0                        |
| ≤24          | 10.0   | 43.2  | 0.3  | 46.5   | 56.5  | -61.9                        |
| ≤29          | 16.5   | 36.6  | 1.1  | 45.8   | 62.3  | -35.8                        |
| ≤34          | 24.0   | 29.1  | 2.4  | 44.5   | 68.5  | -5.2                         |
| ≤39          | 30.5   | 22.7  | 3.4  | 43.4   | 73.9  | +21.1                        |
| ≤44          | 36.5   | 16.7  | 6.7  | 40.2   | 76.7  | +49.9                        |
| ≤49          | 41.0   | 12.2  | 11.3   | 35.5   | 76.5  | +75.4                        |
| ≤54          | 46.3   | 6.9   | 16.9   | 30.0   | 76.2  | +68.3                        |
| ≤59          | 49.6   | 3.6   | 24.7   | 22.2   | 71.7  | +53.6                        |
| ≤64          | 52.0   | 1.2   | 30.6   | 16.2   | 68.2  | +42.4                        |
| ≤69          | 52.8   | 0.3   | 36.5   | 10.3   | 63.2  | +31.3                        |
| ≤74          | 53.0   | 0.1   | 41.9   | 4.9  | 58.0  | +21.1                        |
| ≤79          | 53.1   | 0.0   | 44.6   | 2.2  | 55.4  | +16.1                        |
| ≤84          | 53.1   | 0.0   | 45.8   | 1.0  | 54.2  | +13.8                        |
| ≤89          | 53.1   | 0.0   | 46.4   | 0.4  | 53.6  | +12.7                        |
| ≤94          | 53.1   | 0.0   | 46.9   | 0.0  | 53.1  | +11.9                        |
| ≤100         | 53.1   | 0.0   | 46.9   | 0.0  | 53.1  | +11.9                        |

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 10 (\$2,50/jour) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté, pourcentage des ménages en dessous du seuil de pauvreté qui sont ciblés, et nombre des ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté pour chaque ménage ciblé qui n'est pas en dessous du seuil de pauvreté, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012**

| <b>Point de coupure</b> | <b>% ménages ciblés</b> | <b>% ciblés qui sont en dessous du seuil</b> | <b>% en dessous du seuil qui sont ciblés</b> | <b>Ménages ciblés en dessous du seuil par ménage en dessous du seuil non ciblé</b> |
|-------------------------|-------------------------|--|--|--|
| ≤4                      | 0.0                     | 100.0  | 0.0  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤9                      | 0.5                     | 100.0  | 0.9  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤14                     | 1.8                     | 100.0  | 3.3  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤19                     | 5.4                     | 97.7   | 9.9  | 42.8:1   |
| ≤24                     | 10.3                    | 96.6   | 18.7   | 28.5:1   |
| ≤29                     | 17.6                    | 93.9   | 31.1   | 15.5:1   |
| ≤34                     | 26.4                    | 91.1   | 45.2   | 10.2:1   |
| ≤39                     | 33.9                    | 89.9   | 57.3   | 8.9:1  |
| ≤44                     | 43.2                    | 84.5   | 68.7   | 5.5:1  |
| ≤49                     | 52.3                    | 78.4   | 77.1   | 3.6:1  |
| ≤54                     | 63.1                    | 73.3   | 87.0   | 2.7:1  |
| ≤59                     | 74.2                    | 66.8   | 93.2   | 2.0:1  |
| ≤64                     | 82.6                    | 62.9   | 97.8   | 1.7:1  |
| ≤69                     | 89.3                    | 59.1   | 99.4   | 1.4:1  |
| ≤74                     | 95.0                    | 55.8   | 99.8   | 1.3:1  |
| ≤79                     | 97.8                    | 54.4   | 100.0  | 1.2:1  |
| ≤84                     | 99.0                    | 53.7   | 100.0  | 1.2:1  |
| ≤89                     | 99.6                    | 53.4   | 100.0  | 1.1:1  |
| ≤94                     | 100.0                   | 53.1   | 100.0  | 1.1:1  |
| ≤100                    | 100.0                   | 53.1   | 100.0  | 1.1:1  |

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$5,00/jour PPA 2005**

**Tableau 3 (\$5,00/jour) : Les probabilités de pauvreté estimées correspondant à chaque *score***

| <i>Score</i> | Probabilité que le ménage ait un total de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté |
|--------------|--|
| 0-4          | 100.0  |
| 5-9          | 100.0  |
| 10-14        | 100.0  |
| 15-19        | 100.0  |
| 20-24        | 99.8   |
| 25-29        | 99.6   |
| 30-34        | 99.1   |
| 35-39        | 99.1   |
| 40-44        | 97.9   |
| 45-49        | 92.8   |
| 50-54        | 89.6   |
| 55-59        | 82.8   |
| 60-64        | 74.3   |
| 65-69        | 60.3   |
| 70-74        | 47.8   |
| 75-79        | 38.8   |
| 80-84        | 22.7   |
| 85-89        | 10.6   |
| 90-94        | 7.0  |
| 95-100       | 7.0  |

**Tableau 5 (\$5,00/jour) : Les écarts moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les probabilités de pauvreté réelles et leur intervalle de confiance, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$**

| <i>Score</i> | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|--------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|              | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
|              |                                      | 90 pour cent   | 95 pour cent | 99 pour cent |
| 0-4          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 5-9          | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 10-14        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 15-19        | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |
| 20-24        | -0.2                                 | 0.1  | 0.1          | 0.1          |
| 25-29        | +0.5                                 | 0.5  | 0.6          | 0.7          |
| 30-34        | 0.0                                  | 0.3  | 0.4          | 0.5          |
| 35-39        | -0.5                                 | 0.3  | 0.3          | 0.4          |
| 40-44        | +1.9                                 | 0.8  | 0.9          | 1.3          |
| 45-49        | -0.9                                 | 1.0  | 1.3          | 1.6          |
| 50-54        | -4.1                                 | 2.5  | 2.6          | 2.7          |
| 55-59        | +16.3                                | 2.7  | 3.2          | 4.3          |
| 60-64        | -12.6                                | 7.0  | 7.2          | 7.5          |
| 65-69        | +5.4                                 | 3.1  | 3.7          | 4.7          |
| 70-74        | +16.1                                | 3.3  | 3.9          | 5.2          |
| 75-79        | +0.3                                 | 5.0  | 6.0          | 7.3          |
| 80-84        | +14.0                                | 2.8  | 3.3          | 4.3          |
| 85-89        | +6.7                                 | 2.0  | 2.4          | 3.3          |
| 90-94        | -15.6                                | 12.5   | 13.4         | 15.1         |
| 95-100       | 0.0                                  | 0.0  | 0.0          | 0.0          |

**Tableau 6 (\$5,00/jour) : Ecart moyen et précision des écarts provenant des estimations des taux de pauvreté des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012 avec 1.000 échantillons type *bootstrap***

| Taille<br>de l'échantillon | Ecart entre valeur estimée et réelle |  |              |              |
|----------------------------|--------------------------------------|--|--------------|--------------|
|                            | Ecart                                | Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage) |              |              |
| <i>n</i>                   |                                      |  | 90 pour cent | 95 pour cent |
| 1                          | +2.4                                 | 61.2   | 67.5         | 79.5         |
| 4                          | +3.3                                 | 32.6   | 39.3         | 52.9         |
| 8                          | +2.5                                 | 22.8   | 29.0         | 36.1         |
| 16                         | +2.6                                 | 17.1   | 21.0         | 27.5         |
| 32                         | +2.2                                 | 12.5   | 15.3         | 19.6         |
| 64                         | +2.4                                 | 8.8  | 10.2         | 14.0         |
| 128                        | +2.4                                 | 6.4  | 7.4          | 9.8          |
| 256                        | +2.4                                 | 4.5  | 5.4          | 6.9          |
| 512                        | +2.5                                 | 3.3  | 3.8          | 5.3          |
| 1,024                      | +2.5                                 | 2.2  | 2.6          | 3.3          |
| 2,048                      | +2.5                                 | 1.7  | 2.0          | 2.6          |
| 4,096                      | +2.5                                 | 1.2  | 1.4          | 1.9          |
| 8,192                      | +2.4                                 | 0.8  | 1.0          | 1.2          |
| 16,384                     | +2.4                                 | 0.6  | 0.7          | 0.9          |

**Tableau 9 (\$5,00/jour) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation 2012**

| <i>Score</i> | <u>Inclusion:</u>                           | <u>Défaut de couverture:</u>                | <u>Fuite:</u>                           | <u>Exclusion:</u>                               | <u>Taux de succès:</u>      | <u>BPAC</u>   |
|--------------|---|---|---|---|-----------------------------|---------------|
|              | < Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>ciblé | < Seuil pauvreté<br>non ciblé<br>par erreur | ≥ Seuil pauvreté<br>ciblé<br>par erreur | ≥ Seuil pauvreté<br>judicieusement<br>non ciblé | Inclusion<br>+<br>Exclusion | Voir<br>texte |
| ≤4           | 0.0   | 76.0  | 0.0                                     | 24.0  | 24.0                        | -100.0        |
| ≤9           | 0.5   | 75.5  | 0.0                                     | 24.0  | 24.5                        | -98.7         |
| ≤14          | 1.8   | 74.2  | 0.0                                     | 24.0  | 25.8                        | -95.3         |
| ≤19          | 5.3   | 70.6  | 0.0                                     | 24.0  | 29.3                        | -85.9         |
| ≤24          | 10.2  | 65.8  | 0.1                                     | 23.9  | 34.1                        | -73.0         |
| ≤29          | 17.4  | 58.6  | 0.2                                     | 23.8  | 41.2                        | -54.0         |
| ≤34          | 25.9  | 50.1  | 0.4                                     | 23.6  | 49.5                        | -31.2         |
| ≤39          | 33.1  | 42.9  | 0.8                                     | 23.3  | 56.4                        | -11.8         |
| ≤44          | 41.2  | 34.8  | 2.0                                     | 22.0  | 63.2                        | +11.0         |
| ≤49          | 48.4  | 27.6  | 3.8                                     | 20.2  | 68.6                        | +32.5         |
| ≤54          | 57.4  | 18.6  | 5.7                                     | 18.3  | 75.7                        | +58.6         |
| ≤59          | 64.8  | 11.2  | 9.5                                     | 14.5  | 79.3                        | +82.9         |
| ≤64          | 70.4  | 5.6   | 12.2                                    | 11.8  | 82.2                        | +83.9         |
| ≤69          | 73.3  | 2.7   | 16.1                                    | 7.9   | 81.2                        | +78.8         |
| ≤74          | 75.1  | 0.9   | 19.9                                    | 4.1   | 79.2                        | +73.8         |
| ≤79          | 75.8  | 0.2   | 21.9                                    | 2.1   | 77.9                        | +71.1         |
| ≤84          | 75.9  | 0.0   | 23.0                                    | 1.0   | 76.9                        | +69.7         |
| ≤89          | 76.0  | 0.0   | 23.6                                    | 0.4   | 76.4                        | +69.0         |
| ≤94          | 76.0  | 0.0   | 24.0                                    | 0.0   | 76.0                        | +68.4         |
| ≤100         | 76.0  | 0.0   | 24.0                                    | 0.0   | 76.0                        | +68.4         |

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 10 (\$5,00/jour) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté, pourcentage des ménages en dessous du seuil de pauvreté qui sont ciblés, et nombre des ménages ciblés qui sont en dessous du seuil de pauvreté pour chaque ménage ciblé qui n'est pas en dessous du seuil de pauvreté, en appliquant la grille de *score* à l'échantillon de validation de 2012**

| <b>Point de coupure</b> | <b>% ménages ciblés</b> | <b>% ciblés qui sont en dessous du seuil</b> | <b>% en dessous du seuil qui sont ciblés</b> | <b>Ménages ciblés en dessous du seuil par ménage en dessous du seuil non ciblé</b> |
|-------------------------|-------------------------|--|--|--|
| ≤4                      | 0.0                     | 100.0  | 0.0  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤9                      | 0.5                     | 100.0  | 0.6  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤14                     | 1.8                     | 100.0  | 2.3  | Uniquement pauvres ciblés  |
| ≤19                     | 5.4                     | 99.6   | 7.0  | 259.6:1  |
| ≤24                     | 10.3                    | 99.2   | 13.5   | 121.7:1  |
| ≤29                     | 17.6                    | 98.8   | 22.9   | 81.2:1   |
| ≤34                     | 26.4                    | 98.3   | 34.1   | 58.1:1   |
| ≤39                     | 33.9                    | 97.8   | 43.6   | 43.9:1   |
| ≤44                     | 43.2                    | 95.4   | 54.2   | 20.6:1   |
| ≤49                     | 52.3                    | 92.7   | 63.7   | 12.6:1   |
| ≤54                     | 63.1                    | 90.9   | 75.6   | 10.0:1   |
| ≤59                     | 74.2                    | 87.2   | 85.2   | 6.8:1  |
| ≤64                     | 82.6                    | 85.2   | 92.7   | 5.8:1  |
| ≤69                     | 89.3                    | 82.0   | 96.4   | 4.6:1  |
| ≤74                     | 95.0                    | 79.0   | 98.8   | 3.8:1  |
| ≤79                     | 97.8                    | 77.6   | 99.8   | 3.5:1  |
| ≤84                     | 99.0                    | 76.8   | 99.9   | 3.3:1  |
| ≤89                     | 99.6                    | 76.3   | 100.0  | 3.2:1  |
| ≤94                     | 100.0                   | 76.0   | 100.0  | 3.2:1  |
| ≤100                    | 100.0                   | 76.0   | 100.0  | 3.2:1  |